This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

4 Vol. a z — 10

= La Calotte par du Laurens.
S.l. (Rouen ?) 1629, p. in 8°.

Est-elle réimpr. dans les 2 publicat. des satires de du Laurens faites par Jouaust ?
Y a-t-il un lien entre elle et la Calotine du 18me s. ?

= Chorégraphus ou la réjouissance infernale poème, avec un rec. de pièc. fugitives au sujet des matières du temps. A Constitutinople, de l'imprimerie Calotine, 1732, in-12, 32 pp.
En langage populaire ou patois des environs de Paris.

= La Calotine ou la Tentation de St Antoine poème épi-cyni-satyri-héroy-comique et burlesque en 7 chants et en vers libres (par Mercier de Compiègne). A Memphis, l'an 2800, in-18.
Ouvrage anti- [illegible], très rare.

= Les Nouveaux calotins opéra comique en 1 acte en prose mêlée de vaudevilles, par H. de Guerville. Paris, Cuissart, 1766, in-8°.
V. Livres à clef, p. 696.

= Est-ce de nos Calottes qu'il est question dans le Journal gastronomique : l'Épicurien français, 1808-12. 9 v. in-18 ?

244849
Fran.

— Recueil de pièces du Régiment de la Calotte. Paris, Colombat, l'an de l'ère calotine 7726, in-12 fig.

848
M527
1752

— Mémoires pour servir à l'Histoire de la Calotte. A Moropolis, chez le Libraire de Momus, à l'Enseigne du Jésuite démasqué. 1732, in-12

— Mémoires pour serv. à l'hist. de la Cal. Basle, Brandmyller, 1725, 2 parties, pet. in-4°, vign. sur le tit. 1 ff. de marg.

— Journée calotine en deux dialogues. Moropolis, 7732, p. in-8° de 120 pp. et 1 f. fig.

— Le Conseil de Momus et la revue de son régiment. Poème calotin. S.l.n.d., in-8°, fig.

— ... Ana (Marivaliana) ou Bigarrures calotines. (4 parties rarement réunies) Paris, 1732-33, in-12.

— Les Nouvellistes du Luxembourg, revus et corrig. augm. d'une épître au Régiment de la Calotte, par un volontaire dudit régiment. Paris, 1728, in-12.

— Brevet du régiment de la Calotte en faveur des Avocats du Parlement de Paris. S.l.n.d. (Paris, 1730) in-4° de 4 pp. (très rare).

— Première séance des États calotins, conten. l'oraison funèbre de Jean Ph. Emmanuel de Torsac généralissime du Régiment de la Calotte. A Babylone, chez Jean de la Lune, rue des Rats, 1714, in-4°, 44 pp.

— Brevet de garde des sceaux du Régiment de la Calotte en faveur de M. de Charencé, évêque de Montpellier s.l. 1740, in-12, 12 pp. très rare.

= Sur les Mém. p. serv. à l'hist. de la Calotte, Voir Catal. Leber, n° 4703.

= D'après J. Rouyer, Fragments d'Études de bibliographie lorraine, M. Dumont dans la Justice criminelle en Lorraine (t. Ier, p. 258-64), parle p. 262 de ce fait : « La Cour souveraine de Lorraine et Barrois fit brûler, en 1726, par la main du bourreau, des libelles contre Hugo, abbé d'Étival, que l'ordre de la Calotte avait trop peu ménagé. » Il faut lire sans doute « il avait trop peu ménagé. » En tous cas, la réflexion de Rouyer qui suit ces mots, est assez obscure et semble accuser une connaissance bien imparfaite des publications calotines. Mais il ajoute ceci, qui est à noter, c'est que Noël (le notaire nancéien, archéographe lorrain assez instruit) dans le catalogue de ses Collections lorraines, rappelle, n° 3640, que les écrits du P. Hugo lui avaient valu « 3 diplômes de dignités distinctes dans l'ordre régimentaire de la Calotte ». Sur quoi Rouyer ajoute qu'il ne serait pas surpris que le n° 3640 du Catal. Noël, qui est une lettre imprimée sans nom d'imprimeur, ni d'auteur, mais datée du 30 juillet 1726 (dans la forme des brevets calotins) et critiquant une publicat. de Hugo, fut l'un des libelles condamnés par la Cour souveraine. =

MEMOIRES
POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE
DE
LA CALOTTE.

NOUVELLE EDITION,

Augmentée des III. & IV. Parties.

PREMIERE PARTIE.

AUX ETATS CALOTINS,
DE L'IMPRIMERIE CALOTINE.
M. DCC. LII.

[illegible]

A

NOS SEIGNEURS
LES
RÉGENS
DE
LA CALOTTE.*

NOBLES SEIGNEURS,

JE *dois cet Ouvrage à vos* SEIGNEURIES ; *& sous votre nom, je le présente à tous les Etats de l'Univers, puisqu'il n'y en a point qui ne soit plus ou moins soumis aux influences Lunaires, aux vertigos de Momus, & aux Rats de votre puissant Etat. Vous lirés ici,* NOBLES SEIGNEURS, *tout ce que la bizarrerie peut produire dans l'esprit humain, par les passions contractées, les saillies & les écarts*

* Epître corrigée & diminuée, qui étoit devant l'édition de 1725.

écarts que des cervelles lunatiques ont sçû inventer : & de quelle sorte de vertige ne trouverez-vous pas ici le détail, ou du moins l'idée ?

C'est maintenant, NOBLES SEIGNEURS, *que j'aurois une belle matiére à entamer, qui seroit la comparaison de l'ancienne & de la moderne Calotte ; mais j'en laisse le soin à cet (a) imitateur original, dont la legéreté est ingénieuse, même dans les matiéres les plus graves. On l'a vû autrefois Berger de Cour, laissant Virgile bien loin après lui, élever les autres Bergers à former des concerts tendres & élégans. Aujourd'hui il est (b) desoccupé de lui-même : & seulement ambitieux pour la gloire de l'État, il négligera desormais tout autre soin que celui de votre gloire.*

Mais j'ai presque oublié les régles que doivent suivre ceux qui dédient leurs livres. Je vais donc aprendre à VOS SEIGNEURIES *les prérogatives de votre naissance. (c) Vous êtes issus d'une longue suite d'Aïeux, Intendans, Conseillers d'Etat, Ambassadeurs, Généraux d'Armées,*

(*a*) Discours prononcé en Février 1724. par l'Abbé Houteville.

(*b*) Ibid.

(*c*) Epitre Dédicatoire de la vie de Frére Fiacre.

mées, Prélats de l'Eglise, &c. * *La nature vous a doüé d'un esprit disposé à toute sorte d'écarts; vos maniéres sont folâtrement vives & capricieusement spirituelles. Votre phisionomie promet beaucoup; mais vos actions vont au-delà de tout ce qu'elle promet. Vous embrassez tout, vous prévoyez tout. Avec cela le génie, qui vous conduit † ne dégrade pas l'Homme d'Etat. En descendant jusqu'aux Lettres, vous daignez jetter les yeux sur leurs travaux, vous travaillez même avec elles. Vous devenez leurs Mécénes. Vos influences se communiquent aux Lettres.*

Je m'arrêterois ici, NOBLES SEIGNEURS, *s'il ne falloit retracer à vos yeux l'image du grand homme, dont nous déplorons la perte, & qui par sa mort vous donne le droit de régir l'Etat, jusqu'à la nouvelle élection. Quelle perte, que celle de cet illustre Généralissime!* § *On crut d'abord que l'Etat alloit périr avec lui; mais l'état ne prévoyoit pas ses grandes destinées.*

Ceux qui ont eu l'honneur de le connoître plus particuliérement, assurent qu'il sai-

* Ibid.

† Discours de Mr. Néricault Des Touches.

§ Ibid.

*saisissoit, * avec avidité, tous les moyens d'égaler, d'effacer même les Héros les plus renommez d'entre ses Prédécesseurs; que sa modestie étoit extrême; qu'elle n'auroit pas même souffert des éloges méritez. Combien donc n'auroit-elle † pas rougi de ces aplaudissemens frivoles, que nous ne devons qu'à l'erreur de nos semblables? C'étoit en vain que les fautes prenoient à ses yeux de nouvelles formes pour lui cacher leurs énormitez. Il les pénétroit d'abord; & s'il ne les punissoit pas, avec toute la sévérité d'un Juge, du moins ne les récompensoit-il jamais. Abus pernicieux, & qui n'est que trop ordinaire en ce siécle. On nous parle de l'exactitude de sa justice, & combien il abhorroit ceux § qui ont un poids & un poids, une mesure & une mesure.*

Que ne pourroit-on pas dire de la Religion de ce grand homme? Il l'eut à cœur, dès sa plus tendre jeunesse; & c'est de lui que nous avons dit en cette occasion; pe-

sons

* Discours de M. Néricault Des Touches.

† Premier discours, qui a disputé le prix d'eloquence en 1723.

§ Ibid. C'est une maniére de parler Hébraïque.

sons le mérite, & n'attendons pas les années. A la première lecture de l'excellent Ouvrage de la R. P. P. les faits, *il décida de la fortune de l'Auteur, par ces merveilleuses paroles.* * *Nous avons trouvé ici le Savant, l'Orateur & le Défenseur de la foi: il porte l'évidence jusques dans les profondeurs de la révélation. Les Peres de l'Eglise... les saints Prophêtes... & les premiers Confidens du Créateur, nous ont tous parlé pour lui.* § *Il fixe la raison & affermit la foi.... Par l'éclat d'une lumière immense, il a dissipé les doutes & les incertitudes...... Il met dans la main de celui qui doute, un fil sacré, un fil éternel..... qui lui aide à sortir d'un labyrinthe d'erreurs...... Pour mieux convaincre les incrédules, & les réduire à un silence éternel, il leur a laissé la liberté de tout dire.*

Je viens au désintéressement de notre Héros. Toute l'Europe en a vû des preuves en deux occasions: lorsqu'il refusa si long-tems & si constamment la première dignité de l'Etat, & lorsqu'il suporta sa dégradation avec une indolence

* Réponse de l'Abbé Mongin, à M. l'Abbé Houteville.

§ Ibid.

sence véritablement Stoïque. Quel malheur pour nous, s'il eut laissé parler trop longtems sa modestie! S'il a gouverné avec sagesse & avec édification, c'est qu'il avoit dans le cœur les principes du Héroïsme Chrétien. Mais je ne vous entretiendrai pas davantage des perfections, dont la nature avoit pris soin de le favoriser. Il faudroit une plume plus savante que la mienne.

NOBLES SEIGNEURS, *Je serois au comble de mes desirs, si par cet Ouvrage, je répandois du jour sur votre mérite & sur tes vertus, qui sont l'appui de l'Etat. Qui est celui qui pourroit éviter de* tomber tout-à-coup étonné *à la vûë de vos brillantes qualitez?* VOS SEIGNEURIES *sont à la source de la lumiére; elles régissent un peuple infini, qui fournit l'Univers d'un nombre infini d'éclatantes bagatelles. Tels sont, par exemple, les termes brillans; & tels sont les superbes vuides dont vous parez aujourd'hui la Langue Françoise. Tel est l'éblouissant vernis dont vous couvrez les Sciences. Horace, Pétrone, Quintilien, avoient parlé de vous plusieurs siécles avant que vous dûssiez être. Ce n'est donc que pour * vous donner une preuve de ma profon-*

* Epître Dédicatoire, qui est à la tête du Tome 4. des Serm. de Saurin. Toute cette fin est prise de cette Epitre.

profonde vénération, que je vous présente ce volume, & si j'ose le dire, aussi pour vous presenter un cœur pénétré d'un tendre dévoüement. Graces au Ciel, je ne porte pas la parole à ces Magistrats dont l'éfraïante gravité est un spectacle de terreur.. Mais je sens que je fais paroître trop hardiment des pensées qu'il me faudroit couvrir d'un respectueux silence. Je finis... Je me fais violence à moi-même, & l'on verra du moins à la tête de mon Livre une Dédicace sans éloges. Soufrez que je ne vous parle plus que de mon zèle & du profond respect avec lequel je serai toute ma vie,

NOBLES SEIGNEURS,

DE VOS SEIGNEURIES,

Le très-humble & très-obéïssant

Serviteur.... Le Mars...

EXPLICATION DES ARMES DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE.*

L'Ecusson d'Or, au Chef de Sable, chargé d'une Lune d'Argent, & de deux Croissans oposés, de même métail.

L'Ecusson est chargé en pal du Sceptre de Momus, & semé de Papillons, sans nombre, de différentes couleurs.

Ledit Ecusson est couronné d'une Calotte à oreillons, dont l'un est retroussé, & l'autre abaissé.

Le Fronton de la Calotte est orné de Sonnettes & de Grelots, indifféremment attachés, pour marquer la Hiérarchie du Régiment.

Elle a pour Cimier un Rat passant, surmonté d'une Giroüette, pour en marquer la solidité.

Les Armes ont pour supôts deux Singes; ce qui dénote l'innocence & la simplicité; & deux Cornes d'abondance en Lambrequins, d'où sortent des Broüillards, sur lesquels sont assignées les Pensions du Régiment.

* *Cette édition est la seule véritable.*

TABLE

TABLE
DES CALOTTES, BREVETS,
ET AUTRES PIÉCES,
Contenuës dans la I. Partie de ces Mémoires.

Epître Dédicatoire.
Explication des Armes de la Calotte.
Table, pour augmenter un jour les Mémoires de la Calotte. Pag. 1
Privilége accordé au Sr Colombat, &c. 2
Brevet d'Imprimeur & Libraire audit Colombat. 6
Brevet d'Avocat, accordé au Marquis de T. 9
Lettres Patentes, &c. 13
Lettre au P... E... de S... 15
Brevet de Fabricateur de Lettres Patentes, &c. 17
Brevet d'Arpenteur & Calculateur, &c. 20
Brevet de Contrôleur Général, &c. 22
Brevet de Garde des Sceaux, &c. 27
Requête de M. L. D. de la F. 29
Arrêt du Conseil du Régiment de la Calotte. 32
Brevet pour l'Académie des Inscriptions. 35
Brevet de Plénipotentiaire du Régiment de la Calotte. 38
Brevet d'Inspecteur & Réformateur des

Régis

Régimens Calotins, &c. 41
Extrait des Registres de la Calotte, contre le Sieur de Creb. 45
Brevet de Primat de la Loüisiane, &c. 47
Le même, plus ample. 50
Brevet de Notaire, &c. 53
Epitaphe de M. d'A. 55
Brevet pour Baron, le Comédien. ibid.
Brevet de premier Médecin, à Falc. 58
Brevet de Vivandiére pour la M... 60
Brevet de Chef du Bataillon des Vestales, &c. 62
Histoire Calotine. 64
Arrêt, contre la Desm. 65
Placet de Coypel. 67
Réponse à ce Placet. 68
Brevet pour Coypel. 69
Brevet de Chef des Mécontens, &c. 72
Brevet d'Ingénieur, &c. 75
Brevet d'Examinateur & Censeur des Livres. 78
Brevet d'Aumônier, &c. 81
Brevet de Greffier plumitif. 83
Sentence de dégradation contre le Sr. de la M. 85
Extrait des Registres du Conseil du Régiment. 87
Extrait des Nouvelles du mois d'Octobre 1724. 90
Le même, plus ample. 92
Saufconduit de Momus, au Sr. de Fr. 94
Concession pour une Colonie de la Calotte. 96

Brevet

Brevet de Médecin Empirique ; pour Vinache. 99
Brevet pour le Sr. d'Herlac. 102
Brevet de Chef de la Brigade des Audacieux, &c. 104
Brevet d'Inscripteur, pour le P. Colonia. 106
Brevet d'Inspecteur de la Musique & de la Danse du Régiment, &c. 109
Brevet d'Important, &c. 111
Brevet de F... en titre d'Office, &c. 113
Brevet de Momus, qui permet aux Calotins de porter la Pourpre, &c. 116
Vers d'un Calotin, sur le Mandement du Cardinal de ... 118
Brevet de Contrôleur Général des Bâtimens, &c. ibid.
Jugement de la Calotte, sur le Procès entre M. de F... & Arlequin. 121
Brevet de Commissaire Inspecteur, au Sr. le G. 123
Brevet pour Desfossez, l'Avertisseur, 125
Dégradation du S. D. &c. 126
Brevet pour l'érection d'un Buste, à saint Martin. 130
Suspension du Sr. de Torsac, Généralissime, &c. 132
Lettre de plusieurs Députez, au Généralissime. 138
Brevet de grand Clitoriseur, &c. 143
Invitation à tous les sujets du Régiment, &c. 145
Brevet

Brevet d'Inspecteur des Caffés, &c. 148
Brevet de Primat de l'Eglise Militante, &c. 150
Brevet à Potra, &c. 153
Brevet de Chef des Historiens, pour le Grand. 156
Placet d'une Calotine au Régiment. 159
Brevet de Lieutenant Général des Auxiliaires, &c. 160
Requête de Mad. Q... Calotine de la Brigade des Vestales, &c. 163
Assignation du Sr. d'Ornel, &c. 166
Brevet qui déclare les Enfans de d'Aubergue, enfans nés du Régiment. 168
Brevet en métamorphose, du C.. D.. B... 170
Brevet de Pension, au Sr. Moreau. 173
Brevet de Commandant, &c. à Pari-fontaine. 175
Brevet de Démonstrateur du Jeu d'Echets, &c. 178
Brevet de Trésorier de la Brigade des Déréglez, &c. 180
Extrait des Livres Journaux du Régiment de la Calotte. 182
Brevet du Médecin des Vestales. 186
Lettre du Général de la Calotte, &c. 188
Le Tems; allégorie. 189
Epigrame. 192

Fin de la Table de la II. Partie.

TABLE

Par le moyen de laquelle on proposoit en 1724. d'augmenter les

MEMOIRES

Pour servir à l'Histoire

DE

LA CALOTTE.

CAMP DE CONDÉ, A LA PLACE VENDÔME.

MR. le Duc, Généralissime....
Le Maréchal d'Etr. Général.

M. le Duc de Gui, Commandant le Corps de réserve, & les troupes auxiliaires.

Les Ducs de Chaun... & Mezier..: Lieutenants Généraux.

Le Prince de Pons, Maréchal des Logis.

Caum.... Major Général.

Le Chevalier de Ville... Aide de Camp.
Le Duc d'Ant... Intendant.
Le Duc de la Force, Tresorier.
Lassé, Grand Prevôt.
Le Prince de Léon, Greffier.
La Faye, Bourreau.
Fargez, Commissaire des Vivres.
Le Blanc, Fermier.
Coetlogon, Aumônier.
L'Abbé Tansin, à la tête des Récollets.
Law, Médecin Empirique.
D'Argen... Chirurgien Major.
Le Duc de Louvigni, le Chevalier de Gramont, fraters.
Vivandiéres, Blanchisseuses, & Filles de Joye.
Loma.... Veru. Chaum.... Scidr. & Giez, Maraudeurs & Pipeurs.
Directeurs de la Banque.
Tireurs d'Estaffes, Officiers du Régiment des Gardes.

Depuis 1724. la Calotte a aquis un si grand nombre de Sujets, qu'on sera obligé de créer un nombre considérable de Charges pour établir ces nouveaux venus. L'embaras est de proportionner les Charges au rang & au mérite des nouveaux Sujets, qui pour la plûpart occupent en Europe les plus hautes Dignitez.

MEMOI-

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA CALOTTE.

Privilége accordé au Sieur Colombat, Libraire, ruë Saint Jâques, par le Conseil Général du Régiment de la Calotte.

NOUS, de par le Dieu Momus, Général de la Calotte, à nos amés & féaux, tenans nos Cours, & autres, salut. Jâques de Colombat, fon-

deur, doreur, graveur, relieur, imprimeur de Cour, nous ayant remontré, que depuis plusieurs années il auroit entiérement employé ses talens à suivre la Cour, au grand préjudice & détriment de sa fortune, comme il apert, tant par le peu de bons livres qui sont sortis de sa boutique, que par son assiduité, sans exemple, à ne pas desemparer les apartemens du Louvre; il nous a très-humblement suplié, pour le dédommager des frais & mises qu'il a été obligé de faire à la suite de la Cour, tant à fourbir son épée, faire poudrer ses perruques & galonner ses justaucorps, qu'en carosses de remises & en livrées pour ses laquais, de vouloir bien lui accorder nos Lettres de Privilége pour l'impression des Ouvrages Grecs & Hébreux, Persans, Chaldéens, & autres en Langue Orientale, qui sont ou seront composés par les Savans de notre Régiment de la Calotte. A ces causes, voulant favorablement traiter ledit Exposant, & l'encourager d'autant plus à servir dans l'état de Courtisan, dont il s'aquite avec une grace, une noblesse, & un maintien au-dessus de sa condition, étant ledit Exposant un des beaux diseurs & des plus amusans, sans parler de ses autres qualités. Voulant en outre que ledit Colombat puisse recouvrer

vrer dans cet état ce qu'il perd journellement dans les autres, où il pourroit s'occuper avec succès pour l'avancement de sa fortune ; nous lui avons permis, & permettons par ces Présentes, d'imprimer lesdits Ouvrages de composition Grecque, Hébraïque, Chaldéenne, & autres, en telle marge, forme & caractére que bon lui semblera, même de les faire débiter en son Hôtel, avec des Suisses à la porte, conformément à l'usage modeste où est actuellement ledit Colombat, d'avoir des Suisses à sa boutique la quinzaine du jour de l'an, lorsqu'il débite son petit Almanac. Faisons très-expresses inhibitions & défenses à tous autres, qu'audit Exposant, d'imprimer, vendre ni débiter lesdits Ouvrages. Défendons en outre à tous graveurs, doreurs, relieurs, ou imprimeurs, même à leurs garçons, courtauts, &c. de porter l'épée, voulant, pour marque très-singuliére des talens éminens dudit Jâques Colombat, qu'à lui seul, dans lesdites professions, soit permis de porter l'épée, sans même en excepter le Directeur de l'Imprimerie Royale, ni les autres Imprimeurs du Roy, afin qu'à cette marque . . . . ledit Sieur de Colombat soit de tous reconnu comme un très-digne membre de notre Ré-

giment de la Calotte ; commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire, pour l'éxécution d'Icelles, tout ce qui sera requis & nécessaire.

Brevet d'Imprimeur & Libraire du Régiment de la Calotte, pour le Sieur Colombat.

DE par le Dieu, porte Marotte ;
Nous, Général de la Calotte,
Toûjours remplis de grands égards,
Qu'on doit avoir pour les beaux arts,
Et certains que l'Imprimerie
Est un art descendu des Cieux,
Afin que l'ame soit nourrie,
Par le ministére des yeux :
Art qui consacre la mémoire
Des actions pleines de gloire,
Et par-là très-certainement,
Bien nécessaire au Régiment.
A ces causes, par ces Presentes,
Choisissons Jâques Colombat,
Pour imprimer Lettres Patentes,
Brevets, titres, certificats ;
Le créons en titre d'Office,
Imprimeur de notre Milice ;
Attendu qu'il est très-versé
Dans le susdit art, qui demande
Une connoissance très-grande
Des merveilles de l'A B C,

Au-

Autrement dit Vocabulaire.
Voulons qu'aucun autre Libraire,
Ne puisse, hors l'Imprimeur susdit,
Imprimer aucun Manuscrit,
Tant en Prose qu'en Poësie,
Composé par des Calotins,
En païs François ou Latins ;
Car telle est notre fantaisie,
Ou plûtôt notre volonté.
En outre par pure bonté,
Grace, faveur & bienveillance ;
Voulons qu'aucun ne puisse en France ;
Imprimer & vendre Almanacs,
Apellez petits Colombats,
Vû que Croissant, ou pleine Lune,
Est une matiére commune,
Et consacrée au Régiment.
N'entendons, par ce Mandement ;
Aporter préjudice ou noise,
A Coignard, unique Imprimeur,
De tout Prosateur & Rimeur
De l'Académie Françoise :
Permettant à tout Calotin,
Ecrivain délicat & fin,
Membre d'un Corps si respectable,
Où régne le génie & l'art,
D'imprimer tout œuvre agréable,
Aux dépens du susdit Coignard.
Donnons pour profits & salaire
A Colombat, notre Libraire,
Et notre Imprimeur, mille écus,
A prendre sur nos revenus,

Des vapeurs ſubtiles & fines,
Qui s'exhalent de nos ſalines:
Afin que ſortant de ſa main
Tout livre ait du moins quelque grain
De ce ſel à ſaveur exquiſe,
Que dans Houdart le lecteur priſe,
Et que Dupuis vend chaque jour,
Tant en la ville qu'à la Cour.
Sel rafiné, ſel urbanique,
Sel doucereux & qui ne pique
Le lecteur avec acreté,
Mais avecque bénignité.
Deſirons que ſur ce modèle,
Comme au bon ſens toûjours fidèle;
Nos Poëtes faſſent des Vers,
Dignes des yeux de l'Univers,
Et dignes du beau caractére,
Dont Colombat eſt l'inventeur,
Et que mérite tout Auteur,
Que le public aime & révére.
Accordons audit Colombat,
Avec giroüette & gros rat,
Notre cordon & bandoüilliére;
Et par faveur très-ſinguliére,
La double Calotte de plomb,
Par nous Torſac, & moi Aimon.

Brevet

Brevet d'Avocat, accordé au Marquis de (a) Te... Capitaine des Gardes de Mr. le Duc.

CE qui donna lieu à ce Brevet, fut que ce Marquis accompagnant S. A. au Parlement, s'avisa de demander avec empressement aux Gens du Palais, quelle seroit l'issuë de l'affaire du Duc de la F.... Sur quoi deux Avocats, fatigués de ses questions, lui dirent en raillant, qu'au lieu de s'amuser à ces bagatelles, il devoit bien plûtôt songer à demander la confiscation de 30000. cochons, que le Duc de la Force avoit achetez en Normandie. Le Marquis les crut bonnement, & fit pour cela une Requête, qu'il présenta au Régent.

NOUS, Philippes Emanuel de Torsac, en considération de nos hauts faits, élevé à la dignité éminente de Généralissime de la Calotte, à tous ceux qui ces Présentes verront, salut. L'Eloquence, qui fit autrefois tant d'honneur aux Grecs & aux Romains, & qui au bout de 2000. ans nous fait encore ad-

(a) *Tessé.*

mirer Démosthènes & Cicéron, nous oblige aussi de guerdonner ceux qui aujourd'hui, par une présomption hardie, s'efforcent de surpasser ces grands hommes, pour mieux faire fleurir cette éloquence dans icelui notre Régiment. Or, est-il que le Marquis de T... étant doüé de l'Art Oratoire par la nature, art qu'il a cultivé depuis quelque tems, par de fréquentes conférences, avec les Cicérons François, tâche de parvenir à ce haut dégré d'éloquence, qui nous aquiert l'immortalité, & se fait admirer par ses progrès dans la belle élocution; ce qui le met en paralelle avec les plus fameux Orateurs de l'Antiquité. Témoin le célèbre Plaidoyer qu'il vient de faire, par lequel il a obtenu la confiscation de 30000. Cochons qu'il comptoit de vendre aux Juifs, comme à des gens à qui toutes sortes de marchandises sont propres. Une telle idée est si belle, si digne de notre illustre Corps, que, pour ne pas laisser la Vertu sans récompense, nous nous proposons de le pourvoir promptement d'un Emploi * proportionné à de si rares talens.

A ces causes, de l'avis de notre Conseil,

* *Le Brevet fut lû par le Comte de Charolois, à table, à Chantilly.*

seil, oüi le raport de notre Féal, le Sieur de Céli, Chancelier du Régiment, nous donnons, par ces Présentes, audit Marquis de T... la Charge d'Avocat des Calotins, pour plaider en tant que besoin sera, & ainsi qu'il trouvera bon être à l'avantage de notre Milice, dans tous les Tribunaux où il y aura des actions intentées contre nosdits Officiers des Calotins : telles qu'escalades de Convens, commerce avec les Religieuses, & avec leurs Pensionnaires, étourderies, qui causent des ruptures entre mari & femme, mariages clandestins, fausses promesses pour suborner des Novices, & voulons qu'en pareilles affaires, qui intéressent l'un & l'autre Sexe, il employe son éloquence & sa sagacité pour séduire les Juges, & les faire prononcer en faveur de nos Calotins. . . . .

Ordonnons que, pour marque de sa Charge, il porte la Calotte de plomb, & soit vêtu d'une Robe à manches plissées de Satin verd, qui sera semée de rats & de papillons de différentes couleurs, avec une cotte-d'armes par-dessus de la même couleur, où sera écrite en broderie la devise de notre Régiment. * De plus, lui permettons de faire porter devant lui le Sceptre de Momus, pour im-

* *Luna influit, favet Momus.*

primer le respect dû aux Officiers, qui, comme lui, font fleurir l'Empire Calotin, & en sont les illustres défenseurs : & pour récompenser les grands travaux annexés à sa Charge, lui donnons 24000 liv. à prendre sur le produit des monoples qui se font, au préjudice de nos Ordonnances, & qui se découvrent tous les jours par l'aplication du Sieur de Saint-Martin, Commandant la Brigade des Gladiateurs de notre Régiment. N'entendons pourtant que soient compris dans lesdites monopoles, l'antimoine, le mercure, & autres drogues propres à la guérison des maladies secrettes, que nous voulons être données gratis aux Chirurgiens de nos Brigades, pour s'en servir dans les fréquens besoins qu'en ont & auront nos Calotins. Arrêté au Conseil du Régiment, signé Fr. . . .

Par APOSTILLE.

Ordonnons à Morel, notre premier Secrétaire, de lui délivrer gratis toutes ordonnances à ce nécessaires. Arrêté au Conseil du Régiment. Signé TORSAC, & plus bas. AIMON.

Lettres Patentes, concernant la Calotte.

NOus, Général de la Calotte,
Pouſſez de la même Marotte,
Qu'avoient les Grecs & les Latins,
Pour perpétuer leur mémoire,
Afin de conſerver la gloire
Du Régiment des Calotins:
Voulons qu'on frape une Médaille,
Qui faſſe nargue à l'Antiquaille,
Et dont la face & le revers,
Ornez des Symboles divers,
Que porte la gent Calotiére,
Inſtruiſe la race derniére,
Du mérite des Calotiers,
Autrement fréres de la joye.
Ordonnons au Sieur Roetiers,
Le graveur de notre monnoye,
De graver, avec beaucoup d'art,
Le grand Dieu Momus d'une part,
Aſſis ſur un leger nuage,
Et montrant un riant viſage,
Avec ces beaux mots à l'entour,
C'eſt régner, que de ſçavoir rire,
Mots que la Ville, & que la Cour,
Dévroient à tous momens relire.
Quant au Revers; on y verra,
Autant que l'Art le permettra,
Le noble Ecu de la Calotte,

Por-

Portant en pal une Marotte,
En champ semé de papillons,
Les plus legers des oisillons.
Le chef, comme noble partie,
Aura la Lune dans son plein,
Cet astre, qui du genre-humain
Régle la conduite & la vie,
Dont les croissans aux deux côtés
Marqueront les variétés.
Une Calotte à double oreille,
Conservant le chef à merveille,
Servira de timbre à l'écu,
Sur ce casque plein de vertu
D'où pend maint grelot & sonnette;
Sera mise une giroüette
Legére, tournante à tout vent;
Ayant au pied un rat passant,
Pour lambrequins une fumée
D'un des plus fins broüillards formée;
Deux singes puissans & jumeaux
Feront à côté les supôts:
Mais quoique pareils en nature,
Ils seront divers en vellure.
L'un portera manteau, collet;
L'autre la botte & le plumet,
Images de gent occupée,
Tant à la Robe, qu'à l'Epée.
Enfin, pour devise & pour cri,
On y lira ce grand Vers ci,
La Lune nous conduit, Momus nous favorise.
Vers renfermant doctrine exquise;
Et

Et duquel Vers tout Calotin
Se souviendra soir & matin.
Voulons, de plus, que chaque frére,
Porte le susdit médaillon,
Tant en or, qu'argent, bronze ou plomb,
Du côté de la boutonniére.
Entendons que tout cordon bleu,
Noir, rouge, ou de couleur bizare,
Tel que celui de Saint Lazare,
Se dira par un noble aveu,
Frére de la Chevalerie;
Sur-tout dans le tems de frérie.
Tems auquel l'aimable Comus,
Suivi de Bacchus & Cythére,
Ordonne de la bonne chére,
En Maître-d'Hôtel de Momus.
Sur ce, mes chers fréres, je prie
Le grand Dieu de la raillerie,
Qu'il vous donne joye & santé.
Le tout conclu, fait, arrêté
Près notre grand'Chancellerie,
Au mois que la fêve est fleurie:
Scellé, signé de notre nom,
De Torsac, & par moi Aimon.

Lettre au Pr... Eu... de Sa...

AU P... E... de S...
Prospérité, salut & joye.
Nous, Colonel du Régiment
De la Calotte, à Votre Altesse,

Fait

Faisons priére très-expresse,
De nous remettre promptement,
Tant les fonds, que les arrérages
Des brouillards, vapeurs & nuages,
Que nous lui prêtâmes dans l'an
Qu'elle maltraita l'Otoman.
Espérons qu'en reconnoissance
Du service par nous rendu,
Il nous fera tenir en France,
Un fond légitimement dû.
Nombre de Calotins sans cesse,
Se signalant par leur prouesse,
Il est à craindre que nos fonds
Ne manquent pour nos pensions,
Gages, profits, droits & salaires,
Outre tous les frais nécessaires,
Pour faire Calottes de plomb,
Et pour fraper maint médaillon.
Vous suplions de nous remettre
Les susdits fonds, par une lettre,
Payable à vûë, & sans retard,
Au nom du Poëte sans fard,
Par le Sieur Rousseau tirée.
Car ce sera lettre dorée,
Dès que l'on y verra son sein.
Tout est excellent de sa main;
Résidant près de Votre Altesse,
Par des discours pleins de sagesse,
Il peut témoigner hautement,
Combien tout notre Régiment
A votre valeur en estime,
Que ce grand maitre de la rime

Re-

Représentera par des traits,
Qui ne s'éfaceront jamais.
Sur ce nous vous prions de croire,
Que prenant part à votre gloire
Nous ferons toûjours nos efforts,
Pour vous témoigner notre zèle,
En vous offrant, & nos trésors,
Et nos bras contre l'Infidèle,
Qui tremble au bruit de votre nom.
Signé de Torsac, & moi Aimon.

Brevet de Fabricateur de Lettres Patentes, pour Gacon.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Remplis d'un desir véhément
D'illustrer notre Régiment
Par des gens d'un mérite rare,
Dont le siécle n'est point avare:
Sachant que le rimeur Gacon,
Homme connu sur l'Hélicon,
Par des traits de fiel & de bile,
Auroit voulu, changeant de stile,
Loüer nombre d'honnêtes gens,
Qui, très-contens de son encens,
Lui refusérent leur service,
Pour lui faire rendre justice,
De peur que son encens payé
Ne parut être mandié.
Ce qui fachant ledit Poëte,

Et rats les plus gros du Permesse,
Avec nôtre large cordon.
Signé Torsac, & moi Aimon.

* *Brevet d'Arpenteur & Calculateur du Régiment de la Calotte, donné à l'Abbé Terrasson, frére du fameux Avocat.*

CEt Abbé s'est deshonoré, pour avoir répandu dans le Public trois ou quatre petits Livrets de sa façon, par lesquels il prétendoit prouver la solidité & l'utilité du Systême, & pour avoir réalisé, dans le tems qu'il disoit à ses meilleurs amis, que les Actions étoient un véritable Pérou, & qu'il falloit les garder.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Colonel de la Calotte,
Pour travailler utilement,
A la gloire du Régiment,
De l'avis de tous les notables,
Gens très-sensez & très-capables,
Donnons à l'Abbé Terrasson,
Homme docte en toute façon,
Sur-tout dans la Géométrie,

Dont

* *Mars* 1721.

Dont il connoît la théorie,
La charge de grand Arpenteur,
Mesureur & Calculateur
Des espaces imaginaires.
D'autant qu'il a déja donné
Des preuves solides & claires,
Que son esprit n'est point borné:
Témoin le riche & beau systême
Par un rare esprit inventé,
Et dont il a par maint problême
Prouvé infaillibilité.
Sur ce jugeons qu'il faut admetre
Le susdit savant Géométre,
Dans nôtre Corps tant signalé,
Pour être par lui calculé,
Et augmenté jusqu'au centuple;
Afin de décupler nos fonds,
Et centupler nos pensions.
Et d'autant que ce grand génie,
Tient bon & n'a point déguerpi
De la nouvelle Colonie
Etablie au Mississipi.
Malgré tout esprit incrédule,
Qui le traitoit de ridicule,
Lui soumétons ce grand Païs
Pour en mesurer l'étenduë,
Et tous les fonds, avec leur prix,
Dont raison nous sera renduë,
Par le Géométre susdit,
Tant par discours, que par écrit.
Le tout apuyé d'un Edit.
Espérons que la dividende

En sera plus sûre & plus grande ;
Sur le raport qu'il en fera,
Et que l'on communiquera
Aux Calotins actionnaires,
Lesquels n'ont point réalisé,
Comme certains millionnaires,
Peuple avide & bien avisé.
Au surplus, & pour récompense ;
Accordons audit Arpenteur,
Mesureur & calculateur,
Sur les broüillards de nôtre France ;
Deux mille écus, en attendant
Qu'il aît un plus gros divident
Sur la riche & prochaine Flotte,
Qui reviendra dudit Païs,
Avec innombrables profits.
Lui décernons double calotte,
Aussi-bien que le grand cordon,
Signé Torsac, & moi Aimon.

Brevet de Contrôleur-Général des Finances, pour le Sr. Law.

LE Sr. Law partit de Paris le. . . . & fut escorté par Sarrobert, Capitaine de Chasses de Mr. le Duc, qui le conduisit jusqu'à Bruxelles. Le Sr. Law lui donna une montre, & aux deux Gardes, qui étoient avec lui, deux loüis d'or.

De

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte;
Atendu que le Régiment
Est obligé ſenſiblement
A Jean Law, de qui la ſcience
Et conduite dans la Finance
Nous a donné maints Calotins,
En inventant les bulletins,
Autrement dits Billets de Banque *;
Pour ſervir au jeu de la blanque,
Jeu non renouvellé des Grecs,
Comme le fade jeu de l'oye,
Mais imaginé tout exprès
Pour exciter l'homme à la joye.
Témoins les plaiſans viremens,
Que l'on a vû dans le Royaume
De Quiquempoix & de Vendôme;
Et Principauté de Soiſſons,
Où l'achat & la dividende
Cauſoient une rumeur ſi grande;
Qu'on ne vit jamais tant de rats,
Obſéder gens de tout états.
Mari, femme, garçon & fille,
Laquais, ſervantes: la famille,
En un mot, ſans rien excepter,
Venoit joüer & blanqueter;
Et s'y portoit de telle ſorte,
Qu'il falloit gardes à la porte,
Pour renvoyer chacun chez ſoi,
Après les trois coups de beffroi,

Là

* *Autoriſés par des Arrêts du Conſeil.*

Là de tous Païs & Provinces,
Marchands, Magistrats, Artisans.
* Prélats, Guerriers & Courtisans;
Ducs & Pairs, & même des Princes, †
Non du Païs; mais bien forains,
Accouroient comme des essains,
Malgré vent, grêle, pluye, crotte,
Pour y joüer à la Marotte,
En beaux & bons deniers comptans
Contre des valeurs calotines,
Dont la France, & Terres voisines,
Se pourront souvenir long-tems.
A ces causes, vû l'abondance
Des Calotins qui sont en France,
De tous rangs & de tous états,
Par le moyen dudit Sieur Law, §
Nous lui confions nos Finances:
Voulons que sur ses ordonnances,
Nos fonds soient œconomisez,
Augmentez & réalisez,
Afin que selon, son mérite,
Chacun ait part, grosse ou petite,
Dans nos immenses revenus,
Tant des gros fonds que des menus.
Or comme un pareil ministére,
Est très-étendu dans sa sphére,
Lui donnons, pour premier Commis,
Nom-

* *On y a vû des Evêques.*

† *Les Princes de Deux Pons, & de Carignan.*

§ *Il fut fait Contrôleur-Général.*

Nompar, * qui des moins endormis,
Connoit la manœuvre diverse
De la finance & du commerce,
Lui donnons pour profits & droits;
Pensions, gages & salaires,
Le quart de tous les angles droits,
Que couperont les Commissaires
Au papier qui sera visé,
Et duquel, en homme avisé,
Il a si bien grossi le nombre,
Que la France y seroit à l'ombre;
Si tous les billets rassemblez,
Et les uns aux autres collez,
On en pouroit faire une tente,
Au surplus de ladite tente
Lui donnons notre grand cordon;
Passant de la droite à la gauche,
Ainsi qu'une legere ébauche
De sa droiture, dont le fond
Va si loin, que Terrasson même,
Grand calculateur de Systême,
Ne pourroit pas le mesurer.
En outre, pour mieux honorer
Le Chef de ce grand personnage,
Qui fit bouquer tout homme sage,
Et soi disant docte & profond,
Lui donnons Calotte de plomb,

* *Le Duc de la Fo.... President du Conseil de Commerce.*

De la haute & premiere classe,
Et pour surcroît de telle grace,
Joignons à ces coqs, * dont la voix
Chanta la justice aux François,
Papillons, rats & giroüettes,
Hannetons, grelots & sonnettes;
En memoire d'un si beau chant,
Qu'au sortir de France on publie
Qu'il va chanter en Italie, †
Où sans doute il aura beau champ
Pour exercer son grand génie,
Et sa connoissance infinie
Dans l'art de déculper les fonds,
Par billets payables à vûë,
Desquels aujourd'hui nous voyons
En France une si bonne issuë.
Ordonnons à tous les païs,
De nôtre vaste dépendance,
De l'écouter dans ses avis,
Sur-tout dans l'Art de la finance;
Art qu'il posséde éminemment.
Fait au Conseil du Régiment.

Bre-

* *Trois coqs sont ses armes.*

† *L'on a dit qu'il donnoit à sa fille 4 millions, pour la marier à un Prince Italien.*

Brevet de Garde des Sceaux à Mr. d'Arg.

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Voulant que nôtre Régiment,
Dont la gloire se renouvelle,
Serve d'exemple & de modèle
A tout autre gouvernement,
Sur-tout à placer les grands hommes,
L'honneur de ce siécle où nous sommes,
Dans les postes, grades & rangs,
Dignes de leurs rares talents.
A ces causes, la voix publique
Nous offrant Monsieur d'Arg....
Homme illustre en toute façon,
Magistrat, parfait Politique,
Et de telle capacité,
Que la plus haute dignité
Est dûë à ses grandes lumiéres,
Sur toutes sortes de matiéres.
Témoins l'ordre que dans Paris
Il fit régner par la Police,
Et l'inimitable justice,
Qu'il a fait paroître depuis,
Etant Garde des Sceaux de France;
Très-certains de sa suffisance,
Dans la garde des Sceaux susdits,
Si nécessaire à tous Edits,
Nous lui déférons avec joye

Cette même commission,
Qui par sa Jurisdiction,
Peut ouvrir une belle voye
A tout Magistrat éclairé,
Pour briller au plus haut degré.
Lui nommons pour son Secretaire ;
Cai...., reconnu par arrêt,
Pour avoir fait, sans intérêt,
La charge de bon Commissaire ;
Et pour gardes & hocquetons,
Portant devant lui mousquetons ;
Pomereüil, Bas.... Chantepie,
Signalez par maint œuvre pie,
Et par des faits d'armes très-beaux.
Donnons audit Garde des Sceaux
Trente mille livres de rente,
Sur la vapeur qui sortira,
De la cire qu'on chauffera,
Pour sceller Edit & Patente.
Plus par un trait particulier
De nôtre amour sincére & vive ;
Lui donnons une expectative
Du haut grade de Chevalier.
Enfin par faveur très-expresse,
De nôtre main lui faisons don
De la Calotte & du Cordon
De la premiére & grande espéce.
Le tout conclu très-sagement
Dans le Conseil du Régiment.

Requête de M. le Duc de la Force, au Général de la Calotte, au mois d'Avril 1721.

GRand Général de la Calotte,
Si vous ne me prêtez la main
Il me faut demander mon pain,
Ou bien aller porter la hotte.
Vous allez voir l'extrêmité
Où seroit réduite ma bourse,
Si vôtre grande charité
N'étoit son unique ressource.
Avant que l'on envoyât paître
Mon très-cher & bien-aimé maître,
Qui m'avoit toûjours regardé
Comme son conseiller zèlé,
Il m'assura que son systême,
N'avoit été qu'un stratagême
Pour attirer l'eau au moulin;
Et que pour en tirer partie,
Si je n'usois pas d'industrie,
Je serois moins qu'un Capucin.
Je crus son avis salutaire.
Me voyant chargé de papier,
Je songeai de réaliser,
Afin de mieux sortir d'affaire.
Si j'achettois des Pierreries,
Dis-je, dans ma réfléxion?
Quelque terre, ou quelque maison,
Des bijoux, des tapissèries?

Mais voyant que dans tous états
On feroit plus gueux que des rats ;
A qui donc alors m'en défaire ?
Prenons chose plus ordinaire,
Que l'on consomme chaque jour,
Aux champs, à la Ville, à la Cour ;
Je fis prendre des eaux-de-vie,
Des huiles, & de la bougie ;
Force savon, sucre, caffé,
De la rhubarbe, du sené ;
Poivre, Manne, Gingembre, Casse ;
Et de drogues de toute classe
Je fis bonne provision ;
Mais convient-il lever boutique
A gens de ma condition ?
Peu de honte est bien-tôt passée,
Ma foy je sautai la tranchée ;
Je fus épicier de renom.
Je fis plus, j'épuisai ma poche ;
Voyant le carême si proche,
Pour faire acheter des pruneaux,
Des poids, des fêves, des lentilles,
Des campignons & des morilles,
Des carottes & des naveaux :
Déja j'avois un plaisir d'ange,
Comptant bien-tôt faire vandange ;
Lors qu'avec un malin vouloir
Le Parlement vient de Pontoise
Et se servant de son pouvoir,
Entreprend de me chercher noise,
Non content de me confisquer
Et me saisir ma marchandise,

Ne me laissant que la chemise :
Il veut encor me dégrader.
Dans cette triste conjoncture,
C'est à vous seul que j'ai recours.
Auriez-vous bien l'ame assez dure,
Pour me refuser du secours ?
Ce considéré, qu'il vous plaise,
De sa procédure mauvaise,
Arrêter promptement le cours :
Voyez le péril que je cours.
Entre les mains de la Justice,
Sans vôtre charité propice,
Entre ces diables en procès,
Je craindrois un mauvais succès.
Pour m'épargner donc tant de honte,
Vous n'avez qu'à tout reclamer,
En conséquence protester
Que tout étoit pour vôtre compte,
Et pour celui du Régiment.
J'en serai Marchand fournissant.
Plaise à vôtre Corps debonnaire,
M'admettre en cette qualité ;
En outre plus m'enregistrer
Pour son très-humble Apoticaire ;
Je servirai avec honneur
Et prirai nôtre Rédempteur,
Que le Parlement en colere
Ne vous fasse jamais la guerre.
Fait à Paris, au Magazin
Du Couvent de Saint Augustin.

Arrêt du Conseil du Régiment de la Calotte, portant érection de plusieurs Charges & Emplois, en faveur du Sr. Barême, & ses Commis, au mois de Juillet 1721.

SUr la requête presentée au Généralissime de la Calotte, en son Conseil, par le Sr. Barême, Directeur général & en chef des enlumineurs, laveurs à l'encre de la Chine, chef des boutepoints subalternes, commis principaux, chefs des Boureaux, Commis, Souscommis, Journalistes, Teneurs de livres à parties doubles & simples, & autres, tous établis au Visa pour tirer au clair, épurer, liquider & qu'intessencier les différens effets répandus dans le public : oüi ladite Requête, tant au nom dudit Barême que desdits enlumineurs, laveurs à l'encre de la Chine, chefs des boutepoints, &c. contenant plusieurs chefs. I. Que ledit Barême se feroit adressé à nous avec une confiance vrayement filiale, comme n'ayant point cessé de travailler à se rendre digne des premiers postes de nôtre illustre Corps, sur-tout depuis que s'étant jetté dans le grand Monde, il au-

auroit discontinué de professer l'Arithmétique, tant en Ville qu'à sa maison, sise au coin de la ruë Guenégaut, à la descente du Pontneuf: qu'il nous auroit très-humblement remontré, que prévoyant le peu de succès & de durée de ladite direction, il nous suplioit de lui donner dans nôtre Corps une place conforme à son mérite, promettant d'employer & faire usage de ses talens presens & à venir, & s'aquiter dignement de ce dont il nous plaira de le charger. En outre, le supliant nous auroit exposé qu'il auroit employé à grands frais, dans les bureaux du Visa, non pas de ces Commis qui savent méchaniquement la routine des Finances, mais un très-grand nombre d'enfans de famille, formez dans les belles compagnies, aux plus nobles exercices de galanterie, comme il apert par leur extérieur maintien & ajustement, la plûpart ayant fait leur cours avec distinction, soit dans les Académies d'armes & de danse, soit dans les cabarets, brelans & autres lieux de cette Ville: ajoûtant que lesdits Sieurs Commis du Visa ne se seróient embarqués dans ce nouveau genre de vie, qu'à la sollicitation de lui supliant, & dans l'espérance de faire pour eux & pour leurs amis des Fortunes aussi brillantes que

fa-

faciles ; qu'arrivant la cessation dudit Visa, ils se trouveroient frustrés de leur atente : pour à quoi obtenir ledit Sieur Barême, fondé en procuration desdits Sieurs Commis, nous auroit très-humblement requis de les employer dans les bureaux ordinaires de nos finances, dont les travaux se trouvant moins pénibles, lesdits Commis du Visa en rempliroient aisément les fonctions sans ternir la fraîcheur de leur teint, ni déranger l'œconomie de leur ajustement & frisure, d'autant même que la plus grande partie, depuis qu'ils ont commencé de travailler au Visa, se trouvent incommodés de migraines fréquentes, de pesanteurs de tête, lassitude & autres indispositions. Sur quoi vû la Requête, le Sieur de Torsac étant en son Conseil, de l'avis des Sieurs Aimon, Martin, & autres grands personnages, à ordonné & ordonne, que ledit Sieur Barême sera établi dès à present Directeur Général des Enlumineurs, Laveurs à l'Encre de la Chine, & teneurs des grands Livres & des Registres de nos Bureaux, tant delà, que deça les mers. En outre, que tous & chacun des Commis occupez actuellement au Visa, soient emploïez dans les Bureaux de nos Finances, sans autre examen de capacité & sur la simple presentation dudit Barême,

rême. Voulons & ordonnons que pour distinguer les suplians, d'avec les Commis ordinaires, leurs épées seront ornées de dragonnes, leurs bas brodez à coins d'or ou d'argent, ou tout au moins de soïe ; leur permettons, en outre, de reprendre leurs plumes & nœuds d'épaules, comme ils les portoient avant d'entrer audit Visa. Fait au Conseil du Régiment, &c.

Brevet pour l'Académie des Inscriptions.

Par Gacon.

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Du merveilleux toûjours épris,
Avec plaisir avons apris,
Que la Royale Académie,
De tout verbiage ennemie,
A fait la belle Inscription
Devant le Palais de Régence ;
Inscription dont l'élégance
Egale la précision.
En effet, ces quatre paroles ;
* *Quantos effundit in usus !*

Bien

* *Verbiage tourné en ridicule.*

Bien loin d'être des sons frivoles;
Nous font voir *per omnes Casus*,
Combien cette illustre fontaine *,
Est utile à la vie humaine,
Tant pour abreuver les chevaux,
Les mulets, les chiens & les ânes;
Qu'à laver linges & drapeaux
Servans aux usages profanes.
La ruë, † & Quartier fromenteau;
Exigent d'abondance d'eau,
Pour purifier eaux croupies,
Plus sales encore que roupies;
Item pour laver les bassins,
Que l'on presente aux Médecins:
Pour rincer verres & bouteilles,
Et quantité d'autres Merveilles,
Dont cette source abondera,
Et dont le mercure fera
Une liste des plus galantes.
Voulons que nos troupes passantes
Tombent dans l'admiration,
En lisant cette Inscription,
Ainsi qu'elle même l'ordonne,
Vû que les quatre mots finis,
On y voit en haute colonne
Le punctum admirationis !
Prions Son Altesse Roïale*
De permettre que pour la sale,
Où s'assemblent les beaux esprits,

Di-

* *Fontaine du Palais.*
† *Cette ruë abonde en filles de joye.*

Dix pouces de cette eau soient pris,
Pour y former une fontaine,
Qui leur servira d'Hipocréne.
Les créons, par ce Mandement,
Grands Inspecteurs du Régiment.
Voulons que Coipel ne nous peigne
Aucun drapeau, cornette, enseigne,
Portant nos devises & cris,
Que du fait de ces beaux esprits.
Plus, consentons que les Médailles
Quittent le goût des antiquailles
Qu'elles ont eu par ci-devant,
Et qu'à proscrit ce Corps savant
Auquel, pour gages & salaires
Des services qu'en espérons,
Outre nos faveurs honoraires.
Déléguons la moitié du fonds
Sur les vapeurs que la science
Nous fournit avec abondance,
Du depuis qu'au Louvre habit[e]
Ce corps aussi beau qu'import[ant,]
S'arrogeant le ton despotique
* Ferme la bouche à la critiq[ue]
Et se met, à l'instar des Rois,
Au-dessus de toutes les loix.

* *Mr. de la Mothe obtint une déf[ense] aux Comédiens Italiens, de joüer la [cri]tique de Romulus, tant qu'on joüero[it la] Piéce, apellée Romulus.*

Fait & conclu dans l'assemblée,
Qui dégrada Torsac d'emblée,
Pour avoir despotiquement,
Voulu régir le Régiment.

Brevet de Plénipotentiaire du Régiment de la Calotte, pour le Sieur Rossin. d'Anneville, au mois de Septembre 1721.

* IL fut nommé, il y a trois ans, pour être envoyé à Mayence : & parce qu'il a accompagné ci-devant M. d'Iberv... à Gênes, il se croit le plus habile & le plus grand Négociateur qu'il y ait en France.

SOit notoire à tous nos Etats,
Du Pôle Arctique à l'Antarctique;
Sujets, Alliés, Potentats,
A tous membres de République,
Ou d'Empire Aristocratique,
Reconnoissant notre pouvoir,
Ou l'éprouvant, sans le savoir,
Que pour la haute suffisance,
Prud'homie au fait des Traités,
Circonspection & prudence;
Bref, pour les rares qualités,

De

* *Ci-devant Envoyé de Gênes.*

De ce Machiavel, d'Ann....
Le Subdélégué d'Iber....
Et Conseiller en nos Conseils,
Qu'il tient seul, faute de pareils;
Lui conférons le Caractère,
De grand Plénipotentiaire.
Entendons que lui soient rendus
Tous honneurs à ce titre dûs.
Voulons que manteau de Sinople,
A ses armes se fasse voir,
Avec Marottes en sautoir.
L'envoyons à Constantinople,
Pour solliciter au Divan
Les bons offices du Sultan,
Afin que par lui se consomme,
La Paix entre Genêve & Rome.
Plus, celle de Jansénius,
Avec les enfans de Jesus,
Autrement apellés Jésuites,
Sollipses, & Loyolites.
D'où reviendra droit à Paris,
Incognitò chez les Paris, *
Pour faire aux Agioteurs même
Agréer le Visa suprême.
Puis ira chez les Epiciers,
Les Droguistes, les Fayanciers,
Pour un Seigneur ** de haut parage,
Lettres de Maîtrise impétrer,

* *Quatre Fréres à la tête des Finances depuis le départ de Mr Law.*
** *Duc de la Force.*

Descend des Cieux, vient à son cri,
Et parcourant toute la ronde,
Br . . . dit-il, mon favori,
Le plus grand Calotin du monde,
Ce Rabelais ressuscité,
N'est point dans ma Société ;
Lui qui soumet à ma Couronne,
Bachus, Cupidon, & Bellonne :
Ce bon faiseur de quolibets,
Qui se rit de tout homme sage,
Président des joyeux Banquets,
Et de Momus la vive image,
Seroit oublié dans ma Cour ?
Ah ! vous perdrez plûtôt le jour,
Petits Calotins de Village,
Je l'instale malgré vos dents,
Inspecteur de mes Régiments,
Réformateur de la Calotte ;
Et je permets à sa Marotte
D'établir nouveaux Réglemens,
D'inventer maint & maint Systême,
L'honorant du pouvoir suprême,
De disposer de nos Sujets,
Selon ses burlesques projets.
De débiter visions & songes,
Fables, fornettes & mensonges,
Et fronder en Diable & demi,
Contre bon sens, son Ennemi.
* Il formera la discipline,

De

* *Il mit les Compagnies à 81. hommes, & doubla les Officiers.*

De notre troupe Calotine,
Doublant toujours, & grossissant
Les Phalanges du Régiment ;
Elevera grandes Lanternes,
* Pour illuminer nos Cazernes,
Construira petites maisons,
Pour renfermer nos Bataillons,
Doublera la Solde certaine
† Du Capitaine & du Soldat,
Et ne voulant charger l'Etat,
Leur en assignera l'aubeine
Sur tous les broüillards de la Seine.
Défendons à tout Charlatan,
De débiter dans mon Empire
Le Mithridat & l'Orviétan,
Sans un ordre exprès dudit Sire.
Le créons de plus, Inspecteur,
Sur-Intendant & Contrôleur
De tous Inventeurs de Systême,
De machine & de stratagême,
De Tabarin, d'Opérateur,
De tous cerveaux creux, fanatiques,
Nécromanciens, Empiriques,
De tous arts, sciences, emplois,
Qui se dirigent par mes loix ;
Et sur-tout de la Méchanique.

N'i-

* *Il fit commencer par tout des Cazernes.*

† *Il fit donner un Sol de plus à chaque Soldat.*

N'ignorant point qu'il fait la nique
Aux Ronauts & aux Sébastiens,
Tant par maints œuvres, qu'entretiens;
Vû l'entonnoir & les machines,
Qu'il trouva pour foüiller les mines,
Et montagnes de Vivarais.
Et pour subvenir à tels frais,
Soumettons à son Intendance,
Les mines de ma dépendance.
Ordonnons à nos beaux esprits,
D'exalter son nom & sa gloire,
Par leurs chants & par leurs écrits.
Mandons aux filles de Mémoire
De grossir maints in folio,
Des visions de Br....
Voulons cependant qu'on oublie,
Du moins que l'on taise au public,
Ce qu'il fit aux yeux de Barwic
Dans ses Campagnes d'Italie:
L'attentât du Sieur de Roissi
Qui lui fit demander merci.
Au métier des armes novice,
Broglio ne pécha par malice.
César lui-même, à ses dépens,
Auroit apris l'art militaire,
S'il eut passé ses jeunes ans,
Comme lui dans un Séminaire.
Je le reconnois Calotin,
Espiégle, Satyre, Lutin,
Capable de toute manie,
Fors celle d'exposer sa vie.
A ces mots le Dieu disparut.

Auffi tôt vers Aimon courut
Toute notre troupe riante.
L'on dressa Brevet & Patente,
Où l'on écrivit feulement,
De Momus le commandement,
En forme de Bulle divine, *
Que purement & fimplement
Reçût la troupe Calotine,
Pour, felon fa forme & teneur,
Installer Br... Infpecteur,
Lui donner la Surintendance
De tous les Calotins de France,
Et triple Calotte de plomb,
Par les mains dudit fieur Aimon.

Brevet, tiré des Regiftres de la Calotte, pour le Sieur Crébillon.

NOus, Général de la Calotte,
A toute gent porte Marotte;
Nous difons par ce Mandement,
Que Muficiens, Peintres, Poëtes,
Attendu les faveurs fecretes,
Que met en eux le Firmament,
Sont enfans nés du Régiment.
Mais les régles les plus étroites,
Ayant toûjours exception,
Nous prenons cette occafion,
Afin de vous faire comprendre,

Juf-

* *Ironie contre les Acceptans.*

Jusqu'où la régle doit s'étendre,
Vû que dans les trois arts susdits,
Il se trouve certains esprits,
Que leur humeur sombre & brutale,
Exclut de la loi générale,
Tel est le Rimeur Crébillon,
Dont la Muse des plus féroces,
Verse le sang à gros boüillon,
Par les rimes les plus atroces:
Savoir par noire trahison,
Assassinat, meurtre & poison,
Comme dans Atrée & Thieste,
Rhadamiste & Semiramis,
Horreurs qu'à bon droit on déteste;
Avec l'Auteur qui les a mis,
Et les met encore au Théâtre,
Et lequel, quoi qu'admonesté,
Reste toûjours opiniâtre
Dans son horrible cruauté.
A ces causes, sûrs que la France,
En ce cas nous aprouvera,
Tant que bonté, douceur, clémence,
Sur son beau climat régnera,
Nous réléguons en Angleterre,
Cet horrible & cruel rimeur,
Comme convenable à l'humeur,
D'un furieux & vil parterre;
A sçavoir, Bouchers, Boucaniers,
Tripiers, Portefaix, Mariniers,
Toutes gens de sac & de corde,
Haïssant la miséricorde,
Aimant à voir couler le sang

Des

Des personnes du plus haut rang.
Exhortons tous les CromWellistes,
Fanatiques & Duëllistes,
Gladiateurs indépendans,
Dont ces païs sont abondans,
De profiter de ses maximes,
Pour excuser les plus grands crimes.
Enfin comme un talent si beau
Tous les jours en lui rafine,
Sur la Scéne il sera bourreau,
Il en a tout l'air & la mine.

* *Brevet de Primat de la Loüisiane, accordé à l'Abbé de Tansin, par Gacon.*

CEt Abbé a toûjours été attaché au Régiment. ** Pour en donner une idée parfaite, il ne faudroit que raporter ce que le Régent dit à l'Abbé du Bois ; qui vous a donné, dit-il, l'ordre de Prêtrise ? C'est Monsieur de Tansin, répondit-il. Cela est dans les régles, ajouta le Régent, un f... en sacre un autre.

Nous

* *En May 1721.*

** *C'est à l'Abbé de Tressan, alors Evêque de Nantes, que cela est arrivé.*

NOus, Général de la Calotte,
Pour empêcher par tous moyens ;
Que l'erreur des Luthériens,
Et que la Doctrine Huguenote
N'infecte notre Régiment,
D'un pernicieux sentiment,
Et pour remettre dans la voye
Quiconque seroit fourvoyé ;
Et seroit devenu la proye
De l'hérétique dévoyé.
A ces causes, vû la science,
Bonnes mœurs, doctrine, éloquence ;
Et zèle que l'Abbé Tan...
A fait paroître sur tout autre,
Pour le salut de son prochain, *
Nous lui donnons lettre d'Apôtre,
Et de Convertisseur en chef,
D'autant qu'en homme Apostolique
Il a rendu Law Catholique.
En outre, par le même Bref,
Voulant illustrer la soutane,
Et donner du poids aux sermons
Dudit Abbé, nous le nommons
Primat de la Loüisiane.
Voulons qu'en cette qualité,
Il puisse avec autorité,
Gouverner la susdite Eglise,
Sans que personne y contredise,

De

* *Il a fait*, dit-on, *la conversion de Law.*

De plus, quoique l'Abbé susdit,
Plein de l'Evangélique esprit,
Méprise les biens de ce monde,
Et que même contr'eux il fronde;
De notre libéralité,
Pour soutenir sa dignité,
En conséquence du sistême,
Lui déléguons dixme ou dixiéme
Sur les broüillards dudit Païs,
Qui du sistême sont le prix,
Et que l'on dit être infinis.
Espérons que la Cour de Rome,
Mere des nouveaux convertis,
En faveur d'un aussi grand homme;
Donnera les Bulles gratis.
Ajoutons à ce noble titre,
Pouvoir de porter sous sa mitre,
La double Calotte de plomb:
Lui donnons notre grand Cordon,
Comme un type très-honorable,
Très-illustre & très-convenable,
Au col d'un si sage Prélat.
Et pour y donner plus d'éclat,
Y joignons grelots & sonnettes,
Papillons, rats & giroüettes,
Et tout l'atirail Calotin.
Défendons à tout libertin,
De faire & chanter Vaudeville,
Où le supôt de l'Evangile
Soit chansonné malignement.
Fait au Conseil du Régiment,

Le même, plus ample que le précédent.

NOus, Général de la Calotte,
Pour empêcher par tous moyens,
Que l'Erreur des Luthériens,
Et que la Doctrine Huguenotte
N'infecte notre Régiment
D'un pernicieux sentiment,
Et pour remettre dans la voïe
Quiconque seroit fourvoïé,
Et seroit devenu la proïe
De l'Hérétique dévoïé;
Fût-il Prêtre, Evêque, ou Laïque;
N'eut-il même d'autre péché
Que de n'être pas ataché
A la Cabale Jésuitique.
A ces Causes, vû la science,
Saintes Mœurs, Doctrine, Eloquence;
Et zèle que l'Abbé Tansin
A fait paroître sur tout autre,
Pour le salut de son prochain;
Nous lui donnons titre d'Apôtre,
Et de Convertisseur en chef,
D'autant qu'en homme Apostolique
Il a rendu Law Catholique.
En outre, par le présent Bref,
Voulant illustrer sa soutane,
Et donner du poids aux sermons
Dudit Abbé, nous le nommons

Pri-

Primat de la Loüisiane.
Voulons qu'en cette qualité,
Il puisse, avec autorité,
Gouverner la susdite Eglise,
Sans que personne y contredise.
De plus, quoique l'Abbé susdit,
Plein de l'Evangélique esprit,
Méprise les biens de ce monde,
Et que même contr'eux il fronde;
De notre libéralité,
Pour soutenir sa dignité,
En conséquence du systême,
Lui déléguons dixme & dixiéme;
Sur les brouillards dudit païs,
Que l'on nous dit être infinis.
Espérons que la Cour de Rome,
Mere des nouveaux Convertis,
Pour favoriser ce grand homme,
Donnera les Bulles gratis.
* Que si pour mieux s'entretenir,
Notre Prélat veut réunir
Quelque Bénéfice à sa Mensé,
Fusse Abbaïe, ou Prieuré,
Nous lui donnons pleine licence,
De le donner en confidence,
A quelque Clerc non tonsuré,

Dont

* *Augmentations ajoutées en 1727. après le Concile d'Embrun, où Mr. de Tansin, Archevêque de cette Ville, fut Président.*

Dont il se soit bien assuré,
Défendons, par le present acte,
De croire illicite un tel pacte,
Et que l'on ose s'aviser,
Le tout sous peine d'infamie,
De le taxer de Simonie,
Et pour cela le récuser;
Que si malgré notre défense,
Un Evêque par passion,
D'un Concile, en pleine séance,
Donna sa récusation,
La déclarons nulle, illusoire,
Et faite en dépit du bon sens;
Mettons à couvert sa mémoire,
Des traits malins des médisans.
Ajoutons à ce noble Titre
Pouvoir de porter sous sa Mitre
La double Calotte de plomb;
Lui donnons notre grand Cordon,
Comme un titre très-honorable,
Très-illustre, très-convenable,
Au cou d'un si sage Prélat.
Y joignons grelots & sonnettes;
Et pour lui donner plus d'éclat,
Papillons, Rats & Giroüettes,
Et tout l'atirail Calotin.
Défendons à tout Libertin
De faire, & chanter Vaudeville,
Où le supôt de l'Evangile
Soit chansonné malignement;
Fait au Conseil du Régiment,

Brevet de Notaire, Garde-Note & Tabellion du Régiment, accordé au Sieur Baslin.

LE Sr. Baslin étoit le Notaire de Law, & a gagné plusieurs millions. L'on a remarqué que dans tous les Contrats de Rente viagére que Law faisoit à des Particuliers, ledit Baslin n'exprimoit jamais dans l'Acte la somme principale, en vertu de laquelle la Rente viagére étoit constituée, ce qui fit de grands Procès entre les Créanciers. Marque de sa capacité, ou de la droiture du personnage.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte:
Salut. Quoique la bonne-foi
Dût parmi nous servir de loi,
Cependant comme dans le monde
Tous les jours la malice abonde,
Et que nous sommes bien certains,
Que plusieurs de nos Calotins
Pourroient manquer à leur parole,
Joüer l'infâme & vilain rôle,
De se parjurer par serment,
Rôle chéri présentement.
A ces causes, un bon Notaire,
Etant devenu nécessaire,
Contre les tours d'un cœur malin,

Nous

Persuadé très-fortement,
Que toutes choses dans la vie,
Ne sont que farce & comédie,
Voulons que notre Régiment,
Imbu d'une telle maxime,
Ait du monde la même estime.
A ces causes, nous enrôlons
L'illustre, le fameux Baron.
Voulons qu'il mette sur la Scéne,
Les Héros de la vie humaine.
Quoique pourtant ledit Baron,
Qui, par je ne sçai quel caprice,
Avoit quitté cet exercice,
Et même perdu son renom,
Méritât en bonne justice,
D'être exclus de notre milice.
Cependant au bout de trente ans,
Il est rentré dans son bon sens,
En reprenant pour nous complaire,
Le Cothurne & le Brodequin.
Quoique déja sexagénaire,
On lui reconnoît l'esprit sain.
Malgré la pesanteur de l'âge,
Il fait très-bien le personnage
De jeune & galant amoureux,
Rôle très-vif, très-vigoureux.
Tel aussi dans les Machabées,
Il représente au naturel
L'aimable & jeune Misaël,
Qui n'a pas au plus quinze années;
Somme pour en venir à bout,
D'une maniére plus exacte,

Il

Il se fait raser à chaque Acte,
Tant il aime à joüer de goût.
Or le tout vû, sur l'excellence
Dudit Baron dans son grand art;
Plus que sur sa haute prudence;
Qui l'y fit retourner si tard,
Lui donnons mille écus de rente;
En espéce haute & sonnante,
Sur tous les battemens de mains,
Et les brouhaha du parterre,
Où les plus sages des humains
Au mauvais sens livrent la guerre.
Défendons aux Courtaux & Clercs
De faire aucun bruit ni huées,
Sur-tout contre les Machabées,
Dont la conduite, & les beaux Vers;
Font la gloire du Sieur la Mothe,
Tout ainsi que dudit Baron,
Auquel, outre double Calotte,
Accordons notre grand Cordon,
Avec papillons, giroüettes,
Rats, souris, grelots & sonnettes;
Que nous donnons courtoisement
A tous Héros du Régiment,
Signé Torsac, Aimon présent.

Brevet de premier Médecin, à Falconet.

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
A nos chers & féaux, salut.
D'autant que notre unique but,
Est de maintenir nos Brigades,
En parfaite joïe & santé,
Et de donner à nos malades
Un Médecin docte & vanté.
Un vrai disciple d'Hipocrate,
Qui sache épanoüir la rate,
Et chasser toute sombre humeur,
Capable d'attrister le cœur.
A ces causes, vû la science,
Le bon sens & l'expérience,
Du Sieur Falconet Médecin,
Homme de corps, & d'esprit sain,
Vieillard gai, plaisant, agréable,
Sçavant en Grec, comme en Latin,
Et dont Messire Gui Patin
Fait mention très-honorable,
Le créons, par ce Mandement,
Grand Médecin du Régiment,
Attendu que la maladie,
La plus commune parmi nous,
N'ayant que des accès très-doux,
N'a pas besoin d'être guérie.

Et

Et ſûrs que ledit Falconet
A ſur ce point le cœur très-net,
Que jamais il n'a fait de cure,
Contre l'ordre de la nature:
A ce ſujet lui faiſons don
De notre large & grand Cordon,
Mis en forme de bandoüilliére,
Avec le médaillon au bout,
Et la Calotte ſur le tout.
De plus, par faveur ſinguliére,
Lui donnons pour gages & droits,
Quatre mille livres par mois,
A prendre ſur la vapeur fine,
Très-connuë en la Médecine,
Qui s'exhale ſur le chemin,
Depuis la Villette à Pauſin.
Ne prétendant ſur cette ſomme,
Rien retenir à ce grand homme,
Pour droit de Capitation,
Ou telle autre impoſition.
Attendu que le vrai mérite,
Doit toûjours être franc & quitte
De tout ſubſide, auquel la loi
Soumet les gens de bas alloi.
Or comme la longueur de l'âge,
(Ce que Dieu veüille détourner)
Au tombeau pourroit entraîner
Subitement ce perſonnage,
Lui choiſiſſons pour Aſſeſſeur,
Survivancier & Succeſſeur,
Maître Boudin, dont la ſcience,
Auſſi-bien que l'expérience

Eſt

Est très-célèbre dans Paris,
Même parmi les beaux esprits;
Qui l'ont en estime parfaite,
A cause de son esprit fin,
Délicat, plaisant & badin,
Caractére qui nous dénote
Un digne chef de la Calotte;
Dont aujourd'hui lui faisons don;
Tout ainsi que du grand Cordon;
Avec les mêmes honoraires,
Apointemens, droits & salaires;
Sur les vapeurs de Montfaucon;
Signé Torsac, & moi Aimon.

Brevet de Vivandière, pour la Morin.

DE par le Dieu porte Marotte;
Nous, Général de la Calotte,
Pour satisfaire, avec plaisir,
Au loüable & juste desir,
De la Morin; qui nous demande
Avec beaucoup d'empressement;
Et comme une grace très-grande;
D'être enrôlée au Régiment:
Vû les titres & le mérite
De la Demoiselle susdite.,
Laquelle a prouvé, par serment;
Qu'elle auroit eu pour son Amant;
Un Duc & Pair, qui par la force;
Auroit donné quelque détorce;

A son honneur qu'elle a toûjours,
Dans son cœur & dans ses discours.
A ces causes, sur sa Requête,
Après meure & solide enquête
De la vie, mœurs & bon train
De la Demoiselle Morin,
La recevons parmi les nôtres,
Comme en avons reçu bien d'autres;
Qui conservant chaste dehors,
Font tant d'honneur à notre Corps.
Or, comme le moindre scandale,
Exclut du haut rang de Vestale;
La recevons en qualité
De Blanchisseuse ou Vivandiére,
Voulant, par faveur singuliére,
Qu'elle opte des deux à son gré.
Ne voulons que notre Milice,
Tant hauts Officiers que Soldats,
En rien lui porte préjudice,
Pour le fait d'aucun des deux cas.
Voulons que toute fourniture
D'espéce quelconques ou nature,
Concernant sa peine & trafic,
Lui soit renduë ric à ric.
Cependant comme elle est d'un séxe;
Que très-souvent maint escroc véxe,
Lui donnons pour indemnité,
Mille livres sur la fumée,
Poussiére & broüillard qu'en été,
Cause la marche d'une armée.
Lui donnons notre Médaillon.
Pour le suspendre à sa crevée,

Et pour qu'elle ne ſoit grévée,
La ſimple Calotte de Plomb,
Avec les grelots & ſonnettes,
Et timbres propres aux coquettes;
Du premier rang & d'un grand nom,
Signé Torſac, & moi Aimon.

Brevet de Chef du Bataillon des Veſtales & Vivandiéres, pour la Fillon.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Inſtruit du noble carillon,
Que la Préſidente Fillon
Fait chaque jour dans notre Ville,
Par ſa maniére très-civile,
A prêter ſes apartemens
A quantité d'honnêtes gens,
Tant de l'un que de l'autre ſexe,
Pour y prendre ces doux ébats,
Que la nature même annexe
A tous les plaiſirs d'ici bas.
A ces cauſes: vû la ſcience,
L'habileté, l'expérience,
De ladite Dame Fillon,
La créons chef du Bataillon
Des Veſtales & Vivandiéres
De notre illuſtre Régiment.
Prétendons que ſur ſes lumiéres

Toute

Toute femme ayant sentiment,
Régle ses mœurs & sa conduite,
Et devienne sa Prosélite :
Les assurant de notre part,
Que la susdite Présidente
Est une femme très-savante,
En fait de l'aimable & grand art;
Ou, si l'on veut, du doux commerce,
Que dans tout païs on exerce,
Au grand bonheur du genre-humain,
Lequel sans cela prendroit fin.
Voulons que tout Marquis, Duc, Prince,
Comme l'Official le plus mince,
Lui fasse un favorable acuëil,
Et la reçoive de bon œil,
Quand elle leur rendra visite,
A peine d'être par ladite
Envoyez, en termes précis,
Où vont les Catins & Laïs,
Et toutes grivoises d'élite,
Faire tout outre, sans détour,
Chose qu'elle fait nuit & jour.
Donnons à cette Présidente,
Avec la charge précédente,
Pour ses gages, droits & profits,
Deux mille écus sur les esprits,
Et vapeurs sortant du Mercure,
Duquel on se sert dans la cure,
Des dons & faveurs de Vénus.
Outre les susdits revenus,
Lui donnons grelots & sonnettes,
Comme à très-fringantes coquettes,

Et simple Calotte de plomb.
Signé Torsac, & moi Aimon.

HISTOIRE CALOTINE.

N'Aguéres une grande Princesse,
Pleine d'esprit & de sagesse,
Soutenoit que fille à quinze ans,
Tant de la Ville que des Champs,
Par un seul homme à bout poussée,
Ne pouvoit en être forcée,
Sa Dame d'honneur repliqua;
Un jour mon mari m'attaqua
Sur cette affaire, avec instance,
Et m'ayant dit, défens-toi bien,
Prétendit que ma résistance
Ne pourroit me servir de rien.
Dans la chaleur de la dispute,
Il me saisit & me culbute,
Et moi des griffes & des dents,
A merveille je me défens.
Je lui déchirai sa cravatte,
Ses manchettes, son juste-au-corps;
Et redoublant tous mes efforts,
Je l'apellai traître, pirate,
Corsaire, tigre furieux,
Qui déchire une pauvre bête;
Rien de tout cela ne l'arrête.
Le feu lui sortoit par les yeux;
Si tu n'obéïs, je te tuë,
Me disoit-il, d'un œil hagard;

En

En me montrant un grand poignard.
Je te..... Madame, à cette vûë..
Hé bien ? je pris si grande peur,
Et je fus enfin si troublée,
Que trente ans, en femme d'honneur,
Hé bien donc ? je fus violée.

Arrêt contre la Desmars, Comédienne.

DE par le Dieu de la Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Voulant prévenir sagement
Tout ce qui pourroit nuire au zèle
Qu'un Calotin, soldat fidèle,
Doit avoir pour son Régiment ;
Plus, empêcher qu'aucuns scandales,
Sur-tout de la part des Vestales,
Y causent du relâchement :
A ces causes, sur la retraite
De la Desmars, anciennement
Notre bonne & vraïe sujette,
Qui par ne sçai quel avertin,
Quoiqu'encor jeune & très-aimable ;
Auroit quitté l'art estimable,
Du cothurne & du brodequin,
Art, qui d'une gloire immortelle
Comblant ladite Demoiselle,
Espéroit de son noble cœur,
Qu'elle mouroit au lit d'honneur.
Ainsi que le divin Moliére.

 Dont

Dont elle étoit digne héritiére.
Toutesfois sans aucun égard,
Pour ses talens & son grand art,
A representer sur la Scéne
Les tableaux de la vie humaine,
Afin d'en corriger les mœurs,
Les caprices & les humeurs,
Elle auroit quitté le Théâtre,
Et son air vif, jeune & folâtre,
Pour en prendre un plus régulier,
Et joüer en particulier
Scéne moins publique & continuë,
Mais qui lasse à la continuë,
Sur-tout lorsque l'on est pratic
De se representer au public.
Ce considéré, sur la plainte
Que les Dames du Régiment
Nous ont portée, & sur la crainte
D'un plus facheux déréglement,
Atendu l'étonnant caprice
De la susdite grande Actrice,
Contre nos coutumes & us,
Lui retranchons ses revenus,
Sur les brouhaha du parterre,
Et sur les claquemens des mains.
Voulons qu'on lui fasse la guerre,
Sur ce caprice des plus vains,
A moins qu'au bon sens ramenée,
Dans la presente & même année,
Elle ne demande à rentrer
Pour en public se remonter,
Dans un âge encor convenable:

Sans

Sans attendre, comme Baron,
Trente ou quarante ans environ,
A donner repentir loüable.
D'autant que fille à soixante ans,
Après un si grand laps de temps,
Retournant à la Comédie,
Pourroit n'être pas aplaudie.
Lui conseillons donc sagement,
De se repentir promptement,
Pour rentrer dans nos bonnes graces;
Et tenir les honneur & rang,
Atachez aux premieres Classes
Des Vestales du Régiment.

Placet de Coypel, à Mr. le Régent.

COypel, premier Peintre du Roi,
Et renommé par des peintures,
Capables de faire la loi
Aux Peintres des races futures,
Presente à Mr. le Régent,
Que contre toute révérence,
Dûë au premier Peintre de France,
Une maligne & fausse gent,
Je dis très-ridicule & sotte,
Auroit l'audace d'avoir mis,
Le susdit Coypel, & son fils,
Du Régiment de la Calotte.
Or, comme un pareil attentât
Est contraire au bien de l'Etat,
Ils demandent tous deux licence

De

De se retirer hors de France,
Et de transporter avec eux,
Tous les talens miraculeux,
Doctrine, art, adresse, industrie,
Fruits de leur rare & grand génie:
Requérans pour ce passeports,
Afin que tous havres & ports,
Chemins, passages & barriéres,
Leur soient ouverts sur les frontiéres;
Et que sans obstacle & danger,
Ils s'en aillent chez l'étranger,
Au grand regret de leur patrie,
Porter la susdite industrie,
Art & talent de très grand prix;
Atendu le parfait mépris
Que la gent, ratiére & boufonne,
A témoigné pour leur personne,
Ce qui leur a fait réïtérer,
A demander à Vôtre Altesse,
Une permission expresse,
Et pouvoir de se retirer,
Offrant pendant leur vie entiére;
D'adresser & voeux & priére,
Pour que le Ciel de ses bontez
La comble de prospéritez.

Réponse au Placet des Coypel.

NOus, Régent, sur cette requête,
Après meure & solide enquête,
Vû l'excès énorme & criant,

Dont

Dont Coypel fait plainte dolente,
Souhaitons, par notre patente,
Un bon voyage au supliant.

Brevet pour Coypel, le fils.

Ce Brevet pour Coypel, Fils du Peintre, fut fait au sujet de la Piéce, intitulée, les Folies de Cárdenio, *composée par lui pour le Roi, & qui n'a été joüée que trois fois. Le Pere voyant son fils désigné second Peintre du Régiment, crut qu'on le notoit lui-même, tacitement pour le premier. Il alla se plaindre au Régent, qui lui dit, qu'il n'avoit aucun pouvoir sur le Régiment, & qu'il devoit s'adresser au Généralissime. Monseigr. lui répondit Coypel, si Vôtre A. R. ne me rend justice, je suis tellement deshonoré, qu'il faut que je sorte du Roïaume. Bon voïage, lui dit le Régent; & s'est tout ce qu'il en pût tirer.*

De

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Colonel de la Calotte,
Atentifs à récompenser
Les gens d'un excellent mérite,
Gens de génie & de conduite,
Desirant aussi les placer
Dans les hauts rangs, postes & grades,
Des officiers de nos Brigades;
Informez de très-bonne part
Que Coypel fils, Peintre & Poëte,
De l'un ainsi que de l'autre art.
Auroit connoissance parfaite,
Et qu'aux oreilles comme aux yeux,
Il n'offriroit rien d'ennuyeux;
Vû le Ballet & Comédie,
Où la Cour en cercle nouveau,
Se vit tout-d'un-coup endormie,
Par vapeur montant au cerveau,
Vapeur somnifére & noirâtre,
Quelquefois continuë au Théâtre,
Depuis son établissement.
A ces causes, suffisamment
Convaincus par la renommée,
Que ledit Coypel seroit bon
A servir de guide & patron
Aux Comédiens de l'Armée,
Soumettons, comme de raison,
A l'austérité de sa Muse,
Tout Théâtre de garnison,

Où le quartier-d'hiver s'amuse.
Outre plus, par ce Mandement,
Le créons à titre d'Office,
Second Peintre du Régiment ;
Voulons qu'aucun autre ne puisse
Peindre couverture, caissons,
Drapeaux, étendars & guidons,
A l'usage de nos Milices ;
Atachons à nosdits Offices,
La pension de mille écus
A prendre sur nos revenus,
Des broüillards, vapeurs & nuages ;
Des riviéres & marécages,
A lui païables tous les ans,
Sans frais de contrôle & quittances,
Par Mrs. les fréres Bontems, *
Les Tresoriers de nos finances.
Fait le jour que Cardenio,
Sifflé par Thalie & Clio,
En presence de Cour pléniere,
Causa vapeur plus meurtriére,
Que n'en cause un mauvais sermon;
Signé Torsac, plus bas Aimon.

Brevet

* *Grands dissipateurs.*

Brevet de Chef des Mécontens, pour le Sieur du Quesnoy.

Par Gacon.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Pour empêcher qu'injustement,
Nul n'entre en notre Régiment,
Et gouverne troupe, ou brigade,
Qui ne soit digne d'un tel grade;
Nous prendrons grand soin desormais;
De ne recevoir aucun Maître,
A moins que par de nobles traits,
Il n'ait bien mérité de l'être.
Sur c'informés publiquement,
Que le Sieur du Quesnoy trop sage;
Même du temps de son jeune âge,
Auroit agi très-prudemment,
Tant à refuser hymenée,
Qu'à grossir son fond chaque année;
Pour vivre exempt de tout chagrin:
Se piquant de la seule affaire,
D'avoir toujours à l'ordinaire,
Maîtresse jolie, & bon vin.
Cependant comme l'ame humaine
Revient toujours à son penchant,
Et que folie est une Reine,
Que tout homme va recherchant;
Aprenant par la renommée,

Que ledit sage du Quesnoy,
Qui méprisoit comme fumée,
La gloire de servir le Roi,
Dans un office d'importance;
Maintenant mû de repentance,
Achéte par grace & faveur,
La charge de grand Receveur,
Et Général de ses Finances,
Six cens soixante mille francs,
En Loüis d'Or tous trébuchans,
Et non sujets aux empirances,
Mettant cette réalité,
Au-dessus de la qualité,
Qui donne recette Royale,
Alternative & générale,
Du beau païs de Montauban;
Et que plus fier que n'est le pan;
Qu'il porte dans ses armoiries,
Il se moque des railleries,
Qu'on lui fait sur l'ambition,
D'être homme de distinction,
Par l'achapt de charge brillante,
Que même il voudroit encor
Prendre une épouse au poids de l'or;
Qui par une humeur trop galante,
Ou par un esprit mal faisant,
Deviendroit un fardeau pesant.
A ces causes, vû la Noblesse
De génie, & la hardiesse
Qu'a fait voir le Sieur du Quesnoy,
Pour devenir homme du Roy,
Et le servir dans les affaires,

Que par un ſage maniement,
Le Sieur Law a rendu ſi claires;
Voulons que dans le Régiment,
Il puiſſe, par prérogative,
S'aſſurer de l'expectative
D'être un jour Chef des mécontens;
Tout ainſi que des repentans,
Brigade & cohorte nombreuſe,
Aux airs ſombres & ſoucieux,
Portant le chagrin dans ſes yeux
D'avoir aimé viande creuſe.
Voulons que ledit du Queſnoy,
En attendant ce haut emploi,
Puiſſe porter double Calotte,
Sous ſa perruque en papillotte,
Et notre cordon ſur le dos,
Avec ſonnettes & grelots.
Lui donnons, pour profits & gages;
Mille écus ſur les affinages,
Qu'un Miniſtre fait chaque jour,
Avec eau benîte de Cour.
Voulons, qu'à compter des Préſentes;
Il joüiſſe deſdites rentes,
Et qu'il ſoit regardé de tous,
Comme étant déja parmi nous.
Fait le jour que chez ſon Notaire,
Pouſſé par un généreux rat,
Ledit Sieur ſigna le Contrat,
Pour ſe diſtinguer du vulgaire,
Et donner du luſtre à ſon nom,
Par nous Torſac, & moi Aimon.

Brevet d'Ingénieur, au Sieur Thomas, avec la survivance pour les Sieurs de la Chaumête & Dardaliére.

Par Gacon.

De par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
N'ayant rien de si fort à cœur,
Que le bien, la gloire & l'honneur,
De nôtre ordre & corps militaire,
Auquel étant très-nécessaire,
De nommer un Ingénieur,
Homme d'esprit supérieur;
A rendre très-sûrs & sensibles,
Les projets les plus impossibles,
Comme de tirer le Canon,
Sans user ni poudre, ni plomb,
De construire Place assez bonne,
Pour se défendre sans personne,
De nettoyer canaux, marais,
Autant sans peine que sans frais,
D'empêcher les plus grands orages,
De causer les moindres ravages,
De rétablir le Pont-Euxin,
Et tout autre noble dessein,
Qui soutenu d'un beau caprice,
Est digne de notre milice.

A le combler plus vite encore ;
Que l'on ne l'auroit revêtu ;
Science de haute vertu ,
Que ledit d'Ardaliére honore
Si fort , que par ce Mandement ,
Outre ses profits & salaires ,
Lui donnons tous les honoraires
Des bons Sujets du Régiment.

Brevet d'Examinateur & Censeur des Livres , pour le Sieur de Font....

DE par le Dieu , porte Marotte ,
Nous , Général de la Calotte ,
Ayant témoigné plusieurs fois ,
Par écrit & de vive voix ,
Combien nous avons en estime ,
Ce qui s'apelle Prose & Rime ,
Deux célèbres & grands pivots ,
Par lesquels grand nombre de sots ,
A l'aide de l'Imprimerie ,
Debitent & mettent au jour ,
Impertinence & rêverie ,
Tant à la Ville , qu'à la Cour.
A ces causes , vû la licence ,
Des livres qu'on voit à present ,
Dont le stile fade & pesant
Fait si peu d'honneur à la France ,
Créons des Examinateurs ,

Pour aprouver & Rime & Prose,
Afin que parmi nos Auteurs,
A l'avenir aucun d'eux n'ose
Mettre en lumiére Prose & Vers,
Où le bon sens soit de travers.
Or, parmi les grands personnages,
Que nous commettons tout exprès,
Pour examiner les Ouvrages
A la rigueur, & de fort près,
Nommons Bernard de Fontenelle,
Censeur rigide & très-fidèle,
Témoin les cent Fables d'Houdart;
Qu'il dit pleines d'esprit & d'art,
Et qui pour le sens & le stile;
Joignant l'agréable à l'utile,
Enferment en elles de quoi
Instruire notre jeune Roi.
Témoin la très-digne loüange,
Dont il régale aussi Vallange,
Ce miracle de notre tems,
Qui veut qu'un enfant à sept ans,
(Et tout cela sans hyperbole,)
Soit un Homére, un Cicéron,
Un Démosténes, un Maron,
S'il est instruit dans son école.
De plus, que s'il se tient debout,
Il ne tombera point du tout,
Même en patinant sur la glace;
Qu'il sera Peintre, Musicien,
Géométre, & Physicien,
Tant sa méthode est efficace.
Ce que Fontenelle soutient,

Et contre tout venant maintient ;
Disant que Vallange en son livre,
Loin de raisonner en homme ivre,
Donne des principes constants,
Et qu'il a combatu long-tems :
Mais que cédant à l'évidence,
Il le croit utile à la France.
A ce sujet, nous raportant
Sur la connoissance & le zèle
Dudit Bernard de Fontenelle,
Le créons Juge compétent,
De tout ouvrage, où l'agrément
Et l'utilité doivent faire
Un mélange très-nécessaire.
Lui donnons pour son Successeur,
Moreau de Montour, très-capable ;
En un mot, sçavant connoisseur,
En fait d'utile & d'agréable ;
Témoin sa composition,
Et la belle aprobation,
Qu'il donne aux merveilles parlantes,
De Versailles & de Trianon,
Que * Monicart, Auteur de nom,
Imprime & vend comme éloquentes,
Ce qu'on voit par le sobriquet,
Que l'aimable Sapha s'y donne,
D'être une Magdelon Friquet ;
Car bien souvent cette friponne
Cherchoit le loquet de Phaon ;

A

* *Auteur du Versailles immortalisé.*

A l'exemple de Magdelon ;
Maîtreſſe d'un Soldat aux Gardes,
Et la plus belle des Guimbardes,
Dont le Régiment des Pierrots,
Ait chanté le nom & le los,
Portrait, qui, fait en mignature,
Par un Auteur ſigné & de foi,
Pour inſpirer au jeune Roi
Un noble amour d'après nature.
A ces deux Examinateurs,
Patrons de tous les bons Auteurs,
Et les fléaux de l'ignorance,
Tant pour gages que récompenſe,
Donnons mille livres tournois,
Payables de ſix en ſix mois,
Sur les brouillards de la riviére,
Traverſant le Païs d'Aſnïére.
Leur donnons notre grand Cordon,
Et double Calotte de plomb.
Voulons que nos Académies,
De raiſon & bon ſens amies,
Faſſent cas de leur jugement,
Fait au Conſeil du Régiment.

Brevet d'Aumônier, pour le Sieur Ratier.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Bien ſûrs que le Sieur Ratier,
Prêtre & Curé de ſon métier,

Ainsi qu'un très-grand personnage,
Mérite d'être incessamment,
Aumônier dans le Régiment.
Qui sur cela le témoignage
Que Verdier nous en a rendu,
Lequel nous assure avoir vû,
Le susdit Prêtre en sa colère,
Trenchant du jeune Mousquetaire,
Poursuivre, l'épée à la main,
Certain quidam, marchand de vin,
Qui par respect pour la soutane,
N'osa répondre à coups de canne.
Vû la haute témérité,
D'une action aussi gaillarde,
De notre pleine autorité,
Décernons Calotte oreillarde,
Convenable à si leger chef;
Et de crainte que par méchef,
Un si fin cerveau ne s'évente,
Voulons qu'elle soit très-pesante,
Et d'un métail si bien fondu,
Qu'il ne puisse être morfondu.
Plus, par une faveur complette,
Accordons audit Aumônier,
Papillons, grelots, giroüettes,
Et rats, les plus gros du grenier.
Et quant aux autres droits & gages,
Voulons que le cadet Bontemps
Lui fasse payer tous les ans,
Sur les premiers broüillards d'automne,
Quatre mille livres tournois,
Par quartiers, ou tout à la fois.

Plus

Plus accordons à sa personne,
Sauvegarde & protection,
En contre toute lésion:
Défendant d'user de main mise
Sur un si grand homme d'Eglise.
Scellé, signé de notre nom,
De Torsac, & par moi Aimon.

Brevet de Greffier, plumitif, pour le Sieur Legras,*

De par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Ayant fait meure attention,
Que dans la Ville de Lion,
Plusieurs personnes de mérite,
Pourroient dans notre Corps d'élite,
Posséder charges, dégré, rangs,
Et que les frais seroient trop grands,
S'il falloit à la Capitale,
Venir avec une ample malle
De titres, & certificats;
Constituons le Sieur Legras,
Dont connoissons la prud'hommie,
De toute malice ennemie,
Pour en recevoir notre nom,
Tous gens fameux & de renom,
Et lui donnons pouvoir de faire
Un Extrait précis & sommaire,

De

* *On apelle plumitif, celui qui tient au Greffe le papier original des Arrêts & Délibérations, &c.*

De leur bon sens & probité,
Suffisance & capacité,
Le tout dans la forme expressive,
Que requiert charge plumitive.
De Greffier, dont le pourvoyons,
Avec droits, gages, pensions,
De mille écus, à lui payables,
Comme à Greffier très-rafiné,
Sur les brouillards du Dauphiné.
Enjoignons à tous nos Comptables
Et nos Trésoriers par de-là,
Lui payer cette somme-là,
Sur son Réquisitoire.
De plus, afin qu'il soit notoire,
Que ledit Greffier plumitif,
Peut dresser tout acte instructif,
Qui puisse nous faire connoître,
Tous ceux de Lion, dignes d'être
Admis dans notre Régiment;
Lui donnons, par ce Mandement,
Pour marque de son caractére,
Le grand Cordon & Bandoüilliére,
De la droite à la gauche allant,
Comme un type très-excellent,
Pour continuer son allûre
Dans le chemin de la droiture.
Par-dessus, nous lui faisons don
De notre Calotte de plomb,
De finette en dedans fourrée,
Et de notre grand sceau timbrée,
Avec les grelots de laiton,
Signé Torsac, & moi Aimon.

Sentence de dégradation, contre le Sieur de la Mothe.

DE par le Dieu, porte Marotte;
Nous, Général de la Calotte,
Voulant dans notre Régiment,
Maintenir bonne discipline,
Et que la peur du châtiment
Tout mauvais acte y déracine:
Après maint avertissement,
Qu'avons donné au Sieur la Mothe;
De se comporter sagement,
En Chevalier de la Calotte;
Ordre qu'il auroit mérité,
Par des actions Calotiéres,
En assez grande quantité,
Sur toutes sortes de matiéres.
Comme d'avoir mangé son fond,
Et s'être rongé la cervelle,
Pour composer Vers d'un tour rond,
Moins durs que ceux de la Pucelle;
De s'être voulu retirer,
Dans un solitaire hermitage,
Pour sa conduite réparer,
Et vivre en dévot personnage;
D'avoir prouvé que les Anciens,
Sont fort au-dessous des Modernes,
Et que ces premiers, en Payens,
N'ont écrit que des balivernes.
Tous actes très certainement,
Dignes de notre Régiment,

Ainsi que de la grande estime,
Que portons aux faiseurs de Rime:
Mais informez de bonne part,
Que le susdit la Mothe-Houdart
A, par avare œconomie,
De notre Calotte ennemie,
Ratrapé de gros revenus,
Contre la Coutume & les us
De gent vraïment Calotine,
Et que par astuce très-fine,
Il auroit engagé la Cour,
A payer chérement ses Fables,
Quoique d'un desir & fade tour,
Par des sommes considérables;
Et qu'en outre très-prudemment,
Aussi-bien que très-finement,
Il auroit engagé la Faye,
Proche parent du * Fils de Maye,
A lui délivrer tous les ans,
La somme de trois mille francs,
Sûrs, valables, sur hypotéque,
Non sur fond de Bibliothéque,
Mais sur la Terre de Condé,
Château superbe & bien fondé,
Et sur dix millions de terre,
Nonobstant & famine & guerre,
Ayant induit ledit Seigneur,
A lui faire si bonne étrenne,
Par le sublime & rare honneur
Qu'il auroit d'être son Mécéne;

Et

* *Mercure.*

Et que même en adroit Auteur,
Il obligeoit ce Protecteur,
A maintenir sa Poësie
Plus douce que n'est l'ambroisie,
De peur d'être siflé par tout
En Mécénas de mauvais goût.
A ces causes, vû la sagesse,
Prudence, astuce & fine adresse
Dudit Houdart, contre tous us,
Coûtumes, régles & statuts;
Le dégradons de la Calotte,
Et voulons, pour plus grande note;
Que par priére ou par amis,
Il ne puisse plus être admis,
Quelque chose qu'il puisse faire
Dans la suite, afin de nous plaire.
Lui reprenons notre Cordon,
Giroüette & Calotte de plomb,
Suprimons ses profits & gages,
Sur les broüillards des marécages;
Et du Registre ôtons son nom.
Signé Torsac, plus bas Aimon.

Extrait des Registres du Conseil du Régiment de la Calotte, pour Mad. de St. Sulpice.

De par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Obligez par notre devoir,
De travailler à l'avantage

De

De nos ſujets, & de prévoir
Ce qui ſeroit à leur dommage.
Plus d'empêcher par tous moyens,
Que notre troupe Calotine,
Tant dans ſon corps, que dans ſes biens;
Ne reçoive mal & ruine :
De l'avis de notre Conſeil,
Pour empêcher en cas pareil,
A l'avanture déplorable,
Ou, pour mieux dire lamentable,
Arrivée à Dame de nom.
(Cette illuſtre & galante Dame,
Auſſi prudente au bal qu'au jeu,
Par ſa criarde qui s'enflâme,
Se voyant tout-à-coup en feu,
Crie au ſecours, à moi, je brûle.
Mais la compagnie incrédule,
Croyant qu'un ſemblable diſcours
Tendoit à la pure fadaiſe,
Loin d'accourir à ſon ſecours,
La laiſſe brûler tout à l'aiſe;
Dont tel malheur eſt avenu,
Que le conter par le menu,
Ce ſeroit ſi terrible hiſtoire,
Qu'à grand peine on pouroit la croire;
Si par d'oculaires témoins,
Qui cette Dame ont aſſiſtée,
Elle n'eut été racontée.)
Or voulant donner tous nos ſoins,
Pour qu'une diſgrace ſemblable,
N'arrive en notre Régiment,
Au ſujet d'un Sexe agréable,

Et que nous aimons tendrement :
Nous défendons à nos vassales,
Tant vivandiéres que Vestales,
De porter sacristain, panier,
Tant de baleine que d'ozier,
Et criardes gauderonnées,
Pendant qu'auprès des cheminées ;
Le froid contraindra d'aprocher,
Pour se chauffer ou se sécher.
Permettons les susdites hardes,
Paniers, sacristains, & criardes,
Pendant les chaleurs de l'Eté,
D'autant qu'alors il n'est à craindre,
Une telle calamité.
N'ayant nul dessein de contraindre
Les Dames dans cette saison,
Où par une bonne raison,
L'air & le frais sont nécessaires,
Contre les feux caniculaires.
Plus voulons, si le Ciel permet
Que ladite Dame en revienne,
Que de notre part elle tienne
La main, afin que sur ce fait,
Toute autre soit obéïssante :
Sous peine à la contrevenante,
D'éprouver accident pareil.
Arrêté dans notre Conseil,
Le même jour que nos brigades,
Faisoient joïeuses mascarades,
Et couroient porter le Momon.
Par nous Torsac, & moi Aimon.

Extrait des Nouvelles Universelles du mois d'Octobre 1724.

* SOit notoire à tous Etats,
Du Pôle Arctique à l'Antarctique,
Sujets, Alliez, Potentats,
A tous membres de République,
Reconnoissant notre pouvoir,
Ou l'éprouvant, sans le sçavoir;
Que sur la pleine confiance,
Dans le zèle & l'expérience,
Au fait d'accords & de traités
Et dans les rares qualités
De Néricault, le Dragmatique,
Qui fit son cours de Politique,
Dans les Rôles de Gouverneur,
De Confident, d'Ambassadeur,
Qu'il joüoit à la Comédie,
Aujourd'hui de l'Académie;
Et Conseiller en nos Conseils,
Qu'il tient seul, faute de pareils:
Lui conférons le caractére
De grand Plénipotentiaire.
Entendons que lui soit rendu
Tout honneur à ce titre dû.

Vou-

* *Ce Brevet se trouve expédié ci-devant, en faveur du Sr. Ross.... d'A.... Plusieurs différentes remarques font qu'on le remet ici.*

Voulons que manteau de sinople,
A ses armes se fasse voir,
Avec Marottes en sautoir.
L'envoïons à Constantinople,
Pour solliciter au Divan
La bienveüillance du Sultan,
Afin que par lui se consomme
La Paix entre Genêve & Rome.
Pour Ispahan & pour Tauris,
Il doit charger en marchandise,
Cent serpens à Malthe nourris,
Cent Loups nez près de la Tamise;
Cent mille exemplaires choisis,
Du livre, où le Sieur Hout....
En mots si mignards, si jolis,
A fardé, musqué l'Evangile;
Des lettres du grand Terrasson,
Qui du sistéme fit leçon:
Des * Panégiriques grotesques,
Mi-funèbres & mi-burlesques,
Où Font... tous les ans
Regrette, en riant, nos savants;
Des † paralelles pédantesques,
De Tableaux & Vers, où Du Bos
Met les deux arts dans le cahos,
Des Piéces pour Polichinelle,
Ouvrage où sur-tout autre excelle

L'in-

* *Les Eloges de l'Académie des Siences.*

† *Reflexions sur la Poesie & sur la Peinture.*

L'inépuisable Fusélier,
Bon manœuvre à tout Atélier,
Des Fables du Sieur de la Mothe;
Des billets de banque par botte.
Enjoignons à tous Commandants
De Citadelle, Rades, Plages,
De lui donner libres passages,
Tant pour lui que pour tous ses gens;
Sans visiter ses équipages.
Donné le trente de Juillet.
Scellé de notre scel secret.

Le même Brevet d'Ambassadeur du Régiment de la Calotte, expédié au Sieur de Néricault des Touches, ci-devant Secrétaire d'Ambassade à Londres, plus ample que le précédent.

Soit notoire à tous Magistrats,
Du Pôle Arctique à l'Antarctique,
Sujets, Alliés, Potentats,
A tous membres de République,
Reconnoissant notre pouvoir,
Ou l'éprouvant, sans le savoir,
Que sur la grande confiance
Dans le zèle & l'expérience
En fait d'accords & de traitez;
Et dans les rares qualitez
De Néricault, le Dramatique,
Qui fit son cours de politique,

Dans les Rôles de Gouverneur,
De Confident, d'Ambassadeur,
Qu'il joüoit à la Comédie,
Aujourd'hui de l'Académie,
Et Conseiller en nos Conseils,
Qu'il tient seul, faute de pareils;
Lui conférons le Caractère,
De grand Plénipotentiaire.
Entendons que lui soient rendus
Tous honneurs à ce titre dûs.
Voulons que manteau de Sinople,
A ses armes se fasse voir,
Avec la Marotte en sautoir;
L'envoyons à Constantinople,
Pour solliciter au Divan
Les bons offices du Sultan,
Afin que par lui consomme,
La Paix entre Genêve & Rome.
Puis pour Ispahan & Tauris,
Il doit charger en marchandise,
Cent serpens à Malthe nourris,
Cent Loups nez près de la Tamise;
Cent mille exemplaires choisis,
Du livre, où le Sieur Houtteville,
En mots si mignards, si jolis,
A fardé, musqué l'Evangile;
Des lettres du grand Terrasson,
Qui du sistême fit leçon:
Des Panégiriques grotesques,
Mi-funèbres, & mi-burlesques,
Où Fontenelle tous les ans
Regrette, en riant, nos sçavans.

Dès paralelles pédantesques,
De Tableaux & Vers, où Du Bos
Met les deux arts dans le cahos.
Des Piéces pour Polichinelle,
Ouvrage où sur-tout autre excelle
L'inépuisable Fusélier,
Bon manœuvre à tout Atelier;
Des Fables du Sieur de la Mothe;
Des billets de Banque par botte.
Enjoignons à tous Commandans
De Citadelle, Rade, & Plage,
De lui donner libre passage,
Tant pour lui que pour tous ses gens,
Sans visiter son Equipage.
Donné le trente de Juillet.
Scellé de notre scel secret.

Saufconduit de Momus, pour le Sr. de Francine.

MOmus, Dieu plein de bienveillance
Pour les éloquents emprunteurs,
Et doreur pour les créditeurs,
Mémoratifs de l'échéance:
Salut & joïe à tous pipeurs,
Sauvegarde & pleine licence.
Francine, chef des baladins,
Tant de la ville que forains,
Vieillard très-doüé de prudence,
Vertu qu'il eut dès son enfance,
Prenant de l'une & l'autre main,

Vivant

Vivant sans soins du lendemain,
Avide des biens enviage;
De peur que procès pour partage
Ne naisse entre ses héritiers,
Sage redresseur d'usuriers,
Très-galant stellionataire.
D'autant que quatre fois il a
Sçû vendre & garder l'Opéra,
Et banqueroutier honoraire,
Dont il a depuis vingt-cinq ans,
Lettres au bureau des Marchands:
A ces causes, ledit Francine
Méritant la protection,
Et l'indulgence Calotine;
Nous faisons inhibition
A tous les Algouasils de France;
A peine d'interdiction,
D'exécuter sur lui sentence,
Ni de l'apréhender au corps:
Encor que sa valeur extrême,
Pût bien, s'il étoit lui vingtiéme,
Faire fuïr un ou deux Recors.
Voulons qu'il ait toute franchise
Pour les moins licites trafics,
Sans que Fillon s'en formalise;
Voulons que les pauvres Sindics,
En le plaidant perdent leur mise:
Tels bourgeois étant trop heureux,
Que tel Seigneur tire sur eux.
Voulons même que les Poëtes,
Rimants pour lui perdent leurs dettes.

Dé

De par Momus à ce présent,
Donné gratis à l'exposant.

Decret de Concession, pour une Colonie de la Calotte, en 1724.

SUr le mémoire présenté
Par les Sindics de la Calotte,
Contenant que la Gent falotte,
A si promptement augmenté,
Et pullule encore à toute heure,
Au point que notre Continent
Ne suffit pas à sa demeure :
Il nous a paru pertinent
D'envoïer une Colonie
Aux Climats que *Jâques Sadeur*,
Découvrit avec grand labeur.
Octroyons à la Compagnie,
Les Isles, Islots, & Païs
Qu'arrose le Chiméroïs,
Fleuve immense, dont les péages,
Sans les sables de ses rivages,
Pourroient récompenser assez
Les fonds de nos intéressez.
Et voulons qu'ils fassent encore
La plantation d'Ellébore,
A charge d'en fournir gratis

* *Voïage & avantures de* Jâques Sadeur *aux Terres Australes, petit livre in-12.*

A nos quarante beaux esprits.
Voulons aussi qu'à notre adresse
On envoye à chaque retour,
Mille perroquets pour la Cour,
Pour aprendre à notre jeunesse
Seulement à dire *bon jour*:
Item, singes octogénaires,
De grimaces vrais exemplaires;
Lesquels, au lieu du Sieur *Baron*;
Formeront le geste & le ton
Des Acteurs récipiendiaires,
La Compagnie aura ses loix,
Pourra nommer des Vice-rois,
Pourra construire Forteresses,
Timbrer papier pour des richesses,
Et faire un nouveau Quinquempoix;
La flotte, marchande & guerriére,
Ne partira qu'à la chaleur,
Non de la saison printaniére,
Mais quand les fèves sont en fleur.
Aura pavillon vert & jaune:
Pour Amiral & Conducteur,
Nommons *Mathurin de la Beaune*,
Expectatif Ambassadeur,
Haut comme un pic, droit comme une aune:
Qui pensant humblement de soi,
N'eut espéré si haut Emploi,
Mais que pour ses qualitez rares,
A tous autres nous préférons,
Sçavant au milieu des ignares,
Libéral entre les avares,

Intrépide avec les poltrons,
Grave & gay, tendre & pathétique;
Mi-François & mi-Musulman,
Portant Calotte & Doliman;
En bigarrûres homme unique,
Sur-tout noble de race antique.
Lequel pourra, sans dire mot,
Sur quelque plage solitaire,
Délaisser Madame sa mere,
Fille du Notaire *Gigot*,
Parentage dont la presence
Feroit rougir son Excellence.
Du voyage il fera les frais;
A ses gens fera faire diette,
Sans que le Sieur *de Lezonnette*:
Puisse l'inquiéter jamais,
Sur dépens comptés, & non faits:
Francine aura droit d'y conduire
Les Sœurs de l'Ordre de Vénus,
Maints temples y fera construire,
Dont il aura les revenus
A Titre de Commanderie,
Pour en joüir pendant sa vie,
Et Monsieur son fils, après lui,
Pour la croix qu'il porte aujourd'hui.
En outre nommons à l'Escadre
Pour Confesseur, l'Abbé Margon,
Qui sera-là comme en son cadre.
Houtteville, le Paragon
Des nouveaux maîtres en purisme
Fera, dans son joli jargon,
Aux Matelots le Cathéchisme.

Ainsi

Ainsi faisons concessions
Desdits Emplois, de notre grace,
Sans crainte aucune que l'on fasse
De nouvelles créations,
Ni que la finance payée,
En rente un jour soit remboursée.

Brevet de Médecin Empirique ; pour le Sieur Vinache.

IL est, dit-on, frére ou cousin de Vinache, qui du vivant du feu Roi fut mis à la Bastille. Ce Vinache travailloit avec le Rég. à la Pierre Philosophale. On ne sçait ce qu'il est devenu. Celui dont il s'agit ici, est très-habile chimiste & fondeur. Il s'est avisé de donner un Elixir, qui, ayant réussi pour quelques personnes, lui a fait gagner en moins de trois mois plus de cent mille livres: mais son crédit commence à tomber.

NOus, Général de la Calotte,
A toute gent, porte Marotte,
Oüis les * Médecins du Roi,

 Et

* *Dodart, premier Médecin du Roi, & Chirac, Médecin du Duc d'Orléans, lui donnérent une Atestation de la bonté de ses Remédes. On ne dit pas pour quelle somme d'argent.*

Et du Régent, dont la Doctrine,
Est infaillible en Médecine ;
Lesquels disent de bonne foi,
Que par le Mercure aurifique,
Et secrets antimoniaux,
Vinache, célébre empirique,
Chasse toute sorte de maux,
Et que malgré l'âge qui mine,
Et relâche tous nos ressorts,
Son esprit, par vertu divine,
Ranime & rajeunit les corps :
A ces causes, voulons qu'on sache,
Que nous créons ledit Vinache,
Notre Médecin de hazard,
Puisque les plus savans dans l'art,
Disent que l'eau de ses bouteilles
Opére de grandes merveilles :
Quoique ledit Vinache n'ait
Jamais pris chausse ni bonnet,
Consentons qu'à soixante & onze ;
Cet habile fondeur de bronze
S'enrichisse à fondre le sang.
Plus, pour répondre à l'aveu franc,
Que Dodart & Chirac, grands hommes,
S'il en est au siécle où nous sommes,
Nous ont fait touchant ce fondeur,
Consentons encor de bon cœur,
Qu'eux-mêmes, avec industrie,
Exercent l'art de fonderie,
Et s'y montrent à l'Univers,

Aussi

Aussi sçavans que les * Kellers.
Donnons pour profits & salaires,
Gages, pensions honoraires,
Audit Vinache les chansons,
Loüanges & panégiriques,
Et tous autres revenants bons
Dûs à Messieurs les Empiriques,
Et par-dessus, lui faisons don
De la Calotte & du cordon;
Sous peine de prison obscure,
Où long-tems il pourroit coucher;
Lui défendons de rechercher
La fixation ** du Mercure;
Atendu que le Régiment
Doit toûjours être en mouvement.
Témoins rats, souris, giroüettes,
Papillons, grelots & sonnettes,
Desquels le salut & le los
Est de n'avoir point de repos.
Fait à Paris ce huit Octobre,
Avec l'aveu du Sieur † Sidobre,
Qui, comme Chirac & Dodart,
Estime la pratique occulte
Dudit Médecin de hasard,

Au-

* *Deux fréres Allemans, qui ont fondu la Statuë Equestre de la Place de Vendôme, & celle de la Place des Victoires.*

** *La Pierre Philosophale, pour laquelle son frére fut mis à la Bastille.*

† *Médecin de Montpellier, qui a aussi donné son Attestation.*

Auquel en contre toute insulte,
Donnons Brevet de notre main,
Torsac, Aymon & saint Martin.

Brevet, pour le Sr. d'Herlac.

Gacon.

NOus, Généraux de la Calotte,
A toute gent, porte Marotte,
Faisons sçavoir, de par Momus,
Que les peuples étant émus,
Sont plus dangereux que les bêtes,
Et plus mauvais que les tempêtes;
Qu'ils peuvent causer de grands maux,
A moins qu'un guerrier plein d'audace,
Ou sage, par de doux propos,
Ne calme folle populace.
A ces causes, aïant apris
Que ces jours passez, dans Paris
Une troupe de revendeuses,
De friprières, de ravaudeuses,
Avec quelque trente Laquais,
S'étant atroupez tout exprès,
Pour empêcher qu'un domestique
Ne souffrit en place publique
Deux ou trois heures de carcan,
Peine dûë à son insolence,
Y firent un si grand cancan,
Que la Capitale de France
Eut péri, si par sa valeur,
D'Herlac n'eut paré ce malheur,
En fusillant de ses fenêtres,

Fem-

Femmes, filles, garçons & maîtres,
Jusques-là que dans un tel choc,
Périt le bedeau de St. Roc,
Malgré sa profession sainte,
Et femme de six mois enceinte.
Or manquans de fonds assez gros;
Pour récompenser ce Héros,
Nous remettons à la prudence
De ses Magnifiques Seigneurs,
A lui décerner les honneurs
Convenables à sa vaillance,
Ainsi qu'au service rendu,
Sans lequel tout étoit perdu.
Invitons le Corps Helvétique,
D'exprimer par preuve authentique
A toute la postérité,
Combien pareilles boucheries
Font plaisir à leurs Seigneuries.
Et comme par sa qualité,
Egale à la Maison d'Aûtriche,
Ledit Seigneur d'Herlac se fiche
Même du peuple du païs,
Qu'il traite avec très-grand mépris;
L'estimant digne qu'on le berne;
Exhortons le peuple de Berne,
Et tous ceux des autres Cantons,
Doux & benins comme moutons,
De couronner de bonne grace
Ce Héros, qui chasse de race,
Et qui plus fier que les Tarquins,
Traite ses peuples en faquins,

Brevet de Commandant en Chef de la Brigade des Audacieux, expédié au Maréchal de Villars. On l'a surnommé ainsi, depuis le passage du Rhin, que tous les Maréchaux refusérent.

NOus, Général de la Calotte,
A toute gent, porte Marotte;
Sçavoir faisons, que méchamment
Au deshonneur du Régiment,
Certains Rimeurs grossiers & fades,
Composent Lettres & Brevets,
Remplis de faux & malins traits
Contre les Chefs de nos Brigades,
Témoin le Seigneur de....
Ce vaillant & grand Capitaine,
Illustre favori de Mars,
Que ces Rimeurs à la douzaine
Ont voulu décorer du nom
De *bravache & de fanfaron:
Lui dont la valeur naturelle,
A triomphé nombre de fois
D'une maniére très-réelle
Des ennemis du nom François. **

A

* *Ses ennemis l'apellent ainsi.*

** *Après la Bataille d'Hochstet, il fit perdre le reste de la Campagne à Milord Marlborough.*

A ces causes, rendant justice
A ce Capitaine fameux,
Le créons dans notre milice,
Chef du Corps des *Audacieux* ;
Voulons que notre Secrétaire,
Usant du plus beau caractére,
Le nomme défenseur des Lis,
Et lui donne un Brevet gratis.
En outre, comme à lui bien duë,
Voulons que Coustoux * de sa main
Eleve une haute statuë,
Pour le grand vainqueur de Denain.
Lui déléguons, pour ses salaires,
Les ** Sauvegardes Titulaires,
Qui de la part du Régiment,
S'accordent gratuitement ;
Lui donnons la double Calotte ;
Ainsi que notre grand cordon,
Et par-dessus lui faisons don
D'une belle & noble Marotte,
Pour croiser avec son bâton,
Afin d'en charger le fronton
De Vaux le Villars sa retraite,
Où ce grand Phénix des guerriers,
Goûte à l'abri de ses Lauriers
Une tranquillité parfaite,
S'envelope de sa vertu,
Et se rit du siécle tortu,

Qui

* *Fameux Sculpteur.*

** *Les sauvegardes en Baviére lui ont valu* 200000. *livr.*

Qui lui fait sotement un crime
D'avoir sçû trouver le moïen
* De faire, par art légitime,
Le bien de son maître & le sien.

Brevet d'Inscripteur, pour le Pere Colonia, Jesuite.

DE par le Dieu, porte Marotte;
Nous, Général de la Calotte,
A nos amez, chers & féaux,
Gens notables & commensaux,
Salut. D'autant que l'alliance
Des armes avec la science,
Selon le grand Justinien,
De l'Empire est le vrai soutien;
Savoir faisons, par ces presentes,
Qu'une loi des plus importantes
Est d'admettre honorablement
Les doctes dans le Régiment:
A celle fin que leur doctrine
Polisse, instruise & morigine,
Un corps dont les talens divers
Font tant d'honneur à l'Univers.
Sur ce, instruits de l'éloquence
Du Pere de Colonia,

Un

** Le feu Roi au retour de Baviére, aïant dit, en riant, au Maréchal de V... qu'on l'accusoit d'être un peu pillart; il est vrai, dit-il, mais je n'ai jamais pillé que les ennemis de Vôtre Majesté.*

Un des premiers Rhéteurs de France ;
Honnête homme ; s'il y en a,
Et l'honneur du Corps Jésuitique ;
De plus, savant dans la Critique ;
Sur-tout au fait d'inscription,
Témoin celle que dans Lion,
Il a composé pour la gloire
Du feu Roi d'heureuse mémoire ;
Qu'il nomme d'un stile éloquent ;
Très-aimé, très-bon & très-grand ;
Et *Roi sauvenr*, par excellence,
A cause que par sa clémence ;
Il empêcha le Parlement
D'infliger digne Châtiment
A tout le corps Loïolitique,
Pour crime d'Etat Monarchique ;
Que Jouvenci * l'historien
Disoit être un Acte de bien.
A ces causes, & plusieurs autres ;
Nous admettons parmi les nôtres ;
Le susdit Jésuite Rhéteur
Dans la qualité d'Inscripteur,
Pour feu de joïe & pour banniére ;
Trophée & toute autre matiére,
Concernant notre Régiment,
Charge que l'Abbé Tallemant,
Et son successeur, Gros de Bose,
Ont possédée avec la clause
Et le privilége exclusif,

D'in-

* *Auteur de l'Histoire de la Société.*

D'inscripteur au superlatif.
A cette charge d'importance,
Tant pour gages que récompense;
Fixons & donnons mille écus,
A prendre sur nos revenus,
Tant des broüillards des bords du Rhône,
Que de ceux des bords de la Saône,
En excluons tous broüillards fins,
Et vapeurs des monts Transalpins,
Contraires aux us & pratiques
De France & de ses Pragmatiques;
Les réservant à tout Prélat
Aspirant au Cardinalat.
Accordons au Révérend Pere,
En qualité de bon Confrére,
De porter notre Médaillon,
Et de couvrir sa chévelure
De double Calotte de plomb,
Où dans l'endroit de la tonsure
Sera gravé distinctement,
Le grand écu du Régiment,
Du timbre des premieres classes.
Excitons par un si haut prix
Tous les rares & beaux esprits
A mériter nos bonnes graces,
Dont nous leurs ferons toûjours don.
Signé Torsac, & moi Aimon.

Brevet d'Inspecteur de la Musique & de la Danse du Régiment de la Calotte, pour le Sieur de Landivisio. Il est fils de l'Espine d'Anican, fameux Armateur de Saint-Malo. Sur la fin du Régne du feu Roi, il se fit Maître des Requêtes. Au commencement de la Régence, il fut nommé Commissaire dans plusieurs Conseils, & Directeur général de l Opéra, que le Sieur de Landivisio a si bien conduit, qu'il n'a pas donné un sol à aucun des Créanciers, des profits de l'Opéra & du Bal.

DE par le Dieu, porte Marotte;
Nous, Général de la Calotte,
Voulant que notre Régiment,
Serve de refuge & d'azile,
A tel que le Gouvernement
Remercie & juge inutile,
Ou tel, qui, de son propre gré;
Des affaires s'est retiré
Pour vivre désormais tranquille
Aux Champs, tout ainsi qu'à la Ville;
Tenant les honneurs un Zéro.

A ces causes, par la gazette,
Instruits de la noble retraite
Du sieur de Landivisio,
Lequel renonce au Directoire
De l'Opéra, qu'il exerça
Depuis sept ou huit ans en ça,
Avec tant d'honneur & de gloire ;
Lui donnons le commandement
Sur la Danse & sur la Musique,
Tant sérieuse que comique,
A l'usage du Régiment.
Enjoignons aux fifres, trompettes,
Tambours, timbales & hautbois,
De suivre exactement ses loix
Et les régles qu'il leur a faites.
Ordonnons, comme on peut penser,
A tels qui prétendent danser,
Tant nos soldats que vivandiéres,
De prendre de lui des lumiéres,
Sous peine de faire, en tel cas,
Un nombre infini de faux pas.
A ce grand maître de cadence,
Nous raportons entiérement
De tous pas, gestes, mouvemens,
Où gît tout le fin de la danse.
Lui donnons pour apointemens,
Deux mille écus sur tous les vents,
Ou vapeurs odoriférentes ;
Qu'exhalent les troupes dansantes
Dans les mois d'Août & de Juillet.
En outre, par honneur complet,
Lui décernons notre médaille,

De

De la premiére & grande taille,
Et double Calotte de plomb,
Signé Torsac, & moi Aimon.

Brevet d'Important, pour le Sieur de Barcos le fils.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Voulant que notre Régiment,
A l'Univers si salutaire,
Brille par un assortiment
D'honneurs de chaque caractére;
De l'avis de notre Conseil,
Toutes personnes très-prudentes,
Et pleines d'un zèle pareil,
Nous érigeons, par ces Présentes,
Une Brigade pour ces gens,
Qu'à la Cour on nomme importans;
Gens dont l'air & la bonne mine,
Dénote beaucoup de doctrine,
Et lesquels décident de tout,
Par leur bon sens & leur bon goût;
Qui veulent tont voir, tout connoître;
Qui sçavent conduire leur Maître,
Et qui le conduisent si bien,
Que sans eux il ne feroit rien;
Gens de haute & belle aparence,
Dont tous les gestes & le port
Font mentir le proverbe en France,
Belle montre & peu de raport.

Or, comme il est de conséquence
De choisir un Chef compétent
A cette troupe d'importance,
La fleur de notre Régiment;
Nous avons cru Barcos capable,
Tant par le corps que par l'esprit,
De remplir ce poste honorable.
Voulons que par lui soit conduit
Le Bataillon, dans notre Armée,
D'hommes aux avis spécieux,
Gens pleins de vent & de fumée,
Qui jettent de la poudre aux yeux.
Lui donnons, pour profits & gages,
Deux mille écus sur les grands airs
Des plus importans personnages,
Tant deça que delà les mers;
Airs qu'exhale une ame hautaine,
De son propre mérite pleine.
Enjoignons à tous nos Sujets,
De ne point les voir de trop près,
De peur que cette tentative
Ne nuise à de pareils Héros,
Qui, comme belle perspective,
Ont toûjours les traits un peu gros.
De plus, par faveur singuliére,
Accordons au susdit Barcos,
Avec notre Ordre en bandoüilliére,
Pouvoir de faire le gros dos;
Lui donnons grelots & sonnettes,
Rats sérieux & giroüettes,
Et double Calotte de plomb.
Par nous Torsac, plus bas Aimon.

Brevet de Frip. en titre d'office, pour la Faïe.

LA Faïe eſt natif de Vienne en Dauphiné, & fort connu par les Vers de Rouſſeau. C'étoit un des Evangéliſtes du Syſtême, par lequel il a fait une fortune preſque immenſe. Il eſt préſentement Secrétaire du Cabinet & de la Maiſon du Roi.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Perſuadé qu'en tout état
Les grands Fr... ſont néceſſaires,
Et que dans certaines affaires,
L'uſage en eſt très-délicat:
Gens d'artifice & de manége,
Qui blancs au-dehors comme nége,
Sont en-dedans noirs comme poix,
Ne reconnoiſſant d'autres loix
Que celles de prendre ſans ceſſe,
(N'importe point de quelle part)
Et réaliſer en eſpéce,
Aux dépens du tiers & du quart.
Caractére indigne; mais comme
Un tel, quoique fourbe & menteur,
Doit avoir l'air d'un honnête-homme,
Etre poli, complimenteur;
Nous choiſiſſons pour ce beau rôle,

Celui dont nous taisons le nom ;
Pour très-bonne & juste raison,
Mais qui pourroit tenir école,
Et servir de maître aux . . . .
Les plus adroits & les plus fins.
Voulons, pour ce grand personnage ;
Docte en l'art de patelinage,
Si délié, si rafiné,
Qu'à Paris on le qualifie
De parangon du Dauphiné ;
Tant il excelle en fourberie.
Entendons que dans notre Cour
Il ne soit fait aucun bon tour,
Subtilité, fr . . . .
Dont il ne soit dit l'Inventeur,
Ou tout au moins le promoteur,
Le ministre & l'exécuteur.
Nous reposons sur son génie,
A nier ce qu'il a promis,
A trahir ses meilleurs amis,
A souffrir affront, incartade,
Et menace de bastonnade,
De la part * de ces esprits chauds,

Qui

* *Le Sieur la Faïe avoit acheté une Maison de Mr. de Crecy. Ne pouvant à l'échéance lui païer 40000. liv. qu'il devoit du prix, il demanda du tems. Mr. de Crecy lui donna trois ans, à condition qu'il ne le rembourseroit qu'en espéces. Les Billets venant à tomber, la Faïe lui fit signifier son rembourssement; ce qui obligea Mr.*

de

Qui dans le fort d'une querelle,
Veulent que leur mérite excelle
A réaliser sur le dos.
Lui donnons pour profits & gages ;
Deux mille écus sur les nuages
Et brouillards du Païs Normand,
Où tenir parole & serment
Est une méthode abusive.
Voulons qu'il ait voix décisive
Dans tout conseil où nous serons
Contraints d'employer des Fr . . .
Lui décernons double Calotte,
Avecque notre grand cordon.
Plus, commettons le Sieur la M . . .
Pour chanter son los & renom,
Afin que l'ignorant vulgaire
Leurré par ce rimeur sévére,
Donne en ses piéges pleinement,
Fait au Conseil du Régiment,
L'an surnommé, l'an aurifére,
Par le *Systême Terrasson.*
Signé Torsac, & moi Aimon.

Brevet

de Crecy d'aller chez lui, & de lui dire que comme il manquoit à sa parole d'honneur, il venoit lui en porter une positive, qui étoit 100 coups de bâton, qu'il lui donneroit, s'il prétendoit le païer en billets. La Faïe ne doutant pas qu'il ne fut homme à tenir parole, convint avec lui que la signification seroit déchirée.

Brevet de Momus, qui permet aux Calotins de porter la Pourpre, & qui confirme aux Cardinaux les honneurs & prérogatives de la Calotte.

DEs Calotins la troupe entiére
Offroit à Momus sa priére,
Quand ce Dieu toûjours bienfaisant
Aparut à son Régiment,
Et lui dit, *Troupe Calotine*,
» Vous négligez vos plus beaux droits ;
» Vous avez la même origine
» Que cette Calotte divine,
» Qui rend (*a*) le Cuistre égal aux Rois,
» Des couleurs vous avez le choix :
» Or, aujourd'hui je détermine
» Que ma Calotte on enlumine
» D'un bel & beau couleur de feu,
» Après quoi nous verrons beau jeu.
» Du rang (*b*) ne soyez plus en peine ;
» Car je veux vous dire en passant,
» Que lors de l'établissement,
» De cette Dignité Romaine,
» On obtint mon consentement.
» Rome, cette Cour si hautaine,

N'au-

(*a*) *L'Abbé Dubois, autrefois Boursier au Collége des Grassins.*

(*b*) *Le Chancelier, les Pairs, & les Maréchaux de France, se retirérent du Conseil de Régence, à cause de la préséance adjugée aux Cardinaux.*

» N'auroit jamais, sans mon secours,
» Assujéti l'Europe entiére,
» A révérer (*a*) une chimére.
» O vous, mes plus chers amours,
» Calotins, dont je suis le pere,
» Nous vous rejoignons pour toûjours
» A ces Romains que l'on révére.
» Nous vous donnons les Dignités,
» Priviléges, Immunités,
» Même rang, & même séance,
» Dont on voit que joüit en France
» Dubois & Ro... son valet.
» Nous aggrégeons le Prestolet
» A notre troupe phrénétique,
» Quant à R... Prélat lubrique;
» La Bulle jointe, avec ses mœurs,
» Sa Pr... chimérique,
» Qu'il tient d'une mére impudique,
» Ont bien mérité nos honneurs.
» Qu'il soit mis dans notre Chronique;
» Nous confirmons aux Cardinaux
» Les honneurs de vôtre cohorte;
» Soyez vêtus de même sorte,
» Mes enfans, soïez tous égaux.
» Nous entrerons dans leur intrigue,
» Nous aurons le Duc d'O...
» Et ferons ensemble une ligue
» Contre tous les gens de bon sens.

Vers

(*a*) *Excepté le Duc de Savoïe, Roi de Sardaigne, qui ne souffre point de Cardinaux dans ses Etats.*

Et comme Vitruve l'enseigne.)
Mais aujourd'hui le goût qui régne,
Passant les Grecs & les Romains,
A rendu leurs préceptes vains ;
Or donc comme telle Lanterne
Est un chef-d'œuvre à la moderne,
Et marque le sublime essor
De l'esprit dudit Oppenor,
Le créons, comme très-habile
Dans l'Architecture civile,
Contrôleur de tout Bâtiment,
A l'usage du Régiment,
Auquel convient fort la maniére
D'Architecture Lanterniére.
Lui donnons pour gages & droits,
Quatre-mille livres par mois,
A recevoir sur la fumée
De toute Lanterne allumée :
D'autant que ledit Lanternier,
Loin d'avoir l'esprit * moutonnier,
Dans tous les caprices qu'il donne,
N'a jamais imité personne :
Comme nul ne l'imitera,
Tant que le bon goût durera.

* *Il est opiniâtre ; mais il parle bien.*

Jugement de la Calotte, sur le Procès, entre Mr. de Fontenelle & Arlequin.

De Mars 1721. *Cet Arrêt du Conseil du Régiment de la Calotte, fut rendu contre Mr. de Fontenelle, Auteur de la Pluralité des Mondes; &c. Il est Président de l'Académie des Sciences, & très-estimé aujourd'hui. Il fit son possible pour que la Piéce, intitulée* Endimion, *fut joüée au Balet du Roi; mais* les Folies de Cardenio, *de la façon de Coypel, furent préférées.*

SUr la complainte criminelle,
Faite au Conseil du Régiment,
Par Maître Bernard Fontenelle,
Contre Arlequin & sa sequelle,
Accusés solidairement,
A ce qu'à leur troupe comique,
Il soit fait inhibition,
De joüer Piéce dramatique,
Sous le titre d'Endimion:
Disant que sous ce titre même,
Ayant depuis trente ans en ça

Rimé

Rimé piéce d'un prix extrême,
Qu'à l'Opéra l'on refusa,
Et qu'il veut par excès de zèle,
Revendre au Roi comme nouvelle;
Oüi, Scaramouche, d'autre part,
Sur les franchises de son art,
Vû d'Arlequin les singeries,
Culbutes & boufonneries;
Tout meurement considéré,
Nous avons dit & déclaré,
Que pourra la Troupe Italique,
Par parodie, ou par critique,
Vilipender, huer, berner,
Mettre en piéces, & bistourner
L'Auteur d'Aspar, (Piéce immortelle
Par le (*a*) siflet qui nâquit d'elle,)
Des Lettres du Chevalier d'Her...
Qu'admire Madame Lambert,
Des digressions, où Virgile
Est traité par tout d'imbécile.
Défendons à l'Auteur Barbon,
Depuis trente ans, portant lunettes,
D'écrire plus tendres fornettes,
Ballet, Opéra, ni Chanson,
Ni dans une Cour printaniére,
Amener Muse doüairiére,
A peine d'être mis meshui
Aux incurables du Parnasse,
Où Coypel fils ayant pris place,
Voudra bien chambrer avec lui.

Don-

(*a*) *Elle ne fut joüée qu'une fois.*

Donné de notre pure grace
Au grand Conseil du Régiment.
Signé Torsac, Aimon présent.

Brevet de Commissaire Inspecteur, pour le Sieur Grout.

SUr la Requête présentée
De la part du Peuple Breton,
A ce qu'il nous plût trouver bon,
De le mettre plus à portée
De remplir son empressement,
Pour entrer dans le Régiment;
A quoi desirant satisfaire,
Nous choisissons pour Commissaire
En Bretagne le Sieur Grout:
Homme si respectable en tout,
Que Saint-Malo, pour son mérite,
Est une Ville trop petite;
Juge savant, plein d'équité,
Procureur de l'Amirauté,
Et dont le discours, à l'entrée
Du Seigneur Maréchal d'Etrée,
Fut d'un tour si vif & si beau,
Et si brillant, & si nouveau,
Que ledit Seigneur & sa femme,
En firent tirer une rame
A l'usage du Cabinet,
Où tout pareil œuvre se met.
Faisons choix dudit personnage,
Homme non moins sensé que sage,
Pour connoître en premier ressort,

De tout Breton compatriote,
Digne de porter la Calotte,
Et de nous en faire un raport
Aussi fidèle que sincére,
Comme il le faut dans toute affaire.
Promettons d'avoir grand égard,
Pour tout Breton qui de sa part
Nous demandera quelque place.
De plus, informés que la race
Du susdit Grout est d'un beau sang,
Sur lequel on ne sauroit mordre,
Le créons Chevalier de l'Ordre,
Et Commandeur du premier rang.
Lui donnons, pour ses honoraires,
Gages, pensions & salaires,
Deux mille écus sur le cresson,
Tout ainsi que sur l'arquenon,
D'où sortent vapeurs & bruine,
Ressentant déja la marine,
Et que tout habitant Maloüin
Doit cultivèr avec grand soin.
De plus, comme exercice honnête
Convient à toute sorte tête,
Et que le jeu du Lansquenet,
Du Pharaon & du Piquet,
Délassent l'esprit d'un grand homme;
Joignons à la premiére somme
Cinq cens livres sur nos menus,
Dont ne lui seront retenus,
Capitations, ou dixiéme;
Attendu que le jeu lui-même,
Est souvent plus que de raison,

Un grand impôt sur la maison.
De plus, pour mettre sa cervelle
A l'abri d'atteinte mortelle,
Lui donnons Calotte de plomb,
Au chef fourré de molleton,
Afin que rien ne s'en évente,
Et qu'elle conserve son sel.
En foi de quoi, sur la Présente,
Avons fait apposer le scel,
A simple, double & triple queuë,
Sur cire verte, rouge & bleuë,
Dessus lequel est notre nom.
Signé Torsac, & moi Aimon.

*Brevet pour Desossez, l'*Avertisseur.

SUr la très-humble remontrance
Que Desfossez, l'*Avertisseur*, *
De la bouche du Roi de France,
Nous a fait du fond de son cœur,
Se plaignant que son Commissaire,
Plus infléxible qu'un Corsaire,
Malgré son bon résignement,
L'a liquidé trop durement;
Quoique les effets qu'il déclare,
Lui soient venus purs & sans tare,
Pour avoir eu jadis l'honneur
D'être foüetté pour Monseigneur,
Lequel, par pitié pour ses fesses,
En Prince Roïal & sensé;

Lui

* *Petite Charge, chez le Roi.*

Lui fit de très-grandes largesses,
Dans un âge plus avancé ;
A ces causes, rendant justice
Audit Complaignant fustigé,
L'admettons dans notre milice ;
Et pour qu'il soit dédommagé
Des services que son derriére
Rendit à l'auguste Dauphin,
Dont la France & l'Europe entiére
Ont déploré la triste fin :
Ordonnons qu'en ses armoiries,
Par de justes allégories,
Il porte des Verges en pal,
En champ de gueule & champ royal ;
Chargé de Papillons sans nombre.
Entendons que son gros fessier,
Sous un panache faisant ombre,
Serve à son timbre de Cimier.
Le créons Correcteur des Pages,
Avec cinq cens ballais pour gages ;
Afin que par droit d'équité,
Droit si chéri parmi les nôtres,
Après avoir été foüetté,
Il puisse aussi foüetter les autres.

Dégradation du Sieur Desb. Lieutenant des Gardes de la Porte.

NOus, Philippe Emanuel de Torsac, par la grace de Dieu, Généralissime de la Calotte, à tous ceux qui ces présentes Let-

Lettres verront, Salut. Les plaintes continuelles qu'on nous a faites, tant verbales que par écrit, contre le Sieur Desbordes Capitaine des Gardes de la porte des petites Maisons, nous obligent, pour l'honneur du Corps que nous commandons, de prendre des mesures convenables pour y remédier. Nous avions passé legérement l'excès de ses extravagances, suivies de beaucoup de foiblesses, dans l'espérance que par une vertu militaire il les soutiendroit mieux à l'avenir, comme étant habituelles. La retraite honteuse qu'il fit devant le Baron de G.... jointe aux menaces du sieur de P... accompagnées d'une remontrance manuelle qu'il reçut Evangéliquement par un de nos Officiers, nous obligea de le pourvoir de l'Emploi de Capitaine des Gardes de la porte des Petites Maisons, que nous regardions comme un asile pour lui, dans l'espérance qu'il s'y tiendroit pour le salut de ses épaules si souvent stigmatisées, & pour ne pas encourir les risques auxquelles son humeur fanatique l'exposoit à tout moment. Nous aprenons cependant, qu'après avoir été plusieurs fois admonesté & molesté charitablement par differens Gardes du Roi, entre autres par le Sr. R.... pour l'obliger de se tenir à son poste, il auroit couru les Bals & autres Spectacles avec son bâton,

bâton, & qu'il auroit eu l'impudence de prendre le nom d'un des Officiers desdites Gardes, sur-tout dans un lieu qui ne peut être pratiqué que par des gens de sa sorte; ce qui obligea la nommée * Grou femme d'un soldat aux Gardes, de nous presenter requête, sur ce qu'ayant soupé & pris ses ébats chez elle, avec Gogo la frétille, il les auroit escroquées, disant, en montrant son bâton, qu'il étoit Exempt des Gardes du Corps; ce qui nous a d'autant plus surpris, qu'il fut rudement molesté l'an passé par un Tambour de la même Compagnie. Nous aprenons encore, qu'après être déchu de tout ordre de Chevalerie, même de celle de St. Lazare, il a osé faire la tentative de cette derniére; avec offre de faire preuve de contusions, par certificats de Médecins & Chirurgiens. Ainsi, pour abreger sur quantité de faits, qui ne sont point de notre compétence, & dont sa vie est un tissu; oüi le raport des Sieurs Bâtonneau & Reversé, que nous avions nommez Commissaires en cette partie: vû leur procès verbal, & statué sur ce qu'il convient, avons cassé & dégradé, cassons & dégradons ledit D.... de sa charge de Capitaine des Gardes de la porte de Petites Maisons, ordonnons que son nom sera raïé & biffé de nos regis-

* Fameuse apareilleuse.

regiftres, & son bâton brûlé par les mains du Bourreau du Régiment : & faisant droit sur le tout, sans nous arrêter à la requête de ladite Grou, que nous avons renvoyée devant la Présidente Fillon, * pour y procéder, ainsi qu'elle avisera bon être. Pour réparation envers les Gardes du Roi, dont ledit D..... s'est méchamment, indiscrettement, & comme mal avisé, dit Officier, l'avons condamné à vuider les pots de Chambre de ceux qui sont sur le gué, & à décrotter leurs bottes & souliers pendant onze jours. Ce fait, ledit D... sera mené & conduit dans une chambre aux Petites Maisons, où il sera détenu comme incendiaire, fol, enragé, forcené & hipocondriaque, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Lui accordons cependant une pension alimentaire de 120. livres tournois par an, sur le premier Archevêché vacant dans les Terres inconnuës, & dépendant du Régiment. Voulons pourtant que tous ses biens soient confisquez au profit du Sieur de Bauch... & autres, pour dédommagement de ce qu'ils

* *Le Sr. D... fut reconnu par elle dans la salle des Gardes Le Général lui envoya cette Dégradation maligne, pour le corriger de son humeur hautaine, qu'il ne soutient pas.*

qu'ils ont perdu dans leur incendie. Et sera le present Arrêt, lû, publié & affiché par-tout où besoin sera. Fait en la Salle de la Samaritaine, ce 27. Juillet 1719.

Brevet, pour l'érection d'un Buste a Saint Martin.

Par Gacon.

NOus, Torsac, Généralissime
De l'illustre Ordre Calotin,
Vû l'action rare & sublime
De notre ami de Saint Martin,
Qui, plein d'un zèle incomparable
Pour les statuts du Régiment,
Croit toute manœuvre coupable,
Faite pour son avancement;
Jusques-là que plein de scrupule,
(Digne que l'on l'immatricule,
Pour servir d'exemple éternel,
Loin * d'aller voir son Colonel,
Pour se faire rendre justice,
Content de faire son service,
Il atend croix, rang, pension,
Sans faire la moindre démarche,
Et sans sollicitation.
Mais il vivroit en Patriarche,
Un millier d'ans, pourroit bien

N2.

* *Il y a 4 ans qu'il n'a été voir son Colonel.*

N'avoir que le nom de Doïen,
Pendant que tous ses Camarades,
Et ses Cadets, * montent aux grades,
S'avancent & font leur chemin,
Tant en papier qu'en parchemin,
D'autant plus, que selon l'usage,
Suivi par plus d'un homme sage,
Ils vont souvent faire leur Cour,
Et mettre leur mérite au jour;
A ces causes, comme il est juste,
Ordonnons qu'on lui dresse un Buste
Dans la salle de nos Etats;
Et pour faire voir le grand cas
Que nous faisons de sa personne,
Sur les premiers broüillards d'Automne;
De notre libéralité,
Et par forme d'indemnité,
Lui déléguons, par la présente,
Quatorze mille écus de rente,
A prendre en Bearn, vers le mont †
Ou de Bidache ou de Gramont.
Enjoignons de la part d'Astrée,
Au Prince de cette contrée,
De lui donner aide & secours,
Afin qu'un aussi galant homme,
Digne merveille de nos jours,
Puisse recueïllir cette somme

Pour

* *Plusieurs de ses Cadets ont été faits depuis peu Chevaliers de Saint Loüis.*

† *Terres du Duc de Gr....*

Pour foible dédommagement
De son désintéressement.

Suspension du Sieur de Torsac, Généralissime, par les Etats Généraux du Régiment. *

LEs plaintes qu'on nous a faites à l'ouverture de cette auguste Assemblée, contre les mauvaises procédures de Philippe Emanuel de Torsac, Généralissime de notre Régiment, nous causent beaucoup d'étonnement & de chagrin, attendu qu'elles intéressent vivement Isidore Théophile Aimon ; & Amédée Paul Achille de St. Martin, les deux Membres de cet illustre Corps, à qui nous sommes le plus redevables de sa splendeur & de sa dignité.

La concorde & l'union qu'ils ont toûjours entretenuës, depuis qu'ils sont parvenus, par leurs grandes actions & par leur rare mérite à ces hauts grades, qu'ils occupent & qu'ils remplissent avec tant d'aplaudissement, forment d'étranges préjugez contre le Sr. de Torsac, qui même a eu la témérité de les interdire, sans en faire part à notre conseil, ce qui est formellement oposé aux loix fondamentales de notre Régiment, & par consé-

* *En Juin 1711. par Aimon.*

équent capable de renverser tout l'ordre Hiérarchique de cet Etat. Chacun s'est récrié contre un pareil atentat, qui auroit causé une révolution générale, si par la sage prévoyance du Conseil, on ne l'avoit détournée, en apellant à lui des fanatiques décisions du Sieur de Torsac.

Nous savons que la justice est la base de tous les Etats, qui se sont rendus florissants : aussi a-t'elle été si sagement administrée chez nous, jusqu'à present, que nous avons seuls l'avantage de datter depuis la création du Monde, sans aucune interruption, *ab Anno Adami*... Cela n'est pas surprenant, puisque tous les grands hommes qui ont paru depuis ce temps-là, ont été formez dans cet illustre Corps. Tels sont les inventeurs de plusieurs Religions, imaginées humainement, & de leurs loix cérémonielles, de leurs mistéres, de leurs pieux artifices, si nécessaires à la propagation des préjugés. Tels sont encore les Législateurs, les grands Capitaines, &c. C'est-là que tous les peuples de l'Univers, Hébreux, Egyptiens, Chaldéens, Grecs, Romains; toutes les Nations Barbares, maintenant pôlies, qui leur ont succédé, ont puisé les maximes qui ont formé, acrû, maintenu leurs Etats & leurs Empires, tant qu'elles ont été observées.

Nous n'avons jamais été séduits par la grandeur de la naissance, ni par les sollicitations, persuadez que la vertu & le mérite sont préférables dans un sujet à l'origine la plus illustre.

C'est la justice, fille du Ciel, qui nous a toûjours guidé, tant pour répandre nos bienfaits, que pour punir ceux qui se prévalent de leurs emplois, ont abusé du sacré dépôt qu'elle leur a commis, en foulant aux pieds les loix les plus respectables de notre Régiment, qui, jusqu'à present, en ont fait toute la sureté.

Cependant elle vient de recevoir un sanglant outrage, de la part du susdit Torsac; & c'est ce qui nous oblige de nous rendre ici pour y remédier, après avoir couru de grands risques, tant par mer que par terre; sans parler des dépenses que nous avons faites, & surtout en arrivant en France, où la cherté nous a paru excessive & générale, * au milieu de l'abondance.

Nous vivions tranquilles dans les lieux les plus éloignez. Par quelle fatalité perdrions-nous donc aujourd'hui l'état de félicité, qui est comme l'essence du gouvernement présent? Deux grands hommes, par leur sage politique, nous servent de modèles pour la sûreté & la dou-

* *Portrait du temps present.*

douceur de ce gouvernement. La liberté, qui est le plus bel atribut que Dieu ait donné aux hommes, a été transmise jusqu'à nous, par la prudence de ceux qui en ont tenu les rênes. La joïe & les plaisirs n'ont jamais été troublez; c'est parmi nous qu'ils se sont réfugiez, pour éviter la fureur & la barbarie des hommes mal disciplinez. L'Amour y a fait construire un Temple, pour que son service ne fût pas interrompu. Bacchus a quitté l'Isle de Naxe avec l'élite de ses compagnons, * Pan, Siléne, les Corybantes, les Bacchantes, les Sylvains, pour imiter l'Amour & le suivre dans ses idées. Que de merveilles, que de prodiges pour nos descendans! mais ce n'est que sous nos drapeaux qu'ils ont trouvé un sûr asile.

Enfin le sage Gouvernement de la Calotte n'a été fondé que sur les loix de la Nature, notre mere commune, à qui nous avons toujours obéï: & pour maintenir cette liberté si chére, que la plûpart des hommes ont perduë par leur faute, nous nous sommes défaits de ceux qui voulant assouvir leur avarice † par des voyes ambitieuses, avoient essaïé d'établir une domination servile. Nous les avons dégradé en pleins Etats,

 avec

* *Les Favoris & les Maîtresses du Rég.*

† *Le Systême.*

Etats, avec une diffamation honteuse. L'intérêt que nous avons que la corruption, laquelle s'est glissée dans le cœur des hommes & des femmes dans ce temps systématique, où nous en avons tant vû qui ont dérogé à la vertu * & à la dignité de leurs ancêtres : Cet intérêt nous oblige d'user d'une juste sévérité envers ceux, qui, par un affront signalé pour cet illustre Corps se trouveroient ateints de pareils reproches, qui tendent à la subversion de l'Etat. C'est pourquoi nous avons fait publier une Ordonnance, qui enjoint à tous nos ambulans, de faire une exacte perquisition de tous ceux qui seroient tombez dans des cas si diffamans & si contraires aux loix de notre Régiment, que nous voulons renouveller & remettre en vigueur, en faisant subir aux délinquans les peines qu'elles infligent contr'eux. Le mépris qu'on en a fait, à l'exemple du Sieur de Torsac, qui par le caractére dont il est revêtu, devoit les maintenir, au lieu d'en abuser ; ce mépris, dis-je, est d'une très-dangereuse conséquence. Il établit la division entre lui, Généralissime, le Général, & le Lieutenant Colonel du Corps, ce qui est capable de former deux partis oposez entr'eux. Ces deux partis,

* *Les Princes de Ven... & de P... les Ducs de la Fo... d'Etr... de Chau...*

tis, animez l'un contre l'autre, renverseroient l'ordre & la discipline, prendroient les armes l'un contre l'autre, & de-là s'ensuivroit sans doute le pillage des sommes immenses qui sont aujourd'hui dans nôtre trésor. De-là s'ensuivroit encore l'anéantissement des revenus de notre Domaine : on verroit nos femmes abandonnées, & notre banque fermée. Que deviendroit alors notre commerce & notre crédit ? Il est donc nécessaire de pourvoir à ces désordres & de prévenir ces malheurs.

A ces causes donc, la matiére mise en délibération, les Etats Généraux du Régiment de la Calotte étant assemblez, ont déclaré & déclarent, que ledit Philippe Emanuel de Torsac a témérairement, méchamment & comme mal avisé, interdit les Sieurs Isidore Théophile Aimon, & Amédée Paul Achille de St. Martin, Lieutenant Colonel, & Commandant de la Brigade des Gladiateurs. Pour réparation de quoi l'avons privé de toutes les fonctions de Généralissime, de même que de ses apointemens & pensions. Défendons à tous nos Officiers, & autres, de le reconnoitre pour tel, jusqu'à ce qu'il ait reçû la visite, qu'il assure que l'Ambassadeur de la Porte Ottomane doit lui rendre à Pontoise, dont il nous raportera les certificats en bonne

forme des Maire & Echevins, signés & légalisés par les Juges dudit Lieu.

Voulons cependant que son nom soit énoncé à la tête de toutes nos expéditions, par forme d'usage, comme l'est celui d'Arman Pillavoine à la Compagnie des Indes, sans que cependant cela puisse tirer à aucune conséquence. Car nous voulons user de clémence à son égard, en considération de la grande blessûre qu'il a reçûë à la Bataille de Jéricho. Fait au Champ de Mars, les Etats Généraux étant assemblés, l'an de l'Ere commune 1721. & du Régiment l'an 1721. le 3. de la Lune d'Avril. Signé St. Cernin.

Scellé Ali.

Contresigné.

La Jure.

On trouve dans cette suspension, des allusions fréquentes à ce qui se passe aujourd'hui dans le Royaume.

** Lettre de plusieurs Députés au Généralissime, pour le faire rétablir dans les fonctions de sa Charge.*

LE † Jugement qui a été rendu l'année derniére par les Etats Généraux du Régiment, qui vous interdit de toutes

* *May* 1722.

† *Voyez la Dégradation.*

tes vos fonctions, jusqu'à ce que vous aïez reçû la visite que vous avez assuré que * l'Ambassadeur de la Porte Ottomane devoit vous rendre à Pontoise, n'ôte pas la liberté à vos amis de vous ouvrir leurs bourses, pour soutenir l'auguste caractére de Généralissime, dont vous avez été revêtu. Les grandes actions que vous avez faites pour y parvenir, vous ont rendu si respectable dans toutes les parties du Monde ; & votre nom est si célèbre pour avoir paru à la tête de tous nos Arrêts, Brevets, Lettres Patentes, Saufconduits, & autres expéditions, qu'il y va de nôtre gloire de mettre tout en usage pour l'y faire continuer. Nous convenons cependant, que vous avez assuré un peu trop legérement cette prétenduë visite ; mais nous croyons néanmoins que ceux qui l'ont prise au pied de la lettre, ignoroient le privilége que vous avez de badiner avec la vérité ; privilége qui vous fera infailliblement confirmé, si vous citez le rare expédient que vous trouvâtes pour dompter votre cheval, en changeant 2000 écus d'argent en liards pesant 4000 livres que vous lui fites porter d'Angoulême à Paris.

Les cinq cuisines de plein pied de votre Château, dont les voûtes sont plus hautes

* *Il demeure à Pontoise, chez Mr. de Cavernon, beaufrére du Généralissime.*

hautes que celle de l'Eglise de Saint * Maclou. Les exploits que vous avez faits dans le Champ de Vénus, exploits qui vous ont procuré tant de bonnes fortunes. Les lettres de François Premier à l'un de vos Prédécesseurs, pour faire des Chevaliers de l'Ordre Militaire de Saint Loüis, lettres que vous conservez soigneusement dans vos † Archives : tout cela parle pour vous. Fondés sur des titres si autentiques, nous avons consulté le célèbre § Bar.... le fils, & autres Jurisconsultes fameux du Régiment, qui, après meure délibération, ont été d'avis qu'il falloit vous pourvoir à la prochaine séance des Etats, par de très humbles Remontrances, qui tendront à faire réformer le Jugement de ces Etats.

Cependant nous aprenons, avec douleur, que jusqu'à présent, vous avez négligé de faire ces Remontrances. Au lieu de

* *Eglise de Pontoise.*

† *Il eut ordre de recevoir Monsieur de la Bacheloire, Chevalier de St. Loüis. Il s'en aquita en grande pompe, & en fut félicité par quelques imbéciles : surquoi M. de T.. déclara, que François Premier avoit donné à sa Maison le Privilége de créer des Chevaliers de cet Ordre, lequel n'a été institué qu'en 16..*

§ *Officier du Roi.*

de profiter de cet avantage, vous avez passé le tems * à jouer au piquet & à l'ombre, & autres pareils amusemens. En un mot, vous avez pratiqué tout ce qui pouvoit contribuer à votre dégradation; puisque vous avez exposé en vente vos chevaux de main & la belle jument, dont vous aviez refusé cent pistoles, & que vous voulûtes donner quelques jours après pour trois milliers de fagots.

Nous vous dirons donc franchement, qu'après avoir occupé un grade unique, & aussi éminent que celui de Généralissime de la Calotte, c'est vous défier de vous-même & de vos amis, que de vous abandonner à la nonchalance, ou de n'avoir recours qu'à des expédiens d'une très-foible ressource, pour vous rétablir dans la dignité que vous avez possédée. C'est ce qui nous a obligé de vous donner avis, par notre précédente du 10. Avril dernier, que nous avons fait remettre 60000 livres au Sieur † Mansard de Sagonne, que vous avez dû recevoir. Vous pourrez par ce moyen conserver votre Equipage, & vous présenter dignement à l'ouverture des Etats Généraux, qui sont différés jusqu'au pre-

* *Il perdit un jour* 1000 *pistoles à ces deux jeux, contre Mr. de Comb...*

† *L'un des Gardes du Trésor du Régiment.*

premier de Juillet, pour vous donner le tems de travailler à votre défense.

M. le Chevalier de * B.... travaille actuellement pour vous défendre dans un Factum, où il établit tous vos droits & privilèges, par des raisons si solides, par des preuves si claires, & d'un stile si éloquent & si pathétique, qu'il n'est pas possible que ses conclusions ne soient suivies. Il n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit contribuer au dessein qu'il s'est proposé; sur tout il n'oublie pas les actions mémorables que vous avez faites depuis long-tems, entr'autres celle de la Communauté de Ste. † Agnès, & les mesures que vous avez prises, après avoir consulté les Astrologues du Régiment, pour faire des Ecuries, pour les chevaux de votre Brigade, dans le Jardin & dans la Cour du Sieur de § Cavernon. Tou-

* *Frére de l'Evêque de Xaint. on l'apelle Machoire d'Asne.*

† *Un peu d'eau qu'on jetta sur la tête du Généralissime, lui fit faire un carillon épouventable; jusques-là qu'il déclara, que si l'Abbesse ne lui payoit son juste-au-corps, il alloit envoyer chercher un détachement des Gardes pour faire sauter le Couvent.*

§ *Il fit arpenter la Cour, & le Jardin de son beaufrére, pour y faire des Ecuries. Celui-ci ne trouva pas que la chose pressât si fort, n'étant encore qu'Exempt.*

Toutes ces sages précautions nous donnent une si haute idée des rares projets que vous méditès, & tant d'admiration pour votre personne, que nous faisons tous les jours des vœux pour votre rétablissement & pour votre conservation. Nous finissons, en vous assurant que nous sommes, avec un très profond respect, vos très-humbles & très-obéïssans serviteurs,

Les Députés de Normandie, de Gascogne, & autres Païs adjacens.

Brevet de grand Clitoriseur, accordé au Sieur Pacini.

Par Gacon.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte;
Ayant apris que Pacini
Se plaint qu'à grand tort on le vexe,
De ce qu'il n'est du tout garni
Des trésors qu'aime le beau Sexe;
Puisqu'il lui reste encor de quoi
Mettre un époux en grand émoi,
Jusques-là que le Sieur le Prince,
Chante, dont l'esprit n'est pas mince,
Se plaignit à Loüis le Grand,
Qu'il lui débauchoit son épouse,
Et que sa crainte jalouse

Il donneroit un sûr garand ;
A ces causes, sur la Requête
Qu'il présenta pour faire enquête,
Ayant vérifié le fait,
Et lû Juvénal, qui tout net
Soutient que les femmes de Rome,
Grandes connoisseuses en homme,
Recherchoient avec grand desir
Des * Pacini pour le plaisir,
D'autant que sans craindre l'enflure,
Dans un pareil ébatement,
Elles donnoient à la nature
Un doux & long contentement.
C'est pourquoi, rendant la justice
Audit Pacini de bon cœur,
Lui donnons en titre d'Office
L'emploi de grand Clitoriseur :
Et comme tel, par la Présente,
Le commettons expressément,
Pour soulager l'ardeur brûlante
Des Vestales du Régiment.
Lui déléguons, pour tout salaire,
Les profits revenant aux gens,
Qui travaillant pendant long tems,
Ne font pourtant que de l'eau claire.
Lui donnons avis toutefois,
Que s'il veut conserver sa voix,
Dans ce beau Dessus, qui réveille,

Char-

* *Voi. la VI. Sat. de Juvenal à ce passage*,
---Calida & matura juventâ.
Inguina traduntur medicis.

Charmant le cœur, il ne doit pas
Si fort courir les Païs-Bas.

Invitation à tous les Sujets du Régiment, de se trouver au Bal de Mad. de M.... Princesse des Ast.... la veille de son départ. En Nov. 1721.

Par Gacon.

De par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Très-persuadé que le Bal,
Dans les Momons & Mascarades
Excelle en plaisir sans égal;
Parmi nos joyeuses brigades;
Faisons avertir que demain
Dimanche, troisiéme Novembre;
Un bal superbe en tout son train
Se fera dans chambre, anti-chambre;
Et salon du Palais Roïal.
Nous souhaitons qu'au susdit bal,
Et nos mignons & nos mignonnes;
Viennent produire leurs personnes.
Le Roi lui-même s'y rendra,
Un chacun s'y comportera,
Avecque toute révérence
Dûë à sa Roïale présence.
Néanmoins nous n'empêchons pas
Qu'on s'y rompe jambes & bras,

Pour voir avec combien de grace
Le jeune Prince * danſera,
Lorſque le Bal il ouvrira
Avec Princeſſe de ſa race,
Qui le lendemain partira
Pour Madrid, ce qui cauſera
En même-tems douleur & joye.
Le Ciel la protége & la choïe!
Voulons que femme, belle ou non,
Y vienne coëffée en tignon,
Et s'y montre décolletée
En robe de chambre ajuſtée.
Ordonnons à tous les filoux
De porter une main honnête,
Sur les plus précieux bijoux
De la prude & de la coquette.
Permettons aux † maris jaloux
D'y faire mine de hiboux,
Pendant que tout mari § commode,
Se conduiſant ſelon la mode,
Rira d'un paſſe-tems ſi doux.
Exhortons nos amés, les foux,
De toutes ſortes de brigades,
D'y danſer avec tant d'ardeur,
Que ſurpris après de froideur,
Ils en puiſſent tomber malades.
Conſentons même que tout fat,
Qui doit ſa fortune au ſyſtême,

Y

* *Le Roi ouvrit le Bal avec la Princ... des Aſt....*

† *Mr. de Poli...*

§ *M. de Neſ.... & autres.*

Y vienne sous un riche éclat,
Joûter avec le Diadême.
Lui déférons tous les honneurs,
(Sauf pourtant le droit de reproche ;
Qu'avoient ci-devant les Seigneurs,
Connus pour gens de vieille roche,)
Espérons que maints Calotins,
Petits * Maîtres, hauts & mutins,
Malgré les Maréchaux de France,
Et les Seigneurs de l'Ordonnance ;
Y donneront noble Cartel,
Pour le lendemain en Duël
Se venger de quelque parole,
Que son ami, d'un ton frivole,
Lui aura dit sans y penser,
Et point du tout pour l'offenser ;
Espérons aussi que le Sexe,
Dont la folie est une annexe,
Y fera très-bien son devoir
A parler de tout sans savoir ;
A faire cent minauderies,
Torticolis, afféteries,
Pour attirer dans ses filets
Etourneaux, pigeons & poulets ;
Enfin par cette invitatoire,
Nous vous exhortons vivement
D'acroitre le nom & la gloire

De

* *Mrs. de Fimarcon & de la Roche-aimon, qui se battirent près de Péronne. Le premier fut blessé. On ne sçait pas au juste comment l'affaire s'est passée.*

De notre illustre Régiment.

Brevet d'Inspecteur des Caffés, pour l'Abbé de Coissi.

INformé par nos Ambulans,
D'un Abbé, qui lui seul efface,
Par ses hauts faits & grands talens,
De tous nos Calotins l'audace;
Voulant aguerrir tel sujet,
Et montrer à notre Milice,
Combien nous aimons la justice,
Nous le créons, par ce Brevet,
Grand Inspecteur de ces boutiques;
Où la patience aux abois
Poussée par des gens iniques,
Fait babiller souventefois
Contre les Princes & les Loix.
Mais peut-on souffrir, sans bassesse,
En ces tems durs & malheureux,
Qu'on nous ait, par dol & finesse,
De riches faits, devenir gueux;
Certes la bile s'en réveille.
Or comme en ces lieux de tout tems
L'on y reçoit bons & méchans;
L'on en voit qui prêtent l'oreille
Pour aller comme une merveille,
Raconter au Gouvernement
Des discours qu'on paye comptant,
Et qui très souvent pour vétile,
Vous font placer à la Bastille.

L'A-

L'Abbé donc ayant caffé,
Vilipendé, berné, chassé,
L'important * Chevalier Neptune,
Officier du Roi se disant,
Et qui pour faire sa fortune
S'en va toûjours espionnant.
(Grand génie, qui dévroit être
Le digne Portier de Bissêtre,
Comme lui dit derniérement
† Un grand sujet du Régiment.)
Nous, de notre pleine puissance,
A l'Abbé vraïment Calotin,
Souhaitons que soir & matin,
Les Caffés par reconnoissance,
Lui donnent gratis la boisson.
De plus, lui donnons le Cordon;
Le dispensons de son bréviaire,
Et voulons que sa seule affaire
Soit de chasser les § insolens,
Qui nous inondent en ce tems.
Item, notre amé Commissaire,
Du Caffé lecteur ordinaire,
L'honorera d'un compliment
En forme de remerciement.
Mais l'honneur n'étant qu'un vain titre;
En attendant qu'il porte Mitre,
Lui donnons, par provision,

Deux

* *La Torilliére : on lui donna ce nom, à cause de ses pompes.*

† *L'Inspecteur général du Régiment.*

§ *Les Mississipiens.*

Deux mille écus de pension,
A prendre sur les balivernes
Qu'on dit aux Caffés & tavernes.
Au surplus, nous l'avertissons
D'être un peu plus court quand il narre,
* Et de ne point trouver bisarre
Cet avis que nous lui donnons.
Car pour allier avec grace
Le sérieux & le plaisant,
Il faut avoir l'heureux talent
De la Fontaine & de Bocace.
Recommandons au Régiment,
D'être discret & bien disant:
Vérité n'est pas toûjours bonne,
Témoins les Docteurs de Sorbonne.
Donné l'an sept cens vingt & deux,
Tems à cotter pour nébuleux.

Brevet de Primat de l'Eglise Militante, à Mr. Fl... ancien Evêque de F... &c.

Gacon.

NOus, Général de la Calotte,
Sçavoir, faisons avec plaisir,
A toute gent, porte Marotte,
Que pour satisfaire au desir
Que font paroître nos brigades,

D'a-

* *Il est très-prolixe, & ne se corrige point de ce défaut.*

D'avoir des Chefs & Commandans,
Qui ſoient dignes de leurs hauts grades,
Au gré des petits & des grands ;
Nous choiſiſſons, par la Préſente,
F. . . de F. . . pour Primat
De notre Egliſe Militante,
Attendu que ſans être fat,
En refuſant très-noble Mître, *
Avec de très-gros revenus,
Il a fait voir, par ce refus,
Qu'il méritoit un ſi haut titre.
Il eſt vrai que nombre de gens,
Qui prennent tout à contre-ſens,
Diſent qu'un exemple ſemblable,
Dans la ſuite ſeroit capable
D'éteindre ſi fort dans les cœurs
La ſoif des biens & des grandeurs,
Que les plus riches Prélatures,
N'étant que des charges très-dures,
Et toûjours pleines d'embarras,
Ne trouveroient plus de Prélats.
Mais outre qu'une telle crainte
Eſt mal fondée en pareil cas,
Pour peu qu'on uſe de contrainte,
Les ſujets ne manqueront pas.
Peu de perſonnes ſont contentes
D'avoir dix mille écus pour rentes,

Ainſi

* *Lorſqu'il quitta ſon Evêché de . . . il publia que ſes infirmités l'empêchant d'avoir ſoin de ſon Troupeau, il étoit obligé en conſcience d'en donner ſa démiſſion.*

Ainsi que le susdit F....
De plus, comme l'on sçait que l'ame
N'étant ni matiére ni corps,
Est plus légére que la flâme ;
Nombre de Prélats, esprits forts,
Trouvent leur charge peu pesante ;
Sur-tout quand une croix brillante
Offre plus d'écus à leurs yeux,
Que d'ames à conduire aux cieux.
Or donc toute crainte cessante,
Ainsi qu'il est dit ci-dessus,
De notre Eglise Militante,
Créons Primat ledit...,
Lui donnons pour ses honoraires,
Pour profits, gages & salaires,
La somme de cent mille francs,
A prendre sur le doux encens,
Résultant du Panégirique,
Que tout le Corps Académique
Fera dans cette occasion,
Touchant sa modération ;
Modération plus loüable,
Très-certainement qu'imitable.
Lui donnons Calotte de plomb,
Ainsi que notre grand Cordon.
Voulons qu'il puisse à son carosse
Joindre la marotte à la crosse,
Et porter nos armes en plein,
Pour s'être mis en Calotin,
Au-dessus de la raillerie,
En méprisant des honneurs vains,
Et refusant Duché, Pairie,

Avec

Avec l'Archevêché de Reims.

Brevet à Potra.

Potra est un homme de fortune, qui, après avoir bien exalté le systême, est devenu un des Directeurs de la Banque. Il s'est fait depuis Maître d'Hôtel du Roi.

DE par le Dieu, porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Aujourd'hui ce lundi matin,
Tenant le Conseil Calotin,
Sçavoir-faisons que la folie
Avec la richesse s'allie,
Puisque *patiuntur opes*
Stultitiam est un adage,
Que les Romains, après les Grecs,
Ont mis à bon droit en usage.
Fondés sur ce principe-là,
Aprenant que le Sieur Potra
S'étoit donné droit & licence,
De faire mainte impertinence,
Et sottise à tort & travers,
A la face de l'Univers,
Jusques-là, que joignant la * Meute
Il

* *A Passi, vis-à-vis la Meute, maison qui est au Roi.*

Il auroit en vrai Calotin,
Bâti Palais pour sa Catin,
Malgré la rumeur & l'émeute
Tant du Bourgeois, que du Manant,
Qui le traitoient d'impertinent,
Pour avoir fait à la legére,
Tout joignant roïale paroi,
Un Bâtiment pour sa lingére,
Plus beau que le Palais du Roi
A ces causes, rendant justice
Audit Potra, par notre Bref,
Le créons, à titre d'Office,
Impertinent au premier Chef;
Voulons que dans notre milice
Il soit, en cette qualité,
Considéré, prisé, fèté,
Selon le droit & la justice.
Prions Monseigneur le Régent,
Ainsi qu'un Prince intelligent,
De tirer de la Meute même
Un beau Balcon, qui conduira
Jusqu'au * Palais dudit Potra;
Et voulons par faveur extrême,
Que les dedans & les dehors,
Ne fassent plus qu'un même corps,
Bien entendu que son Altesse
Se piquant de noble largesse,
Par juste échange donnera
Tant à la Jaquin qu'à Potra
Autre habitation Roïale,

* *Quand son Bâtiment fut fait, on lui fit abattre son troisiéme étage.*

Sçavoir, les petites Maisons,
Où par sa faveur spéciale,
Et pour de très-bonnes raisons,
Tous deux seront même chambrée,
Si leur alliance est sacrée.
Car si le Prêtre * n'a serré
Ce couple par un nœud sacré,
Consentons que Dame Jaqnine,
Par un ordre exprès & Roïal,
En qualité de Gourgandine,
Soit colloquée à l'Hôpital,
Et son Galant mis à Bissêtre,
Château Roïal, & digne d'être
La demeure d'un Calotin,
Qui le prenant d'un air hautain,
Ose s'égaler à son Prince;
Bien qu'ayant joüé de la pince,
Il n'ait quitté l'état de gueux,
Que dans un tems tourbillonneux,
Et qu'en gardant pour soi l'espéce,
† Lorsqu'il tenoit roïale caisse,
Il n'y laissât, en bon Caissier,
Qu'un amas de mauvais papier.
Le tout ainsi que beaucoup d'autres,
Qui se cachent en bons Apôtres,
Mais que nous calotinerons,

Si-

* *Le mariage est encore équivoque.*

† *Il quitta la direction de la Banque avec 40000. Loüis de Noailles, comme il l'avoüa lui-même à plusieurs personnes. C'est être bien modéré.*

Si-tôt que nous les connoîtrons.

Brevet de Chef des Historiens, pour le Grand.

LE nommé Cartouche s'étant fait Chef d'une bande de voleurs, se rendit maître du pavé de Paris pendant six mois. Il tua, sous le Châtelet, Huron l'éxempt, & Pepin sergent du Guet, qui voulurent l'arrêter. Il en fit autant à Simon, qui l'avoit voulu livrer, & se sauva par la cheminée. Il fut enfin arrêté par des sergens aux Gardes : il voulut encore se sauver du Châtelet, en perçant un mur ; mais il n'y réussit pas. Les actions de Cartouche, & autres filoux ses confréres, engagérent le Grand à faire une Comédie, qu'il intitula, *Cartouche, ou les Voleurs*. Cartouche a été roüé le . . . Décembre 1721.

NOus, Général de la Calotte,
Poussé d'un extrême desir,
Que la gent, qui porte Marotte,
Mette à profit son doux loisir :
A ces causes, la Comédie,
Charmante image de la vie,
Etant un divertissement
A l'usage du Régiment,
Sçavoir faisons, par ces Présentes,
Que le Grand, bon Comédien,

Par

Par des Piéces des plus plaisantes
De son art s'aquite très-bien :
Témoin son beau Roi de Cocagne,
Que le sel Atique accompagne,
Et qui fit pendant si long-tems
Les délices des Courtisans :
Témoin même aujourd'hui Cartouche,
Sujet qu'en très-grand maître il touche,
Et qu'il rend aussi théâtral,
Que divertissant & moral.
Sur ce pour lui rendre justice,
Vû ses comiques visions,
Le créons dans notre Milice,
Chef & Prince des * Historions :
Soumettons à sa suffisance
Tous les Comédiens de France ;
Lui donnons pouvoir exclusif,
De bistourner cette matiére,
Que par un précepte abusif,
Le célèbre & divin Moliére,
Même en France ne traita pas,
De peur de donner dans le bas,
Et de crainte que la Morale,
Par la peinture noire & sale
D'un faquin, ou d'un garnement,
Ne reçût quelque détriment.
Mais comme à présent cette idée
Paroît être très-mal fondée,
Consentons que dorénavant,
Ledit Comédien le Grand,
Prenne ses Héros à la Grêve,

Et

* *Comédiens.*

Et qu'en tout Greffe criminel
Toutes fortes d'extraits il léve
Pour les mieux peindre au naturel.
Mandons au Juge de Police,
De notre célébre milice,
D'y tenir la main sûrement,
Afin que notre Mandement
Soit exécuté dans sa forme,
Sans qu'un seul point on y réforme;
Pour nous en faire le raport,
Le cas nous intéressant fort:
D'autant que la Scéne comique,
Mérite notre attention,
Comme étant une instruction
Utile à toute République,
Où gens sages, de bonnes mœurs,
Ont besoin de voir les horreurs,
Qui sont les compagnes du vice,
Sous la coupe de la Justice.
Fait à Paris, le même jour
Vingt & quatre du mois d'Octobre;
Où tout Paris, avec oprobre,
Rejettant * *Esope à la Cour*,
Fit la demande à pleine bouche,
De la Piéce du Grand Cartouche:
Lequel enfin, graces à Dieu,
Etant remis en très-bon lieu,
Espérons que la Tragédie
Suivra de près la Comédie,
Et que le Grand, pour ce Coquin,

Héros

* *Piéce de Boursaut.*

Héros homicide & nocturne,
Ayant chaussé le * brodequin,
Chaussera bien-tôt le Cothurne.

Placet d'une Calotine au Général, pour être reçû dans le Régiment.

POur entrer dans ce grand Corps,
Le plus renommé de France,
J'ai besoin de l'éloquence
Du † Dieu qui conduit les morts.
Aimon, par faveur insigne,
Accorde-m'en le Brevet;
Et pour voir si j'en suis digne,
Ecoute ce que j'ai fait.
Sous l'étendart de l'Amour
J'ai passé toute ma vie,
Sa compagne, la folie,
Me fit briller à sa Cour;
Toutes deux vivant ensemble,
J'eus l'art de les rassembler.
Grand Général, il me semble
Que vous devez m'enrôler.

* *Le Brodequin désigne la Comédie, & le Cothurne la Tragédie.*

† *Mercure.*

Brevet de Lieutenant Général des Auxiliaires de la Calotte en Espagne, pour le Sieur d'Iwelande, Officier des Gardes Wallonnes.

UNe lettre qu'il écrivit au Général, donna matiére au préſent Brevet.

Aimon.

De par Momus.

NOus, Philippe Emanuel de Torſac, par la grace de Dieu, Généraliſſime de la Calotte, à tous ceux qui ces préſentes lettres verront, Salut. L'attention que nous avons toûjours euë de faire fleurir notre Régiment dans tous nos Etats ſublunaires, a donné tant d'émulation aux Officiers, qui ſont les plus éloignez du lieu de notre réſidence, tant delà que deçà les mers, que par le recit qu'on nous a fait de leurs grandes actions, nous avons jugé à propos d'établir des Lieutenans Généraux dans tous nos départemens, pour ne pas différer à départir les honneurs qui leur ſont dûs en pareil cas.

A ces cauſes, de l'avis de notre Conſeil, ſur les bons témoignages qu'on nous

lé rendu de notre amé & féal, le Sieur d'Welande, Chef de la Brigade des Gardes du Corps du Roi Catholique, de sa capacité, suffisance, & prud'hommie au fait de la guerre; nous avons, par ces Présentes, signées de notre main, créé & créons ledit Sieur d'Welande notre Lieutenant Général dans toute l'étenduë du Roïaume des Espagnes & de ses dépendances.

Voulons qu'il y dispose de tous Emplois Calotins, comme il avisera bon être, pour le bien de notre service, ainsi que de nos Finances, & qu'il fasse expédier tous Brevets à ce nécessaires, sans qu'il soit besoin d'autre pouvoir que celui que nous lui donnons par ces Présentes.

Ordonnons à tous nos Trésoriers, Gardes de notre Trésor, & autres à ce commis, de payer, sans aucune difficulté ni délai, les sommes qui seront contenuës dans les Ordonnances qu'il aura fait délivrer, soit pour pensions, gratifications, que pour frais d'armement, tant par mer que par terre; fortifications des Places, Châteaux, & autres, à peine de désobéïssance. Lesquelles sommes leur seront payées & aloüées par les Commissaires, prépôsés pour la révision de leurs comptes. Et comme il pourroit

arri-

arriver que lesdits * Trésoriers, & autres, qui ont le maniement de nos Finances, s'excuseroient sur le manque des fonds, & qu'il est de notre prudence d'en établir de réels ; pour prévenir de pareilles défaites, nous leur en assignons sur le produit des Fermes, que nous avons dans le Païs de † Ceuta, avec leurs dépendances; sçavoir, pâturages, droits de Riviéres, ruisseaux, & coupes de bois, de même que sur les revenus du Lac de § *Lacubara*, avec ordre de remettre le surplus au Receveur général de notre Domaine. Voulons néanmoins qu'il nous envoïe tous les ans un état signé de sa main, des noms des Officiers qu'il aura constitué en Dignité, & des pensions à eux accordées, pour être mis en dépôt dans nos Archives. Et pour assurance de notre volonté, nous avons signé les Présentes, & fait apposer le Sceau de nos armes, & contre-signé par Marets, Secrétaire de nos Commandemens.

Requê-

* *Trait contre les Gardes du Trésor Royal.*

† *Ville, en Afrique, assiégée par les Mores, depuis plus de 25. ans.*

§ *Lac sans poisson.*

Requête de Mad. Quinot, Calotine de la Brigade des Vestales, à Mr. l'Evêque de Nantes, pour obtenir les moyens de sa Conversion. En Mars 1721.

MOnseigneur, vous voïez à vos genoux une nouvelle Convertie d'une espéce singuliére. Voici le fait.

Séduite par les discours flâteurs d'un (*a*) jeune homme de la Cour, qui est de vos amis, je me livrai toute-entiére à ses (*b*) desirs, il y a deux ans. Jamais, si je l'ose dire, victime plus gentille ne fut offerte sur les Autels de Cythère. Mais que le Sacrificateur, dont j'avois fait choix, le méritoit peu. En satisfaisant à ses desirs, il fit naître (*c*) les miens. Je me promettois une ample moisson de plaisirs, & je ne trouvai que sécheresse & que stérilité. L'ingrat dissipoit ailleurs le peu de patrimoine qu'il tenoit

(*a*) *Le Duc de C... aujourd'hui (en 1724.) Duc d'O...*

(*b*) *Excepté ce que le Marquis de M... en pût dérober.*

(*c*) *Il y avoit long-tems qu'ils étoient nés.*

tenoit * du Dieu d'Amour. Il y a long-tems que ses mauvais services m'auroient déterminée à le renvoyer, si une substance honnête, † qu'il m'a procurée, ne me retenoit. Lassée enfin d'un pareil commerce, j'en veux effacer le souvenir, par un retour sincére sur moi-même.

Seigneur, le crime s'use, ainsi que la vertu,
Mais en vain d'un remords on le voit combattu.
Si la brebis, depuis long-tems perduë,
Par le Pasteur au bercail n'est renduë.

Monseigneur, en recevant mon abjuration, tendez-moi une main secourable, afin que le Ciel me dédommage de ce que je perdrai en renvoyant celui qui me fait sub-

* *Chi . . . dans la maladie du Duc de C . . . . eut ordre de lui demander, s'il n'avoit pas fait d'excès. En quoi répondit la . . . Q . . mais Mlle. de S . . . le sçait mieux que moi.*

† *Le véritable motif de la conversion, fut une lettre que le Duc lui écrivit, en ces termes. » Comme ma santé & ma dignité » ne permettent pas que je te voie davan-» tage; voilà mille pistoles pour tes cou-» ches.*

subsister. La Providence vous a donné les moyens de me secourir, en vous chargeant de la distribution des biens œconomats.

Ordonnez qu'on me délivre
Tous les ans mille écus, au moins,
Pour subvenir à mes besoins;
Car la vertu ne fait pas vivre,
Et puis de vos conseils implorant le secours,
La grace dans mon cœur aura son libre cours.
Cette somme est assez bornée;
Si vous comptez par chaque année
Ce que me valoit le péché,
J'y perds moitié; je n'en puis rien rabattre,
Des filles de Vénus, je connois plus de quatre,
Que vous seriez bien empêché
De sauver à si bon marché.

Je vous suplie, Monseigneur, de parler en ma faveur. Le Prince qui nous gouverne à les oreilles tendres & complaisantes: vous l'avouërai-je? il connoit l'ingrat; il sait les raisons que j'ai de me plaindre de lui.

Assigna-

Brevet, qui déclare les Enfans de Daubergue, Enfans nés du Régiment.

CEt homme eſt natif de Lion, où Baron, Agent de change, lui donna des coups de bâton. Aïant très-mal fait ſes affaires, il ſe jetta dans l'Agio, d'où il s'eſt enſuite jetté dans le grand monde: il y a fait beaucoup de dépenſe avec Mad. de Sabr.

Moyencour, Ecuyer du Roi.

NOus, Général de la Calotte,
A tout gent, porte Marotte,
Sçavoir-faiſons, qu'en Calotin
Doüé d'un eſprit d'avertin,
Le Sieur Daubergue eſt des plus dignes
D'avoir part à nos dons inſignes,
Atendu ſon Atachement
A la gloire du Régiment.
Juſques-là qu'en face d'Egliſe,
Epouſant en forme requiſe
Une beauté de ce ſaint Lieu,
Moins épris de l'amour de Dieu
Que de la belle créature,
Qui devoit être ſa future,
Il offrit, * la dot l'exigeant,

D'u-

* *On offre une piéce d'or ou d'argent à la future, & cette piéce s'apelle dot.*

D'une maniére très-dévote,
Pour servir de piéce d'argent,
Le Médaillon de la Calotte.
Le Curé (a) l'aïant accepté
Comme un sujet de piété
Propre à telle cérémonie,
L'arrose aussi-tôt d'Eau-benite;
Et prononce les *Oremus*,
Sur la figure de Momus.
Après la Messe nuptiale,
Avec la bague conjugale,
Le Pasteur prend le Médaillon
Et le presente à l'épousée,
Qui se couvrit d'un vermillon;
Car elle sçavoit, la rusée,
Que (b) la Médaille n'avoit rien
Que de Comique & de Païen.
A ces causes, rendant justice
Au Sieur Daubergue; & d'autant plus
Qu'il n'a fait le cas par malice,
Ou pour commettre aucun abus,
Voulons, par faveur spéciale,
Que tout enfant, femelle ou mâle,
Provenant d'un tel Sacrement,
Soit enfant du Régiment.
Les exemptons de faire preuve,
Selon notre droit coutumier,
Et l'Epoux mourant le prémier,
Nous

(a) *De St. Germain de l'Aux...*
(b) *Le revers de la Médaille est une Marotte, qu'elle crut être le Dieu Priape.*

Nous continuons à la veuve
Le beau privilége susdit
Pour les enfans du second lit.
Soufrons, malgré la foi donnée;
Dût-il même en être jaloux,
Qu'amour excroque à l'hymenée
Des droits superflus à l'époux.
Augmentons au susdit Daubergue
Sa pension, gages & droits
Sur les broüillards de la Rouërgue,
De mille livres tous les mois,
A telle fin qu'on reconnoisse,
Par une si haute largesse,
Combien tout sujet Calotin
Sera sûr de sa récompense.
Torsac, Aimon & S. Martin,
Tenant la suprême puissance,
Et gouvernant très-sagement
Tous les enfans du Régiment.

Brevet, en Métamorphose de Card. Du B...

CErtain poisson, fort connu dans le
Monde,
Vulgairement apellé Maq...
Se fit (a) chérir du Souverain de l'Onde,
En lui donnant toûjours plaisir nouveau,
Par

(a) *Les grands postes excitent l'envie: on veut qu'il n'ait fait sa fortune que par la voïe du Maq...*

Par ce moyen il ourdit sa fortune,
La travailla, l'arrangea finement,
Si qu'on le vit, non sans étonnement,
Primer sur tout dans la Cour de Neptune.
Ce Dieu bien-tôt, du soin de ses plaisirs,
Le fit passer à celui des affaires,
Tant qu'il régloit, au gré de ses desirs,
Maints différends dans les Cours étrangéres.
Notre poisson se fit si bien valoir,
Qu'esprits malins disent que son devoir
En a souffert, & que sa politique,
Dans les traitez, travailloit plus pour lui
Que pour le bien, le salut ou l'apui,
Ni pour l'honneur de l'Empire aquatique.
Or en tous lieux le bruit de son sçavoir
Se répandit. Les plus grosses baleines,
Furent d'avis qu'il méritoit d'avoir
Sa récompense, & sur preuves certaines
Fondoient leur dire : on l'a récompensé.
Voici comment tout cela s'est passé.
Aux grands honneurs, aux bienfaits, aux richesses,
Fruits de faveur : d'abord on l'engagea,
Mais il fit voir qu'il en avoit déja
Pour en revendre ; & pour toutes largesses,
Il demanda qu'on revêtit son corps,
D'un seul éclat qui manquoit au dehors.
Car sa couleur devoit être éclatante,
Pour assortir sa fortune brillante,

Couleur d'éclat lui plût donc pour sa
peau,
Mais de changer en rouget maq...
Non, dit Neptune, & sans doute la
chose
Paroîtroit monstre à nos yeux ; cepen-
dant
Pour réussir à le rendre content,
Il faut en faire une métamorphose.
Quoique je sois l'un des plus puissans
Dieux,
Seul ne le puis, point ne suis glorieux.
Je sens qu'en outre il faudra qu'on im-
plore
Celui qu'aux bords du Tibre l'on adore.
Couriers d'abord en prirent le chemin,
Tant & si bien, que * le Capitolin,
Soit pour complaire à son frére Neptu-
ne,
Soit qu'il craignit la sequelle importune
Des gros poissons, amis d'un tel sujet, †
D'un Maq... fit enfin un rouget.
Jamais Ovide & le bon pere Homére,
Chacun jadis grand métamorphoseur,
Des changemens que ces Dieux ont su
faire,
Ne se seroient tirez avec honneur.
Voit-on chez eux plus suptile avanture ?
Un

* *Jupiter Capitolin, c'est-à-dire, le Pape.*

† *Le Roi lui donna la Barette le 21 Septembre à la fin de la Messe. Elle lui avoit été aportée par l'Abbé Pationei.*

Un Maq... ſans changer de nature
Devient rouget ; le miracle eſt nouveau,
Très-vrai pourtant : voici ce qu'on en penſe,
Il eſt, dit-on, rouget en aparence,
Mais dans le fonds toûjours vrai Maquereau.

Brevet de 6000. livr. de penſion, au Sieur Moreau.

Il étoit Exempt des cent Suiſſes; fort ſur le qui vive, & facile à déguainer. Il a été tué à la ſortie de l'Opéra, par trois perſonnes.

Aimon.

NOus, Philippe Emanuel de Torſac, par la grace de Dieu, Généraliſſime de la Calotte, étant informez que le Sieur Moreau, Chevalier de *l'ardente épée*, réparateur des torts, défenſeur des droits & des priviléges du Corps Helvétique, Inſpecteur des livrées du Roi, commandant la Brigade des enfans perdus de notre Régiment, ſe feroit ſignalé par pluſieurs actions éclatantes & dignes de l'emploi dont nous l'avons pourvû ; comme il a toûjours ſurpaſſé tous

ceux qui l'ont précédé, nous avons fait assembler un Conseil extraordinaire dans le Champ de Mars, avec ordre à nos Hérauts-d'armes de l'annoncer au son des trompettes & de la maniére la plus auguste, pour donner de l'émulation à tous nos Officiers, & le rendre respectable par la difficulté qu'il y a de l'imiter. Le récit de tant de hauts faits sur la place * Olympique & sur les quais de Lutece, le sanglant combat qu'il fit dans les bois de Trudaine pour l'enlevement de la † Capotte, le font regarder comme un autre Jason, & nous font oublier les exploits de ces célébres Chevaliers Errans, Perceforet, Morgan, Primaleon, Rolan, Amadis : ainsi l'honneur du Corps, que nous commandons, exige de nos soins que ces actions soient transmises à la postérité & joüissent de leurs justes récompenses.

A ces causes, de l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné au ** Sr. Binet de

* *Place du Palais Roïal.*

† *Il trouva un Garde bois sur le Quai avec une Capotte aux livrées du Roi : il la lui ôta. M. de Courtanvaux son Capitaine le fit mettre en prison. Moreau n'y fut que trois jours. M. Trudaine étoit alors Prevôt des Marchands.*

** *Il a une Charge sur la Vallée, & fait le bel esprit.*

de la Poularde, l'un de nos Historiographes, d'en faire des Annalles particuliéres, dont l'original sera mis en dépôt dans nos Archives, & ensuite nous avons accordé au Sr. Moreau pour récompense une pension annuelle de 6000. livres, pour être payée sa vie durant, sur ses simples quittances par les gardes de notre Tresor, presents & à venir, chacun en l'année de son exercice suivant les états ou ordonnances qui seront expédiées en vertu du present Brevet, que pour assurance de notre volonté, nous avons signé de notre main, & fait contresigner par le Secrétaire des Commandemens.

Brevet, à Parisontaine, de Commandant en Chef de la Brigade des Coureurs du Régiment, quoiqu'âgé de 64. ans.

IL paria contre le Sieur Montesson, âgé de 23. ans, qu'il arriveroit plûtôt que lui au Pont-tournant des Tuilleries. Ses forces n'égalérent pas son courage, l'haleine lui manqua d'abord.

Nous Philippe Emanuel de Torsac, Généralissime du Régiment de la Calotte; à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut.

L'avantage que nous avons toûjours eu

eu de trouver des sujets que la nature a pourvûs de rares talens, nous engage aussi à les pourvoir des emplois convenables pour les exercer.

C'est pourquoi ayant apris que le Sr. de * Parisfontaine, par une légereté Biscaïenne, quoique par le laps de tems surannée, sans avoir recours aux ruses † d'Hippoméne, avoit remporté le prix sur le § Sieur de Montesson, qui l'a défié à la course, après avoir obtenu une dispense d'âge pour entrer en lice avec lui : Nous sommes indispensablement obligés de lui rendre la justice qu'il mérite. L'étonnement des spectateurs, & leurs acclamations, nous obligent de manifester son triomphe avec pompe, pour donner de l'émulation à nos Officiers, & leur faire sentir qu'en tout tems l'on peut faire des prodiges. Celui-ci nous a paru d'autant plus étonnant, qu'on a vû renaître en lui sa premiére vigueur, & que le nombre des années n'a servi qu'à augmenter sa force & sa vîtesse, pour humilier un jeune téméraire, qui a osé lui faire un pareil défi. Et comme il est de l'intérêt & de l'honneur du Corps que nous

* *Lieutenant des Gardes du Corps.*

† *Il jetta une pomme d'or, en courant contre Atalante. Voi. Métamorph. d'Ovide.*

§ *Exempt des Gardes, âgé de 23. ans.*

nous commandons, d'éterniser les actions de ceux qui le composent, pour le rendre de plus en plus florisant : Oüi le rapport du Sieur de la * Billardiére, licentié en l'Université de † Bulle, qui a fait le signal de la course, nous avons ordonné au Sieur § Planti, grand Maréchal de nos Carousels, de donner le prix au Sr. de Parifontaine, après l'avoir fait annoncer par nos Hérauts-d'Armes, au son des trompettes, tymbales, & tambours, pour rendre son triomphe plus mémorable. Et désirant en même-tems lui témoigner l'estime que nous faisons de sa personne, nous avons résolu de l'honorer du Commandement de la Brigade des Coureurs de notre Régiment, avec permission de porter sur le fronton de son bonnet la Marotte en sautoir, avec le bâton. Et par une distinction particuliére, nous voulons qu'au lieu de Calotte au côté droit, il porte une Tortuë d'or en relief, comme une marque symbolique de sa vîtesse & de sa légereté.

AIMON.

Brevet

* *Chef de Brigade, & Cordon rouge.*

† *Il n'a étudié que dans ce village.*

§ *Aide Major; tous deux juges de la course.*

Brevet de Démonstrateur du jeu d'Echets, pour G. P. C.

De par le Dieu, porte Marotte ;
Nous, Général de la Calotte,
Pour accroître le Régiment,
Et gratifier le talent,
De G.... dont le grand génie,
Sçait, avec adresse infinie,
Lutter envers & contre tous
Au jeu d'Echets, sçachant des coups ;
Dont il retire grande gloire,
Quand même il n'auroit la victoire.
Vû sa grande aplication
A faire sa combinaison,
Même avant de voir la tablette,
Noble champ de ce digne Athlete ;
Qui pour joüer chaque pion,
Fait si longue réflexion,
Ou pour mieux dire rêverie,
Qu'il s'endort & perd la partie ;
N'en accusant que le hazard,
Qu'il dit avoir bien plus de part
Dans ce combat que la finesse,
Qu'on voit en lui briller sans cesse.
A ces causes, vû son ardeur,
Nous le créons Démonstrateur
De ce beau jeu si nécessaire
Pour enseigner l'Art Militaire
A tous nos braves Calotins.

Les exhortons soirs & matins
D'étudier cette science,
Pour rapeller la suffisance,
De ces terribles Héros Grecs,
Qui par ce jeu rudes échets
Sçûrent donner à ceux de Troye,
Et les firent bien-tôt leur proye.
Avertissons ledit G...
De se rendre un peu l'œil hagard,
Et sur-tout la mine sévére,
Aux Professeurs si nécessaire,
Et conserver, par rareté,
Leur belle taciturnité.
Pour récompenser sa science,
Et sa profonde suffisance;
Lui décernons le grand cordon,
Et double Calotte de plomb:
De plus, par faveur singuliére,
Permettons qu'à sa boutonniére
Soient appendus (*a*) deux Médaillons,
Semés de fous & de pions.
Pour son salaire on lui assure,
Que tout marqueteur & tourneur
Lui conservera la rognûre
De (*b*) l'ivoire, dont la blancheur,
Convertie en beau noir d'ébeine,

Ser

(*a*) *Médaillons particuliers, qui ne sont pas du Régiment.*

(*b*) *Le beau noir, pour peindre, se fait avec l'ivoire.*

Sera venduë chérement
A nos Peintres du Régiment,
Dont l'art avec bien moins de peine;
Brillera dessus les Canons
Trainez devant nos Bataillons.
Plus, commandons à tout Cornette;
D'un jeû d'Echets faire l'emplette,
D'aprendre méthodiquement
A joüer taciturnement.
Invitons la belle jeunesse,
Pour s'aquérir un grand renom;
De joüer aux Echets sans cesse.
Signé Torsac, Martin, Aimon.

Brevet de Tresorier de la Brigade des Déréglez, au Sieur de Mont...

NOus, Philippe Emanuel de Torsac, par la grace de Dieu, Généralissime de la Calotte, sommes informez du bon usage que le Sieur de M... fait de son argent, en faveur des principaux Officiers de notre Régiment, & que par prédilection pour un Corps aussi respectable que le nôtre, suivant les maximes qui y sont établies, il le prête sans billets, obligations, & autres actes, pratiquez pour la sûreté commune, parmi les hommes ordinaires. Nous sommes aussi convaincus qu'il est trop éloigné de

de suivre cette pratique par les vûes de s'y distinguer & de mériter les graces que la Justice exige de nous, dans tous les cas où il s'agit de l'avantage de ceux qui sont sous nos ordres. Et comme c'est par elle seule que tous les Etats se soutiennent & se sont rendus florissans, c'est elle seule aussi qui nous guide, & qui nous fait exercer nos libéralitez. Nous ne sçaurions donc trop reconnoître le zèle qu'il a marqué pour le corps, & le service qu'il a rendu à ceux que, par la justesse de son discernement & par sa rare pénétration, il a crû plus capables d'en soutenir la dignité. Nous sçavons qu'il leur a noblement avancé leurs pensions sans aucune remise, & sans se munir de leurs Ordonnances, regardant ces sortes de précautions, comme peu convenables aux grandes idées qu'il s'est fait, tant pour sa propre gloire que pour son avancement.

A ces causes, de l'avis de notre Conseil, nous lui avons donné, par préférence, la Charge de Tresorier général de la Brigade des Déréglez, pour dorénavant l'exercer, joüir & user des honneurs, prérogatives prééminences, priviléges, franchises, libertez, droits francs, profits, revenus, & émolumens accoûtumez & qui y apartiennent, avec permission de prêter, donner l'argent de sa caisse à

qui bon lui semblera, dans ladite Brigade tant seulement, sans être obligé d'en rendre aucun compte, ni être sujet à aucune révision, pour quelque cas que ce puisse être, present & avenir, dont nous le dispensons par ces presentes. Fait au Palais de la Samaritaine. Signé Torsac.

Extrait des Livres journaux du Régiment de la Calotte. Lettre P. n. 4.

LE Régiment du Dieu Momus,
Ennemi de la preud'hommie,
Aussi plaintif que Jérémie,
Déploroit ses beaux jours perdus.
Troupe inégalement païée,
Et dans la paix mal soldoyée,
Nos guerriers, tristes & dolents,
Ne riant que du bout des dents,
Vivant d'industrie & de quête,
Comme des Moines Mendiants,
Ont enfin presenté requête
Contre Bontemps leur Tresorier,
Disant que le pauvre Officier,
Pensionnaire de la Calotte,
Réduit à vivre d'échalotte
Ne peut rien tirer du caissier.
De plus, ses livres sans paraphe,
Sans méthode, sans orthographe,

Grifonnez par pates de chat,
Sentent de loin le péculat.
Car la probité des comptables
Se fait voir par les belles tables,
Par grilles, vignettes, fleuron,
Par lignes au cordeau tirées,
Lettres majeures colorées,
Lacs d'Amour à triple cordon.
Cette finance enluminée,
Appas d'une tête bornée,
De nos jours a pris l'ascendant,
Sur l'esprit d'un Surintendant;
Et Momus veut qu'en tous les âges,
Son peuple adore des images.
Sur ces plaintes, le sieur Aimon
Prenant sa Calotte de plomb,
A requis la Gent Calotine,
Pour juger de telle rapine,
De rassembler Mercure & Mars,
Les Financiers & les Césars.
Un Caton y feroit naufrage.
Il n'est assez d'un Parlement.
Il faut pour ce cas important
Tout au moins un Aréopage.
Sur une requête si sage,
Piéce inspirée par Momus,
Moins clair que Nostradamus,
On assemble des Commissaires,
Qui, par la loi du préjugé,
Veulent que Bontemps soit jugé;
Que sa charge, avec les salaires,

Soit remise aux fréres Paris,
Qui par leurs débits & crédits,
Par des Cartes bien assorties,
Régissant en doubles parties
Les finances du Régiment,
Les doubleront certainement;
Plus, que des lettres soient données;
Contre toutes plaintes formées
Pour faux-sonnage, faux-serment,
Faux-billets, & faux-testament,
Et semblables tours de souplesse,
Prémiers essais de leur jeunesse,
Dont procès & decrets en bloc
Demeureront pendus au croc,
Et ce pour leurs travaux immenses;
Dans tous les genres de Finances.
Nos Financiers du tems passé,
Sans journaux, sans Dictionnaires,
Ont gâté toutes les affaires,
Faute de savoir l'A, b, c.
Tel est l'éclatant témoignage,
Que leur donne l'Aréopage,
Admirant le rare pouvoir
De deux grands mots, *doit* & *avoir*;
Lesquels, sans doute, par Magie
Nous ont prédit en moins de rien,
Et la misére & la folie,
De Momus l'unique soutien.
Pour donc cacher l'art & la source
De cetre importante ressource,
Momus, en comique apareil,
Descend au milieu du Conseil,

Où

Ordonne que les quatre fréres,
Pour ne divulguer ces mystéres,
Jamais ne mêleront leur sang
Dans des familles étrangéres,
Leur livrant le cœur & le flanc
De leurs sœurs niéces & cousines ;
Pour épouses ou Concubines,
De peur que subrepticement
Le lien d'un autre famille
N'introduise dans leur quadrille
La sagesse & le jugement,
Qui suprimant & table & grille,
Feroient périr en un instant
Les ressources du Régiment.
Mais pour maintenir leur sequelle,
Cette sinagogue nouvelle
Aura privilége exclusif
D'imiter le précepte Juif.
Et se fait fort, le divin Mome,
D'en avoir dispense de Rome.
Que si l'un deux, par trahison,
Faisant sortir de la maison
La marotte qu'on leur confie,
Livroit un jour à la raison
L'art du compte en double partie ;
Momus ordonne qu'un pôteau
Soit élevé près de son temple,
Pour la terreur & pour l'exemple,
Qu'en tête soit mis écriteau,
Où le peuple étonné contemple,
Inscrit en caractére noir
Le Logogrife, *Doit*, *Avoir*.

A ces mots faisant cabriole,
Momus rit, s'élance & s'envole.
Chacun, par un salut profond,
Met bas sa Calotte de plomb,
Et d'abord sa prudente école
Ordonne au Général Aimon,
D'en donner prompte connoissance
Et d'en expédier l'arrêt,
Tiré des journaux par extrait,
Aux Calottins de la Finance,
Ce qui fut fait & fut écrit,
Comme il avoit été prescrit.

Brevet de Médecin de la Brigade des Vestales, au Sr. Jâques.

(a) SUr la Thèse à nous presentée,
De la part de la Faculté,
Où la dispute est intentée,
Pour découvrir si la santé,
Que tout homme prudent & sage,
Doit regarder comme un vrai bien,
S'altére par le non usage
De l'acte dit Vénérien;
Lecture faite de la Thèse,

Où,

(a) *Dans sa Thèse, pour être reçû Médecin: il soutenoi que le C... étoit salutaire, & même nécessaire, tant à l'homme qu'à la femme. Le Cardinal de Noailles fit raïer cela.*

Ou, sauf le droit des bonnes mœurs,
De sçavant Docteur point ne biaise
A soutenir que les humeurs
Dans les Prostrates parvenuës,
Le réservoir étant fourni,
Lesdites humeurs retenuës
Causent des maux à l'infini;
Primò, des fureurs utérines
Aux femmes chaudes & sanguines,
Et des obstructions de reins
Dans les hommes chauds & sanguins.
Secundò, des vapeurs funestes.
Qui contraignent les plus modestes,
Même du Sexe féminin
Dans la fureur qui les posséde,
A rechercher certain reméde,
Qui n'est convenable ni sain;
Enfin un prurit spermatique,
Tourmentant avec âcreté
Tel qui dompte l'humeur lubrique
Par les loix de la chasteté.
A ces causes, vû la Physique,
L'expérience, & le sçavoir,
Que ledit soutenant fait voir,
Sur-tout dans l'art Anatomique,
Le créons, par ce Mandement,
Médecin en titre d'office,
De tout Frére, Abesse, Novice,
Et Vestale du Régiment.
Exhortons nos Abez, & Moines,
Aumôniers, Curez, & Chanoines,
De courir à ce Médecin,

Qui

Qui sçavant en Naturalisme ;
Contre l'ardeur de Priapisme,
Donne un excellent anodin.
Lui déléguons, pour ses salaires,
Les regrets & les repentirs
Des Martires & des Martirs,
Sous le joug des vœux téméraires.
Lui recommandons toutefois
De ne point prêcher sur les toits,
Sa doctrine, ni la pratique
D'un si souverain spécifique,
De peur que le corps Monacal,
Qui dans toutes choses excéde,
Ne rendit un pareil reméde
Bien plus dangereux que le mal.

Lettre du Général de la Calotte, au Doïen de la Faculté, le 26. Juillet 1722.

NOus avons expédié, Mr. un Brevet en faveur de Mr. Jâques, Docteur de votre Faculté, dont nous vous envoïons, copie. Nous ne saurions assez vous marquer combien nous sommes redevables à cet illustre Corps, d'avoir formé un sujet digne de remplir la place dont nous l'avons pourvû dans notre Régiment. Elle est, assez considérable pour donner de l'émulation à ceux qui le composent. Comme la brigue ni les

les sollicitations n'ont point lieu parmi noús, & que la justice séule nous guide dans la distribution de nos Emplois, nous serons toûjours atentifs à leur rendre celle qu'ils méritent, vous assurant que nous sommes, Mr. vos très-bumbles, &c. les gens tenant le Conseil du Régiment de la Calotte.

Le TEMS, *Allégorie.*

QUe par amour, frétillante Déesse;
Comme Vénus, ou telle autre Maitresse,
Court les champs, je le conçois fort bien,
Age le veut, dignité n'y fait rien.
Mais voir Cybelle, honorable Matrône,
Mere des Dieux, descendre de son trône
Pour un garçon ! je la respecte fort,
C'est mon devoir : mais je crois qu'elle a tort.
Ainsi le crut son vieux mari Saturne,
Prince du Tems, qui dans l'ombre nocturne,
La découvrit (le tems découvre tout)
Avec Atys autrement que debout.
Grands altercats, grand bruit dans le ménage.
L'amour s'enfuit, le Dieu mugit de rage.
Ah

Ah ! sa saniére ! ah vieille lourpidon ;
De ma franchise est ce là le guerdon ?
Lors d'autre part sur ses ergots huchée ;
Cybelle crie & hurle en insensée,
Tant & si bien, que l'Epoux déplaisant
Demeura court. Cupidon-là present
Sur leur requête en arbitre s'érige
Peu sagement : car en fait de litige
Et de procès, entre femme & mari,
Perrin Dandin perd toûjours le pari.
Un tiers ne doit entrer dans leurs sornettes.
Tiresias y perdit ses lunettes.
Or donc l'Amour, comme il est quelquefois
Impertinent, & sans égard aux loix
De chasteté, ni de foi d'Hymenée,
Sans hésiter donna cause gagnée
A la Déesse, & le Dieu suranné
Se vit encore aux dépens condamné.
Pauvres maris, telle est vôtre salaire :
Le bon vieillard fut fâché ; mais qu'y faire !
En apeller ? il eut perdu l'apel.
Il fit bien mieux, & son bonheur fut tel,
Qu'en peu de mois, par le seul privilége,
De Dieu, du Temps, sans autre sortilége,
Il se vangea très-magnifiquement
De cet afront, & fit premiérement
Qu'Atys, lassé de sa sempiternelle,
Un beau matin fut prendre congé d'elle.

La régalant, pour dernier paroli,
D'un beau sermon de *fuga seculi*,
Dont il advint que la vieille lamproye
D'un fer tranchant le priva de sa joïe,
Et le rendit, au défaut du pourpoint,
Une Origéne acompli de tout point.
Je suis déja vangé de mes parties,
Dit le vieillard, & les voilà loties
A mon souhait; le Juge aura son tour.
Et dit & fait le maupiteux Amour,
Depuis alors, sans espoir d'allégance,
Du Dieu chronique a senti la vengeance;
Toûjours vexe, sans tréve ni demi,
En quelque lieu qu'il se voïe affermi,
Pour bien qu'il soit, il faut changer de gîte,
Et sans tarder; car s'il ne part bien vîte,
Le tems le suce, & le rend si chétif,
Que très souvent pour tout confortatif,
On vous le met dehors à l'improviste,
Nud comme un ver, & gueux comme un Chimiste.
Cent fois Amour a demandé repos,
Toujours le temps a dit, nescio vos.
Il est écrit, qu'aux Cieux comme sur terre,
Amour & Temps seront toujours en guerre:
Et ne verrons de trente Jubilez.
Par bon acord finir leurs démêlez.
Mais tous ces tours ne sont que bagatelle,

Près

Près de celui qu'il a joüé chez celle
Que j'aimois tant, oncques ne vis séjour;
Où se plût tant le joli Dieu d'amour.
Las! rien ne sert que je le dissimule,
Ce beau soleil n'est plus qu'un crépuscule;
Ses yeux charmants ont perdu leur clarté,
Son teint flétri prêche l'humilité.
Bref, ce n'est plus qu'un corps de demi toise,
Ratatiné dans sa taille Chinoise,
Et le faux-Dieu du tems s'en est saisi,
Pour l'enlaidir en diable cramoisi.
Le pauvre Amour quelque-tems par morale
A tenu bon, mais en somme finale
Il s'est enfui tout chétif, moitié nud,
Et le tems sçait ce qu'il est devenu.

Sur l'Air de Joconde.

C'Est Low qui gouverne aujourd'hui
L'Etat & la Finance;
Les Espagnols, d'Albéroni,
Redoutent la puissance.
Tout seroit au même niveau,
Si la Cour Germanique
Nous faisoit voir encor Rousseau
Chef du Conseil Aulique.

Fin de la I. Partie.